

**Ecole des Hautes Etudes Commerciales
d'Alger**

EHEC

**Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de master en
sciences commerciales**

Option : Affaires Internationales

**L'attractivité des IDE en Algérie en vue
de la promotion de l'investissement
Etude de cas : Ministère des Finances**

Présenté par

Mlle. ALLOUCHE Selma

encadrée par

Madame BELLOULA Sakina

Maître assistant « A » HEC Alger

4ème Promotion

JUIN 2017

**Ecole des Hautes Etudes Commerciales
d'Alger**

EHEC

**Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de master en
sciences commerciales**

Option : Affaires Internationales

**L'attractivité des IDE en Algérie en vue
de la promotion de l'investissement
Etude de cas : Ministère des Finances**

Présenté par

Mlle. ALLOUCHE Selma

encadrée par

Madame BELLOULA Sakina

Maître assistant « A » HEC Alger

4ème Promotion

JUIN 2017

Résumé

Une forte expansion des flux d'investissements internationaux a permis l'accélération des mouvements d'échanges entre différentes zones, avec une variété accrue de ses formes et une évolution quantitative de son contenu. Les pays deviennent promoteurs de la mondialisation de la production en créant un climat d'investissement favorable. Pour les pays d'accueils, le recours à l'investissement direct étranger (IDE) constitue un enjeu suffisamment important de développement local, de formation du capital fixe, et de progrès technique dû à la technologie qu'il incorpore. Les IDE permettent aux pays un accroissement des échanges, la création de pôles de compétitivité par des phénomènes d'agglomération d'activités, le transfert de technologie, la mise à niveau des firmes locales, et la création d'emplois. Conscientes de ces effets, les économies en développement ont mis en place des mesures d'attractivité pour bénéficier de l'installation des firmes étrangères

Aujourd'hui le thème de l'attractivité des investissements directs étrangers (IDE) relève d'une préoccupation essentielle d'un pays comme l'Algérie. Depuis l'indépendance, l'état algérien n'a cessé de traiter le problème de l'investissement par un ensemble de textes législatifs et réglementaires, et il lui a donné une grande importance dont l'investissement est le moteur du développement national.

Notre problématique est consacrée à connaître l'évaluation de la politique d'attractivité des IDE en Algérie et proposer une contribution à l'identification des atouts d'Algérie dans la concurrence internationale pour attirer des IDE. Son objet est de mettre en lumière des critères objectifs d'évaluation de l'attractivité tels que : les règles de la promotion de l'investissement.

Mots clés: investissements directs étrangers, climat d'investissement, firmes multinationales, la politique d'attractivité des investissements directs étrangers.

Abstract

A strong expansion of the flows of international investments allowed the acceleration of the movements of exchanges between various zones, with a greater variety of its forms and a quantitative evolution of its contents. Countries become promoters of the globalization of the production by creating a climate of favorable investment. For host countries, the appeal to the foreign direct investment establishes a stake enough important of local development, training of the fixed asset, and technical progress due to the technology which it incorporates. The IDE allows countries an increase of the exchanges, the creation of poles of competitiveness by phenomena of urban area of activities, the technology transfer, the upgrade of the local firms, and the creation and the job creation. Aware of these effects, developing economies set up measures of attractiveness to benefit from the foreign installation of firms

Today the theme of the attractiveness of the foreign direct investments is of an essential concern of a country as Algeria. Since the independence, the Algerian state did not stop handling the problem of the investment by a set of legislative and statutory texts, and it gave him a big importance the investment of which is the mainspring of the national development.

Our problem is dedicated to know the evaluation of the politics of attractiveness of the IDE in Algeria and to propose a contribution to the identification of the assets of Algeria in the international competition to attract IDE. His object is to highlight objective criteria of evaluation of the attractiveness such as: the law on the promotion of the investment

Keywords: foreign direct investments, climate of investment, multinationals firms, the politics of attractiveness of the foreign direct investments.

ملخص

سمح التوسع الكبير في التدفقات الاستثمارية العالمية تسارع حركات التجارة بين المناطق المختلفة، مع أكبر مجموعة متنوعة من الأشكال والتغيرات الكمية في محتواها. تصبح البلدان المروجين للعلامة الإنتاج من خلال خلق مناخ ملائم مسألة مهمة بما فيه الكفاية للتنمية المحلية، تكوين للاستثمار. بالنسبة للبلدان المضيفة، واستخدام الاستثمار الأجنبي المباشر رأس المال الثابت والتقدم التقني وذلك بسبب التكنولوجيا التي يدمج. تمكن الاستثمار الأجنبي المباشر من البلدان زادت التجارة، وإنشاء مجموعات من الظواهر التكتل من النشاط، ونقل التكنولوجيا، وتطوير الشركات المحلية، وخلق فرص العمل. التعرف على هذه الآثار، نفذت الاقتصادات النامية تدابير جاذبية للشركات الأجنبية تستفيد من التثبيت

يندرج ضمن مصدر قلق بالغ في بلد مثل الجزائر. منذ الاستقلال، واصلت اليوم موضوع جذب الاستثمار الأجنبي المباشر الدولة الجزائرية لعلاج مشكلة الاستثمار من خلال مجموعة من القوانين واللوائح، وأنه أعطاه أهمية كبيرة للاستثمار والذي هو محرك التنمية الوطنية

ويخصص قضيتنا لمعرفة تقييم سياسة جذب الاستثمار الأجنبي المباشر في الجزائر وتقديم مساهمة إلى التعرف على نقاط القوة في الجزائر في المنافسة الدولية لجذب الاستثمار الأجنبي المباشر. الغرض منه هو تسليط الضوء على جاذبية معايير تقييم أهداف مثل القانون على تشجيع الاستثمار

الكلمات الأساسية: الاستثمارات المباشرة الاجنبية، مناخ الاستثمار شركات متعددة الجنسيات سياسة للاستثمارات الاجنبية المباشرة

Dédicaces

Je dédie ce travail à :

Mes parents qui m'ont toujours encouragée et soutenue et qui m'ont permis d'aller au bout de mes projets, Merci d'avoir cru à mes choix et de m'avoir donné les moyens pour accomplir mes objectifs dans les meilleures conditions.

Mes chers frères et sœurs.

Mes meilleurs amis pour leurs présences.

Remerciement

Je remercie le Bon Dieu de m'avoir donné le courage d'accomplir ce travail.

Je tiens à remercier particulièrement mon encadreur Madame BELLOULA Sakina qui m'a encadré, orienté, soutenu et précieusement conseillé tout au long de la réalisation de cette recherche.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mon maitre de stage madame LAMMARI Nawal directrice à la Direction Générale des Relations Economiques et Financières Extérieures. Je la remercie de m'avoir aidé et conseillé.

Je tiens également à remercier l'ensemble des enseignants de l'Ecole de Haute Etudes Commerciale qui m'ont prodigué le savoir nécessaire à une bonne formation avec dévouement et abnégation.

Je remercie par ailleurs mon amie SI AHMED Sarah qui m'a accordé son précieux temps pour m'aider et me conseiller.

Enfin, Mes profonds remerciements sont adressés à tous ceux qui m'ont aidée et encouragée.

Liste des tableaux

N° du tableau	Titre	Page
Chapitre II		
01	les politiques gouvernementales et les comportements qui exercent une influence sur la décision d'investissement des firmes	44
02	état récapitulatif des projets d'investissement déclarés période 2002-2015	56
03	répartition des projets d'investissement déclarés en partenariat par région Période 2002-2015(montant : millions de DA)	57

Liste des figures

N° de la figure	Titre	Page
Chapitre II		
01	la dynamique du climat d'investissement	39
02	le niveau et la comparaison des couts	41
03	Les risques liés à la politique de l'État sont le principal sujet de préoccupation des entreprises quant au climat de l'investissement	42
04	Evolutions des flux d'IDE dans le monde entre 1984-2001 (en milliard de dollars)	47
05	évolutions des flux d'IDE dans le monde 2000-2015 (en millions de dollars)	49
06	Stock intérieur mondial d'IED par secteur, 2014 (En milliers de milliards de dollars et en pourcentage)	51
07	Évolution des flux d'investissements directs étrangers entrant en Algérie durant la période 1970-2015 (en millions de dollars)	54
08	les principaux pays investisseurs en Algérie en 2014	57
09	la répartition des flux des IDE entrants en Algérie par secteur d'activité en 2015	58
10	répartition des projets d'investissement étrangers par secteur d'activité	59

Liste des annexes

N° de l'annexe	Titre
01	Indicateurs du rapport doing business
02	L'organigramme de l'organisme d'accueil
03	L'organigramme de la direction d'accueil
04	Le guide d'entretien version française
05	Le guide d'entretien version anglaise
06	Les résultats des entretiens

Liste des abréviations

ANDI	Agence National De Développement Et D'investissement
API	Application Programming Interface
ATR	Assistances Techniques Remboursable
BAFD	La Banque Africaine De Développement
BEI	Banque Européenne D'investissement
BISD	Banque Islamique De Développement
BM	Banque Mondiale
CNI	Conseil National D'investissement
CNUCED	Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement
DCREI	Direction De La Coopération Et Des Relations Economiques Internationales
DFE	Direction De Financement Extérieures
DGREFE	Direction Générale Des Relations Extérieurs Financières Et Economique
FEI	Fonds Européen d'Intégration Des Ressortissants De Pays Tiers
FMA	Fond Monétaire Arabe
FMI	Le Fond Monétaire International
FMN	Firme Multinationale
GUD	Guichet Unique Décentralisé
IDE	Investissement Direct Etranger
IEP	Investissement Etranger En Portefeuille
J-V	Joint-Venture
OCDE	Organisation De Coopération Et De Développement Economiques
OMC	Organisation Mondiale Du Commerce
SDCREB	Sous-Direction De La Coopération Et Des Relations Economiques Bilatérales

SDFB	Sous-Direction Des Financement Bilatéraux
SDFII	Sous-Direction De Financement Des Institutions Internationale
SDFIR	Sous-Direction Des Financement Des Institutions Régionaux
UE	Union Européenne

Sommaire

Introduction générale	2
Chapitre I : les firmes multinationales et les investissements directs étrangers	7
1. Les firmes multinationales.....	8
2. Généralités sur l'investissement	12
3. Revue général sur les investissements directs étrangers.....	17
4. Mesure de la capacité d'attractivité des économies.....	29
Chapitre II : le climat d'investissement et les IDE en Algérie.....	37
1. Généralités sur le climat des affaires	38
2. Les IDE dans le monde	46
3. Tendances globales des IDE et du climat d'affaires en Algérie	51
4. La promotion d'investissement direct étranger.....	63
Chapitre III : analyse de l'attractivité des IDE en Algérie	72
1. Présentation du service d'accueil.....	73
2. Analyse de l'enquête qualitative	81
Conclusion générale	91

Introduction générale

Aujourd'hui, l'un des sujets les plus débattus par les économistes est celui de la mondialisation, sa notion, son origine, et surtout sa responsabilité en matière des nouveaux enjeux. Les Investissement Directs Etrangers (IDE) sont l'un de ces enjeux. Ils occupent actuellement une importante place à cause des effets bénéfiques qu'ils engendrent aux lieux d'implantation, puisqu'ils améliorent la performance économique des pays d'accueil, rétablissent son équilibre financier et augmentent sa compétitivité internationale. Les IDE peuvent, non seulement, participer au développement économique et humain d'un pays, en apportant les fonds nécessaires pour financer une partie des investissements intérieurs, mais aussi ils constituent un moyen de transfert de la technologie industrielle et le savoir-faire commercial.

L'investissement direct étranger (IDE) est au centre de la problématique de développement. Il occupe désormais une place de choix dans la plupart des pays du monde du fait de la convergence de deux préoccupations: celle des entreprises cherchant à s'internationaliser et celle des gouvernements qui cherchent à attirer de plus en plus de capitaux.

De même pour les multinationales qui utilisent les stratégies de l'IDE pour pénétrer les marchés étrangers. Bien que l'IDE ne soit pas une nouvelle stratégie, son utilisation s'était accrue depuis les années 1980.

L'importance des IDE trouve sa justification dans leur capacité à enrichir les externalités nationales offertes aux entreprises domestiques, dans leur contribution à l'amélioration de la production domestique et aussi dans les effets d'entraînement qu'ils exercent sur l'ensemble de l'économie et par conséquent sur la croissance économique du pays en général.

Les investissements directs étrangers permettent de créer des emplois, d'améliorer la productivité, d'opérer des transferts de compétences et de technologies, d'accroître les exportations et de contribuer au développement économique à long terme des pays en développement. Plus que jamais, quel que soit leur niveau de développement, les pays s'efforcent de tirer parti des IDE pour se développer.

Notons que les économistes distinguent deux composantes de l'investissement étranger. Il s'agit de : l'Investissement Direct Etranger (IDE) et l'Investissement Etranger en Portefeuille (IEP)

Pour attirer ces flux, les pays en voie de développement notamment l'ALGERIE ont libéralisé leurs économies et mis en place une batterie de mesures incitatives. Cependant, les résultats tant convoités par ces pays qui sont l'amélioration de la croissance, de l'emploi et de la productivité restent mitigés et très différents d'un pays à un autre. En effet, les effets attendus ne sont réalisables que si l'infrastructure économique est suffisante et l'environnement sociopolitique et juridique est favorable. Des réglementations trop restrictives ou extra libérales peuvent provoquer des effets dans le sens inverse pour les pays d'accueil.

L'investissement direct étranger (IDE) fait partie intégrante d'un système économique international ouvert et efficace et constitue l'un des principaux catalyseurs du développement. Les avantages qu'il procure ne se manifestent cependant pas de manière automatique et se répartissent inégalement entre les pays, les secteurs et les collectivités locales. Les politiques nationales et le cadre international de l'investissement jouent un rôle déterminant pour attirer des IDE vers un plus grand nombre de pays en développement. C'est aux pays d'accueil qu'il incombe de mettre en place des conditions générales, transparentes et favorables à l'investissement et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour les exploiter.

On peut définir *l'attractivité des IDE* comme un ensemble des politiques économiques, fiscales, douanières et institutionnelles que les autorités ont élaboré afin de rendre le territoire national attractif aux yeux des investisseurs. Ces politiques tiennent compte des conventions internationales entre Etats, et respectent les principales clauses commerciales internationales en vigueur dans le monde. Elles ont été élaborées de manière à respecter les chartes des investissements.

Malgré les réformes introduites par le gouvernement à travers les différents codes d'investissements ; et l'énorme potentiel qu'offre l'Algérie en matière d'attractivité des investissements étrangers, les flux entrants enregistrés restent toujours modestes, une situation qui a profité aux pays voisins dans leur processus d'intégration à l'économie mondiale et d'attraction des investisseurs étrangers en offrant des conditions plus favorables surtout en matière de réglementation.

L'objectif de notre travail est d'évaluer la politique d'attractivité des IDE en Algérie et voir comment l'Algérie peut être plus attractive vis-à-vis de l'investissement étranger, et de proposer des mesures politiques, économiques et réglementaires susceptibles d'améliorer l'attractivité de l'environnement économique du pays.

Ce sont ces aspects qui nous ont poussés à formuler notre principale problématique comme suit :

Comment peut-on évaluer l'attractivité des IDE en Algérie par rapport à la réglementation interne du pays ?

Pour mieux répondre à cette problématique, nous tenterons de répondre à un certain nombre de questions :

- ✓ Qu'offre L'Algérie aux investisseurs pour s'installer ?
- ✓ Le climat d'affaire, est-il aujourd'hui propice et favorable à l'investissement ?
- ✓ quelles sont les sources de blocage des IDE en Algérie ?
- ✓ La réglementation est-elle suffisante /efficace pour attirer les investisseurs étrangers ?

Pour cerner les questions posées auparavant, nous avons élaboré un cadre de recherche qui s'appuie sur les hypothèses suivantes :

H1: L'Algérie offre des opportunités intéressantes pour les investisseurs étrangers tels que les richesses naturelles, l'abondance des ressources humaine, etc.

H2 : Le climat des affaires n'est pas propice et connaît un recul considérable à causes d'une économie fragile, l'absence de vision à long terme.

H3 : Les IDE connaissent des freins à l'accueil comme les barrières administratives et le système bancaire.

H4 : le cadre législatif présente des conditions favorables à la localisation des IDE en Algérie.

Pour tenter de répondre à ces préoccupations, on a réparti le travail comme suit:

Dans le premier chapitre, intitulé " les firmes multinationales et les investissements directs étrangers ", on examinera d'abord la définition d'une firme, les stratégies des firmes multinationales et leurs motivations d'expansion à l'étranger. Ensuite, abordera la notion d'investissement et tous les termes en relations. On identifiera dans la troisième section

l'investissement direct étranger : les différentes définitions des IDE, leurs stratégies et aussi leurs différentes formes. Finalement on introduira la notion d'attractivité, puis on présentera l'ensemble des facteurs attractifs des investisseurs étrangers.

Dans le deuxième chapitre « le climat d'investissement et les IDE en Algérie », on analysera en premier lieu les concepts de base du climat d'affaire, tout en essayant de préciser les indicateurs de mesures liés à sa croissance. En deuxième lieu, on identifiera les flux d'évolution des IDE dans le monde et les principaux pays investisseurs et bénéficiaires. Et en dernier lieu, on centrera l'analyse sur le cas Algérie On passera en revue les changements apportés à la politique algérienne à l'égard des investisseurs étranger. Ensuite, dans le but de déterminer les principaux pays investisseurs et les secteurs les plus attractifs, on procédera à une répartition des flux d'IDE par pays d'origine et par secteur d'activité. Et enfin, on essayera de préciser les obstacles qui font de l'Algérie un pays peu attractif pour les investisseurs étrangers.

Dans le troisième chapitre, nous présentons et analysons les résultats de notre étude qualitative qui nous a permis de connaître la perception des investisseurs étrangers à l'égard du climat de l'investissement et également nous a servi à évaluer la promotion de l'investissement

*Chapitre I : Les firmes
multinationales et les
investissements directs étrangers*

Introduction

Les firmes multinationales (FMN) et les investissements directs étrangers (IDE) représentent deux phénomènes économiques très vagues et extrêmement liés. Ce sont les FMN qui sont à l'origine de l'expansion des investissements directs étrangers.

Ainsi, la première section de ce chapitre sera consacrée à l'étude des firmes multinationales, principal vecteur de développement des investissements directs étrangers dans le monde. Le but étant de présenter une étude globale à partir de laquelle, on déterminera leurs motivations et stratégies d'expansion à l'étranger. Par la suite, on consacra la deuxième section à caractère descriptif et théorique à la définition, aux généralités et aux spécificités de l'investissement direct étranger pour le distinguer des autres formes de capitaux. Finalement on abordera les déterminants de l'attractivité.

1. Les firmes multinationales

Il est difficilement concevable de parler de l'investissement direct étranger sans évoquer les firmes multinationales. Ces deux phénomènes sont intimement liés. De ce fait, une étude des firmes multinationales s'impose.

Dans cette section ; on va aborder les différentes définitions du terme firmes multinationales et ces caractéristiques

1.1. Définition de la firme multinationale

Il n'existe pas de définition générale de la firme multinationale. Cependant, on peut considérer comme multinationale : « toute entreprise possédant au moins une unité de production à l'étranger ; cette unité est appelée filiale »¹

La CNUCED définit une multinationale comme étant l'entreprise qui détient une partie des actifs d'une autre entreprise qui se situe à l'étranger par le biais de la filiation et de l'annexion, sans que cela ne diminue la souveraineté ou l'autonomie des entreprises étrangères dans la conduite et la gestion de leurs propres actifs et ressources et la détermination des objectifs et des buts à réaliser pour le bien de l'entreprise et sa continuité sur la scène nationale ou internationale²

D'après MICHALET, une multinationale est « une entreprise ou un groupe le plus souvent de grande taille, qui, à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger plusieurs filiales dans plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçue à l'échelle mondiale »³.

1.2. Mesures des firmes multinationales

La CNUCED⁴ a instauré quelques indicateurs et normes pour bien mesurer l'évolution et l'importance des entreprises multinationales à l'échelle mondiale, et cela à travers les modèles suivants :

- L'importance des actifs possédés à l'étranger par ces entreprises.
- Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger.

¹ J-L MUCCHIELLI : Multinationales et Mondialisation, édition du Seuil, France, 1998, p. 18.

² B. CHAIB : Les firmes multinationales, éditions HOUMA. Alger. 2014. P12

³ Charles Albert MECHALET : Capitalisme Mondial, presses universitaires de France, Paris, 1976. P15

⁴ B. CHAIB, op.cit., pp.21 23

- Le nombre d'employés à l'étranger.
- Accessoirement, on ajoute les effets de domination et de positionnement des entreprises au niveau des marchés économiques respectifs.

La multinationalisation des firmes a pour conséquence le développement du commerce intra-firme qui est un commerce entre des entreprises ; pour cela la CNUCED a établi trois indices pour l'identification et la confirmation de positions des entreprises multinationales au niveau de la concurrence et la compétitivité internationale ;

1.2.1. Le degré de multinationalisation

Ce degré représente la moyenne de 3 ratios¹ :

- Actifs à l'étranger/actifs totaux
- Ventes à l'étranger/ventes totales
- Emploi à l'étranger/emploi total

Pour les 100 premières firmes multinationales le ratio est supérieur à 54 %

1.2.2. Le degré d'internationalisation

Le degré d'internationalisation des filiales est la part des filiales à l'étranger sur les filiales totales de chaque entreprise (degré moyen 69% en 2006)

1.2.3 Le degré de dispersion géographique

- Nombre de pays dans lequel une entreprise a des filiales par rapport au nombre total de pays d'accueil potentiels.
- Degré moyen : 39 pays d'accueil (RD Shell a des filiales dans 96 pays)

En 2006 ; il y avait 78000 entreprises multinationales et 780000 filiales étrangères. Un nombre multiplié par 2 en 15 ans et par 10 en 30 ans

1.3. Les avantages de la multinationalisation

De façon générale, la multinationalisation des entreprises est censée procurer plusieurs avantages significatifs, regroupé si dessus :

¹ <http://unctad.org/fr/Pages/Home.aspx> , consulté le 23/03/2017 à 17h49.

1.3.1. Des meilleures conditions au niveau de l'offre

La recherche des meilleures conditions de l'offre (minimisation des coûts, sécurité des approvisionnements, accès à la technologie), constitue l'argument qui explique la multinationalisation des entreprises. La concurrence par les prix et les salaires en vue de diminuer les coûts de production, qui est considéré un facteur très important dans la décision d'une entreprise de délocaliser sa production. Plutôt que d'exporter, l'entreprise peut donc profiter des coûts de production considérablement plus bas dans certains pays, notamment en raison des différences salariales, sociales et fiscales et la réduction des coûts de transaction internationale¹.

1.3.2. L'amélioration des conditions liées à la demande

La multinationalisation permet de tirer parti des caractéristiques des marchés nationaux, en vendant sur place des produits de la filiale locale. La gestion des opérations à l'étranger va dans le sens de l'exploitation des opportunités locales, en fonction des caractéristiques des marchés nationaux telles que : le comportement des autorités locales, les contraintes légales ainsi que les particularités de la demande. Elles peuvent en effet être mieux appréciées et satisfaites par les sociétés déjà implantées sur le territoire national. La multinationalisation permet de renforcer la capacité de chacune des filiales à anticiper les évolutions de son marché et à y apporter les réponses stratégiques appropriées².

1.3.3. Le renforcement des positions concurrentielles

Une entreprise peut décider de se multinationaliser afin d'acquérir une meilleure position concurrentielle. Sur les marchés oligopolistiques en particulier, l'implantation d'une firme leader à l'étranger provoquera une réaction des firmes suiveuses qui imiteront la première afin de ne pas se laisser distancer.

Ainsi, les premières fusions modifiant la structure même du marché peuvent entraîner des fusions en chaîne par les concurrents qui souhaitent maintenir leur position initiale. Par conséquent, la multinationalisation peut être un moyen souhaité ou imposé pour renforcer ses positions sur le territoire national et international face à la pression des concurrents³.

¹ O. MEIER et G. SCHIER : Entreprises multinationales, édition Dunod, Paris, 2005, p.39.

² Ibid.

³ O. MEIER et G. SCHIER, op.cit.p.39.

1.4. L'impact des firmes multinationales sur les pays d'accueil

Les firmes multinationales jouent un rôle moteur dans la mondialisation de l'économie, un rôle vital dans la promotion du progrès économique et social. Leur influence sur les Etats, les institutions économiques et les autres firmes leur permet de façonner l'économie mondiale. Leur activité contribue fortement à la croissance du commerce international et des flux financiers¹.

Parmi les effets qu'elles peuvent entraîner sur l'économie d'accueil, on peut noter particulièrement :

- Les FMN peuvent accroître la formation du capital et la création d'emplois et surtout stimuler l'investissement domestique.
- Les FMN peuvent promouvoir les exportations manufacturières et avoir des effets sur le commerce extérieur, une firme multinationale peut, en effet, agir sur le commerce d'un pays d'accueil aussi bien d'une façon directe qu'indirecte (CNUCED, 2002); elle peut fournir aux pays hôtes des ressources spéciales tels que le savoir-faire en management, le travail qualifié, l'accès à des réseaux internationaux de production et de distribution.
- Enfin, les FMN peuvent engendrer un transfert de technologie vers le pays d'accueil et une diffusion des externalités positives.

2. Généralités sur l'investissement

L'investissement est un thème majeur en économie. En tant que déterminant fondamental de la croissance à long terme, ce thème est toujours d'actualité et source de problématiques riches et variées:

2.1. Définition de l'investissement

Nous définirons une **opération d'investissement** comme une immobilisation de capitaux sous forme de moyens divers de production (terrains, bâtiments, équipements, etc.), avec pour objectif d'en tirer sur une période plus ou moins longue, des avantages financiers ou non à travers la production de biens et ou de services dans la collectivité.

¹D.HADAD: *l'attractivité des investissements directs étrangers* ; mémoire de licence des études bancaires supérieures, école supérieure des banques d'Alger, 2005, p.07.

Il est à remarquer que le mot investissement s'applique aussi bien à l'acte d'investir qu'au résultat de cet acte (c'est-à-dire au bien investi lui-même).

2.2. Caractéristiques des projets d'investissement

Tout projet d'investissement productif répond aux 5 caractéristiques suivantes¹:

2.2.1. Les dépenses d'investissement : elles sont relatives à la mise en place de l'outil de production et sont généralement concentrées dans le temps (achat de terrain, réalisation des constructions, achat d'équipements, etc.).

2.2.2. Les dépenses d'exploitation : elles sont relatives aux dépenses de fonctionnement de l'entreprise et donc récurrentes (achat de matières premières, paiement de services extérieurs, paiement du personnel, etc.).

2.2.3. Les recettes d'exploitation : elles constituent les rentrées du projet ; elles reposent sur les prévisions du volume de ventes (évolution du marché, évolution de la part du marché) et sur les prévisions des prix de vente (coût de production, influence de la concurrence, politique des pouvoirs publics).

2.2.4. Le facteur temps : compte tenu de l'immobilisation plus ou moins longue des fonds investis, le facteur temps reste déterminant dans l'évaluation de la rentabilité d'un projet, la valeur de la monnaie du pays où est réalisé le projet aujourd'hui pouvant différer d'une année sur l'autre.

2.2.5. Le facteur risque² : la notion de risque est inhérente à tout projet d'investissement productif car le gain attendu, à savoir le surplus des rentrées sur les sorties de trésorerie est tout simplement espéré et n'est pas certain. En effet, toute projection dans le temps est soumise à l'incertitude.

En somme, tout projet d'investissement productif ne peut avoir de sens et se justifier que, si l'immobilisation ainsi faite des fonds permet d'envisager une rentabilité financière importante au cours des années futures.

¹ <http://www.blog-gestion-de-projet.com/quest-ce-quun-projet-dinvestissement-et-comment-les-classifier/>, consulté le 15h.

² <http://www.blog-gestion-de-projet.com/quest-ce-quun-projet-dinvestissement-et-comment-les-classifier/>.

2.3. Classification des projets d'investissement

Retenons les critères de classification ci-après qui présentent plus d'intérêt pour la suite des analyses à effectuer :

2.3.1. Classification selon la nature de l'investissement

Nous distinguons les investissements sur biens et services, les investissements financiers et les investissements stratégiques¹.

2.3.1.1. Les investissements sur biens et services

- Les projets d'investissements sur biens et services recouvrent de multiples secteurs d'activité :
- L'industrie : mines, hydrocarbures, chimie, bois, ameublement, textile, imprimerie et toute autre industrie de transformation de matières premières ;
- L'agriculture : cultures vivrières, cultures industriels, élevage, pêche, pisciculture et toute autre activité de production primaire agricole.
- Les services : transport, énergie, télécommunications, BTP, hôtellerie et tourisme, distribution, enseignement, santé, maintenance des équipements et toute autre activité relevant du tertiaire.

2.3.1.2. Les investissements financiers

Les investissements financiers sont des placements de capitaux ou de valeurs en vue de l'acquisition des titres producteurs de revenus financiers sous forme d'intérêts.

Ces titres de placement peuvent prendre différentes formes :

- actions, obligations ;
- les bons du trésor,
- les contrats à court terme ;
- les reconnaissances de dette ;

2.3.1.3. Les investissements stratégiques

Les investissements dits « stratégiques » ne visent pas forcément la rentabilité à très court terme de l'entreprise, mais sont destinés généralement à maintenir cette rentabilité à

¹H. EILBERT ET I. PARKET: Basic concept of investment, Business Horizons, August 1973. pp. 10-21.

plus long terme et à assurer la pérennité de l'entreprise. Il s'agit des activités de recherche-développement, de brevets ou d'acquisition de licences, de formation, de publicité, d'amélioration de l'image, d'amélioration du cadre de travail des employés, etc.

2.3.2. Classification selon l'objectif de l'investissement

Nous pouvons distinguer quatre types de projet selon l'objectif envisagé par le promoteur¹.

2.3.2.1. Les investissements de remplacement

Ce sont les investissements par lesquels on substitue des équipements neufs à des équipements amortis ou usés, en vue de maintenir la capacité de production de l'entreprise. Les équipements neufs ont donc les mêmes caractéristiques techniques que les anciens (capacité de production, niveau des coûts de production, etc.). Les investissements de remplacement sont aussi appelés investissements de renouvellement ou de maintien.

2.3.2.2. Les investissements d'expansion

Les investissements d'expansion sont destinés à permettre à l'entreprise de faire face à la croissance de la demande et ceci, soit par la réalisation de nouveaux investissements destinés à augmenter sa capacité de production (investissements de capacité), soit par l'élargissement de sa gamme de produits (investissements de diversification). Les investissements d'expansion sont aussi appelés investissements d'extension.

2.3.2.3. Les investissements de modernisation

Les investissements de modernisation sont destinés essentiellement à abaisser les coûts de production, ceci par une meilleure combinaison des facteurs de production. Ce sont donc des investissements qui visent l'amélioration de la productivité ou encore de la compétitivité de l'entreprise ; ce qui signifie que l'on produira plus pour des coûts de production inchangés ou que ces derniers seront moindres pour un même volume de production. Les investissements de modernisation sont aussi appelés investissements de productivité ou de rationalisation².

¹ H. EILBERT ET I. PARKET. Op.cit.pp.10-21.

² Ibid.

2.3.2.4. Les investissements de création

Alors que les investissements précédents portent sur la mise en place de nouveaux actifs ayant des relations technico-économiques avec d'autres activités ou d'autres actifs déjà existants (cas d'un investissement réalisé dans le cadre d'une entreprise déjà existante), les investissements de création portent tout simplement sur la mise en place de projets n'ayant aucun lien avec d'autres investissements. On parle donc d'investissements de création ou de nouveaux projets. Le schéma d'évaluation proposé dans le manuel correspond essentiellement aux investissements de création. Mais rien n'exclut les autres types d'investissement, à condition de bien évaluer les flux financiers imputables à la réalisation du projet

2.3.3. Classification selon le niveau de dépendance du projet avec d'autres projets.

Lorsqu'on considère la nature des relations technico-économiques existant entre deux ou plusieurs projets envisagés par un promoteur, on distingue en général les projets indépendants, les projets mutuellement exclusifs et les projets complémentaires¹.

2.3.3.1. Les projets indépendants

Deux projets sont dits indépendants (ou compatibles), si on peut techniquement envisager la réalisation simultanée de l'un et de l'autre, et si les flux monétaires engendrés par l'un ne sont pas affectés par la réalisation ou non de l'autre. Tel est généralement le cas de deux projets visant à satisfaire des besoins différents (une savonnerie et une sucrerie). En contre-exemple, la traversée payante d'un cours d'eau soit par la construction d'un pont à péage, soit par l'acquisition d'un bac, constitue deux types de projets techniquement réalisables simultanément, mais dépendants sur le plan des flux monétaires. Ce ne sont donc pas des projets indépendants.

2.3.3.2. Les projets mutuellement exclusifs

Deux projets sont dits mutuellement exclusifs (ou incompatibles) si la réalisation de l'un exclut celle de l'autre. Tel est généralement le cas de deux projets visant à satisfaire le même besoin, mais selon des technologies différentes (transport du minerai par axe routier ou par chemin de fer) ou selon des localisations différentes (usine proche des matières ou proche des consommateurs). On parlera donc de variantes d'un même projet².

¹ H. EILBERT ET I. PARKET. Op.cit.pp.10-21.

² Ibid.

2.3.3.3. Les projets dépendants ou complémentaires

Deux projets sont dits dépendants, ou complémentaires ou encore contingents si l'acceptation ou le rejet de l'un, entraîne l'acceptation ou le rejet de l'autre. Un exemple est le cas d'une mine qui ne peut être envisagé que si une voie d'évacuation est réalisée. Dans ces conditions, l'analyse doit finalement porter sur le projet combiné.

Les différentes classifications ci-dessus des projets productifs ne sont certes pas exhaustives mais elles rendent largement compte des différents types de situations d'investissement dans lesquels peut se trouver un promoteur.

2.4. Autres formes d'investissement

2.4.1. Investissement de portefeuilles

Les investissements de portefeuilles ¹sont des achats de titres de propriété ou de créance -émis par des agents non-résidents (c'est-à-dire à l'étranger) par des épargnants qui ne désirent pas pour autant prendre le contrôle de l'entreprise, mais simplement placer leur argent dans une optique de rentabilité. à proprement parler, les investissements de portefeuille sont donc des placements.

Selon le FMI, on considère qu'un achat d'action est un investissement de portefeuille (un placement) tant que le total des actions détenues représente moins de 10% du capital social de l'entreprise.

2.4.2. Investissement indirect international

Cet investissement regroupe les capitaux prêtés par un agent économique d'un pays donné à un agent économique d'un autre pays. L'agent économique étranger est un simple prêteur. C'est l'emprunteur qui investit ces fonds pour son propre compte. Il a le statut d'investisseur².

¹ <http://ses.webclass.fr/notion/investissement-portefeuille>, publié le 16/02/2016 consulté le 24/03/2017 à 16h30.

² M.E.BENISSAD : Economie internationale, édition OPU-PUBLISUD, Alger, 1983, p. 79.

3. Revue général sur les investissements directs étrangers

L'IDE est une notion fortement évolutive. Sa définition diffère selon la nature de la source qui l'apprécie. Selon **Tersen** et **Briscout**: « *la difficulté essentielle que pose l'IDE est qu'il s'agit d'un phénomène tellement complexe qu'il est difficile d'en appréhender toutes les facettes, mais qu'il est dangereux de chercher à isoler une seule.* »¹

Cette section sera consacrée aux aspects théoriques fondamentaux relatifs aux investissements directs étrangers. Ensuite on analysera les composantes et les formes de ce concept.

3.1. Définition des investissements directs étrangers

La définition de l'investissement direct étranger diffère d'une discipline à une autre, les plus retenues sont celle du FMI et de L'OCDE.

L'investissement direct étranger (IDE) est défini comme un investissement entraînant une relation de long terme reflétant un contrôle d'une entreprise résidente dans un pays d'origine sur une autre entreprise située dans un pays d'accueil ; la limite inférieure de cette prise de contrôle est fixée à 10% pour distinguer les mouvements de capitaux de portefeuille de ceux des investissements directs.²

Selon le FMI, L'investissement direct « *est une catégorie d'investissement transnational dans lequel un résident d'une économie détient le contrôle ou une influence importante sur la gestion d'une entreprise résidente d'une autre économie* »³

Selon l'OCDE, L'investissement direct « *est un type d'investissement transnational effectué par le résident d'une économie (« l'investisseur direct ») afin d'établir un intérêt durable dans une entreprise (« l'entreprise d'investissement direct ») qui est résidente d'une autre économie que celle de l'investisseur direct. L'investisseur est motivé par la volonté d'établir, avec l'entreprise, une relation stratégique durable afin d'exercer une influence significative sur sa gestion. L'existence d'un « intérêt durable » est établie dès lors que l'investisseur direct détient au moins 10 % des droits de vote de l'entreprise d'investissement*

¹ D. TERSON ET J-L. BRICOURT : investissement international, collection U économie, Edition Armand colin, Paris, 1996, p.5

² J-L. MUCCHIELLI : la mondialisation chocs et mesures, collection les fondamentaux, Edition Hachette Supérieur, Paris, 2008, p.70.

³ FMI, Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition, 2009, p.108.

direct. L'investissement direct peut également permettre à l'investisseur d'accéder à l'économie de résidence de l'entreprise d'investissement direct, ce qui pourrait lui être impossible en d'autres circonstances. L'investissement direct n'a donc pas les mêmes finalités que l'investissement de portefeuille, l'investisseur de portefeuille ne cherchant généralement pas à influencer sur la gestion de l'entreprise »¹.

3.2. Typologies des investissements directs étrangers

D'après les définitions précédentes, les IDE connaissent **quatre formes** :

- La création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger ;
- L'acquisition d'au moins 10 % du capital social d'une entreprise étrangère déjà existante ;
- Le réinvestissement de ses bénéfices par une filiale ou une succursale située à l'étranger ;
- Les opérations entre la maison mère d'une firme transnationale et ses filiales (souscription à une augmentation de capital, prêts, avances de fonds, etc.)

Nous définissons ci-dessous les formes des IDE :

3.2.1. Les investissements Greenfield

Ce sont des opérations de croissance interne au sein d'une firme multinationale il s'agit de création ex *nihilo* d'unités nouvelles, extension des capacités de production des unités déjà existantes, flux financiers entre établissements (augmentation du capital, prêts et avances de trésorerie de la maison mère et réinvestissement local des bénéfices)²

3.2.1.1. Définition d'une filiale

Une filiale est une entreprise dont un investisseur détient plus de 50 % des droits de vote, en d'autres termes une entreprise sous contrôle de l'investisseur

Si un investisseur et les filiales détiennent ensemble plus de 50 % des droits de vote d'une autre entreprise, cette dernière est également considérée, dans le contexte de l'IDE, comme une filiale de l'investisseur³.

¹OCDE, Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, quatrième édition, 2008, p.17

²J-L. AMELON ET J-M. CARDEBAT : Les nouveaux défis de l'internationalisation, édition De Boeck, 1^{er} édition, Bruxelles, 2010, p.118.

³ OCDE, op.cit. p. 63

Pour être précis, il importe de souligner qu'une entreprise sous contrôle d'une entité associée ou par un quelconque groupe comportant un associé, est considérée comme une entité associée dans le contexte de l'IDI¹.

Ces investissements sont largement mis en avant par les pays d'accueil car créateur d'emplois mais aussi source de transfert de technologie et de savoir faire

3.2.2. Les investissements Brownfield

Ce type d'investissement correspond à des opérations de croissance externe. Le FMI et l'OCDE retient la notion d'intérêt durable pour définir l'investissement direct international. Ils ont fixé le seuil de participation minimum à 10%. Lorsque la prise de participation est inférieure, l'opération est considérée comme investissement en portefeuille².

3.2.2.1. La joint-venture

Une joint-venture est la création d'une société en commun avec une entreprise locale et dont chaque partenaire détient le capital dans des proportions variant de 50/50 à 35/65, voire moins dans certains cas. Les buts et les modalités de telle association sont variables³.

La J-V est une forme obligatoire dans des pays très fermés qui l'imposent légalement et qui interdisent la création de sociétés détenues à 100% par des étrangers, c'est le cas de l'Algérie, la Chine et les Emirats Unis qui limitent la participation étrangère dans les opérations locales à un certain pourcentage.

- ❖ **La joint-venture Dans les pays industrialisés** : les joint-ventures permettent soit d'accélérer un processus d'internationalisation, de partager des coûts de développement technologique ou de réaliser des économies d'échelle⁴.
- ❖ **La joint-venture Dans les pays en développement** : une joint-venture permet de bénéficier d'un transfert de technologie et de distribuer un nouveau produit⁵.

La participation majoritaire : La firme étrangère détiendra plus de 50% des parts sociales, souvent elle n'est qu'une étape vers une acquisition.

La participation minoritaire : La firme étrangère détiendra alors entre 10% et 50% des parts sociales, elle peut impliquer une prise de contrôle dans le cas où les parts détenues font

¹ OCDE, op.cit. p.63.

² J-L. AMELON ET J-M. CARDEBAT, op.cit. p.119.

³ F. DUPHIL et alii : exporter, édition Foucher, 24^{ème} édition, Vanves, 2013, p. 126

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

que la firme soit actionnaire majoritaire dans une entreprise ou le capital est totalement dispersé.

3.2.3. Les fusions- acquisitions

Fusions-acquisitions qualifiées d'opérations de croissance externe engagent deux entreprises, qui mettent en commun leurs ressources pour ne plus en former qu'une seule à la suite de l'opération¹.

Une fusion acquisition est la réunion d'une ou plusieurs sociétés pour partager des ressources afin d'atteindre des objectifs communs et qui reposent sur des conditions établies par le marché. Une fusion suppose qu'une seule entité survie à l'opération et elle intervient souvent après une acquisition d'où la société acquéreuse achète les éléments d'actifs et de passifs de la société cible².

L'investisseur attend de nombreux avantages de cette forme :

- Un renforcement de la position concurrentielle ;
- Avantages fiscaux, amélioration de la gestion cible ;
- Une réduction de coûts : économie d'échelle, pouvoir de négociation.

Il existe d'autres formes et qui sont essentiellement: la sous-traitance, l'accord de licence, concession, joint-venture contractuelle, l'acquisition d'au moins 10% du capital d'une société déjà existante, le réinvestissement des bénéfices par la filiale sur le territoire d'implantation, les opérations entre maison mère et filiale à l'étranger.

3.3. Les stratégies des investissements directs étrangers

Les IDE entre pays développés sont le plus souvent de type brownfield et ceux des pays développés vers les pays émergents de type greenfield.

Les IDE ont plusieurs stratégies d'implantation, ce qui se traduit, bien évidemment, par des déterminants de localisation et de délocalisations différents.

Ainsi, nous pouvons distinguer trois théories d'investissement.

¹ L. LEHMANN-ORTEGA : Strategor, toute la stratégie d'entreprise, édition Dunod, Paris, 2013, p. 466.

² OCDE : op.cit. p. 223.

3.3.1. Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement:

L'approche des NTIC met l'accent sur le rôle central des économies d'échelle et des coûts de transport dans le processus de décision des firmes.

Les firmes s'implantent dans des pays spécialistes dans des produits pour lequel ils possèdent un avantage comparatif, cela leur permet d'utiliser les ressources de leur territoire ou de leur main d'œuvre de la manière la plus productive et d'exporter leur surplus de production

Si tous les pays exploitent leurs avantages comparatives et que tous les pays sont comparativement meilleurs que d'autres dans certains produits, le commerce international est bénéfique pour tous¹.

Traditionnellement, on distingue deux logiques stratégiques d'investissement

3.3.1.1. Les investissements horizontaux (dit « *market seeking* »)

Répondent à la motivation d'accès au marché. Ils reproduisent l'ensemble du processus productif dans les pays d'accueil, c'est-à-dire produisent les mêmes ou quasiment les mêmes biens ou services dans plusieurs pays. On parle aussi alors d'usine « clone ».

Ce type d'investissement répond à une stratégie de conquête de marché dans le pays d'implantation en rapprochant les nouvelles capacités de production des régions où la demande est en forte croissance et correspond plutôt à des investissements dans des pays à niveau de développement élevé².

*Markusen*³ explique l'investissement direct étranger à stratégie horizontale par une nouvelle approche : Un IDE d'une stratégie horizontale peut se réaliser non-seulement pour éviter les coûts élevés à l'exportation mais aussi pour faire face à des coûts cachés.

3.3.1.2. Les investissements verticaux (dits « *cost* ou *efficiency seeking* ») ou de délocalisations répondent au besoin de fragmentation de la chaîne de valeur en différentes activités afin de tirer profit des différences de coûts des facteurs entre pays. Cette stratégie, dite de Décomposition Internationale des Processus Productifs (DIPP) pousse les entreprises

¹Z. HAID : la politique d'attractivité des IDE en Algérie cas de la banque BNP Paribas, thèse de Magister en science économique, université Abou-bakr BALKAID Tlemcen, 2010.

²J-L. AMELON ET J-M. CARDEBAT : op.cit. p.119

³J.R. MARKUSEN: The Boundaries of Multinational Enterprises and the Theory of International Trade, 1955, pp169-189.

multinationales à investir dans les pays à bas salaires afin de réduire leurs couts de production¹.

Ainsi selon le modèle de *Helpman*² l'investissement vertical est motivé par les différences internationales des dotations factorielles, Delors les FMN garde les activités à forte intensité technologique dans le pays d'origine et délocalisent le travail à moindre intensité technologique à l'étranger.

3.3.2. Approche cycle de vie

Cette approche s'articule autour du cycle de vie de produit et de l'écart technologique entre les pays, la vie d'un produit est rythmée par un cycle constitué de quatre étapes successives³.

❖ Lancement

Il n'y a pas de pression par un besoin de profit immédiat. Le produit est promu pour sensibiliser la clientèle. Si le produit ne connaît que peu ou pas de concurrence, une stratégie de prix d'écroulement est utilisée. Un nombre limité de produits est disponible dans peu de chaînes de distribution.

❖ Croissance

Les concurrents sont attirés avec des offres similaires sur le marché. Le produit devient plus rentable et la société forme des alliances avec d'autres. Les dépenses publicitaires sont élevées et l'on se concentre sur le développement de la marque. Les parts de marché tendent à se stabiliser et les bénéfices s'accroissent de manière substantielle.

❖ Maturité

Les produits passant les phases précédentes ont tendances à rester plus longtemps dans celle-ci. Les ventes augmentent plus lentement et finissent par se stabiliser. Les producteurs différencient leurs produits et les marques en sont le meilleur moyen.

Une concurrence intensive est alors établie et c'est la guerre des prix. Le marché est saturé. Certains producteurs quittent le marché à cause de leur trop faible marge. La promotion est très répandue et une plus grande panoplie de média est utilisée⁴.

¹ J-L. AMELON ET J-M. CARDEBAT : op.cit.119.

² E.HEIPMAN: increasing returns, imperfect markets, and trade theory. 1984.

³ J-L. AMELON ET J-M. CARDEBAT : op.cit. p.135.

⁴ Ibid.

❖ Déclin

Le marché est ici en ralentissement. Des produits novateurs sont lancés ou les goûts de la clientèle se modifient par exemple. Les prix doivent être rabaissés de telle sorte que beaucoup de produits doivent être retirés du marché. Les profits peuvent être accrus par une réduction des dépenses marketing et autres coûts¹

3.3.3. La stratégie d'accès aux ressources

C'est une stratégie d'approvisionnement en matières premières inexistantes dans le pays d'origine pour des raisons climatologiques ou géologiques, ou bien de moindre coût à l'étranger².

Cette stratégie était la première raison d'attraction des IDE. Son évolution et son ampleur étaient déjà existants dès le XVIème siècle. Elle n'est pas une caractéristique de l'économie multinationale ou globale puisqu'elle est apparue avant même l'évolution du concept « Globalisation »³.

Cet aspect des IDE est le plus simple à comprendre et le plus évident à expliquer. Son déterminant principal est en fait l'existence des ressources naturelles dans le pays hôte. Cependant, ce dernier doit avoir un minimum de caractéristiques économiques et politiques qui lui permettront d'accueillir convenablement les IDE. Dans plusieurs études économétriques portant sur les déterminants des IDE ; des variables comme l'infrastructure, la corruption et la stabilité politiques paraissent toujours significatifs et ayant une influence sur les flux d'IDE et ce, quelle que soit la stratégie adoptée par les FMN.

Au-delà de cet état de fait, et en absence de variables macro-économiques, politiques ou de bonne infrastructure, encourageantes dans le pays hôte, nous pouvons dire que c'est une sorte de phénomène d'arbitrage qui s'installe pour les décideurs des firmes multinationales intéressées par l'exploitation des ressources naturelles existantes. En effet, si le risque d'instabilité touche directement l'activité de l'entreprise et que le gain potentiel de l'exploitation n'arrive pas à couvrir ce risque, il est évident qu'il y aura moins d'IDE et inversement.

¹ J-L. AMELON ET J-M. CARDEBAT : op.cit. p.120.

² DUPHIL et J. PAVEAU op.cit.

³ K. BONDY, D. MATTEN AND J. MOON: Internationalization of companies, Strategy of investment, Journal Compilation, 2008.

3.4. Les modes de mesure de L'IDE

L'investissement direct étranger peut être mesuré en termes de flux et de stocks.

3.4.1. Flux d'investissement direct

Il constitue une variation entre deux moments et il représente la somme des éléments suivants :

- Apports nets en capital accordés par l'investisseur direct sous forme d'achat d'actions de parts, d'augmentation de capital ou de créations d'entreprises.
- Prêts nets, y compris les prêts à court terme et avances consenties par la maison mère à sa filiale. -Bénéfices non distribués (réinvestis)¹.

3.4.2. Stock d'investissement direct

Il correspond à une estimation de la valeur totale des capitaux dans un pays à un moment donné. On distingue deux types de ces stocks :

Stocks entrants qui représentant la valeur totale des capitaux étrangers dans un pays (investissement direct de l'étranger) ;

Tandis que les stocks sortants sont la valeur totale des capitaux nationaux sortis du même pays vers l'étranger à un moment donné (l'investissement direct à l'étranger)².

3.5. IDE et la croissance

Au-delà de son impulsion macro-économique initiale, l'IDE influence la croissance en améliorant la productivité totale des facteurs et, plus généralement, l'efficacité de l'utilisation des ressources dans l'économie bénéficiaire. Trois mécanismes interviennent à cet égard : les liens entre les flux d'IDE et le commerce extérieur, les retombées et autres externalités dont bénéficient les entreprises du pays d'accueil, et l'incidence directe sur les facteurs structurels de l'économie d'accueil.

¹ J-L. MUCCHIELLI, op.cit. p. 48.

² Ibid.

3.5.1. Commerce et investissement

Bien que les données économétriques concernant les effets de l'IDE sur le commerce extérieur du pays d'accueil diffèrent sensiblement selon les pays et les secteurs économiques, on s'accorde néanmoins de plus en plus à reconnaître la nécessité de ne pas limiter l'analyse de la relation IDE commerce à l'impact direct de l'investissement sur les importations et les exportations. Le principal intérêt de l'IDE pour les pays en développement en matière d'échanges tient à sa contribution à long terme à l'intégration de l'économie d'accueil dans l'économie mondiale selon un processus faisant vraisemblablement intervenir une augmentation des importations ainsi que des exportations. En d'autres termes, on reconnaît de plus en plus que les échanges et l'investissement se renforcent mutuellement pour attirer des activités transfrontières. Néanmoins, les autorités des pays d'accueil doivent également prendre en compte l'incidence à court et moyen terme de l'IDE sur le commerce extérieur, notamment lorsque leur balance courante est soumise à des tensions, et ils doivent parfois se demander si certaines des transactions des entreprises à capital étranger avec leurs sociétés mères risquent de diminuer les réserves extérieures¹.

3.5.2. Transferts de technologie

Pour la littérature économique, les transferts de technologies sont peut-être le principal mécanisme par lequel la présence de sociétés étrangères peut avoir des externalités positives dans l'économie d'accueil en développement. Les entreprises multinationales sont la principale source d'activités de recherche et de développement (R-D) dans le monde développé, et leur niveau de technologie est généralement plus élevé que celui des pays en développement, de sorte qu'elles sont en mesure de générer de très importantes retombées technologiques. Néanmoins, le rôle joué par les entreprises multinationales pour faciliter ces retombées varie selon le contexte et selon les secteurs².

3.5.3. Amélioration du capital humain

L'incidence majeure de l'IDE sur le capital humain dans les pays en développement paraît être indirecte, et résulter non pas tellement des efforts déployés par les entreprises multinationales que par les mesures prises par les gouvernements locaux pour attirer l'IDE en améliorant le capital humain local. A partir du moment où des individus sont employés par des filiales d'entreprises multinationales, leur capital humain peut être encore amélioré par

¹ OCDE : L'investissement direct étranger au service du développement, 2002, p.11.

² Ibid.

une formation et un apprentissage sur le tas. Ces filiales peuvent aussi avoir une influence positive sur l'amélioration du capital humain dans les autres entreprises avec lesquelles elles nouent des liens, y compris leurs fournisseurs. A cela s'ajoutent d'autres effets lorsque la main d'œuvre se déplace vers d'autres entreprises et lorsque certains salariés créent eux-mêmes leur entreprise. En conséquence, la question du développement du capital humain est intimement liée à d'autres questions plus larges touchant le développement¹.

3.5.4. Concurrence

L'IDE et la présence d'entreprises multinationales peuvent avoir une forte influence sur la concurrence dans les pays d'accueil. La présence d'entreprises étrangères peut favoriser largement le développement économique en stimulant la concurrence au niveau local, ce qui peut se traduire au bout du compte par une amélioration de la productivité, une baisse des prix, et une affectation plus efficiente des ressources. Néanmoins, l'entrée d'entreprises multinationales tend aussi à renforcer la concentration sur les marchés des pays d'accueil, ce qui peut entraver la concurrence. Ce risque est aggravé si le pays d'accueil constitue un marché géographique distinct, si les obstacles à l'entrée sont élevés, si le pays d'accueil est de petite taille, si l'investisseur dispose d'une position de force sur les marchés internationaux ou si le cadre réglementaire du pays d'accueil en matière de concurrence est peu développé ou mal appliqué².

3.5.5. Développement des entreprises

L'IDE a la possibilité de dynamiser sensiblement le développement des entreprises dans les pays d'accueil. Au niveau de l'entreprise dans laquelle est opéré l'investissement étranger, on constate l'exploitation de synergies avec l'entreprise multinationale qui assure l'investissement, des efforts pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts, et le développement d'activités nouvelles. De plus, on peut constater des gains d'efficacité dans des entreprises sans lien véritable avec l'entreprise directement concernée par des effets de démonstration et d'autres externalités analogues à celles observées au niveau de la technologie et du capital humain. Les données disponibles font apparaître une nette amélioration de l'efficacité économique dans les entreprises achetées par des entreprises multinationales, quoique à des degrés variables selon les pays et les secteurs. C'est dans les industries où il est possible de réaliser des économies d'échelle que les améliorations sont le

¹ OCDE, op.cit.p.15

² Ibid.

plus évidentes. Dans ce cas particulier, l'absorption d'une entreprise individuelle dans une entité plus vaste se traduit généralement par d'importants gains d'efficacité¹.

3.6. Les enjeux des IDE

3.6.1. Pour les pays d'accueil

L'existence d'un environnement économique relativement sain dans le pays d'accueil est aussi importante pour attirer l'IDE que pour profiter pleinement de ses apports. La transparence et le respect de la règle de droit figurent en tête des préoccupations des investisseurs. Autre facteur qui compte, la taille de l'économie d'accueil, comme le montre le fort pouvoir d'attraction de la Chine pour l'IDE². Les petits pays peuvent eux aussi étendre la taille du marché en appliquant des politiques d'ouverture générale aux échanges et d'intégration commerciale régionale

3.6.2. Pour les pays hôte

Pour le pays d'origine il est crucial d'attirer des IDE qui se traduiront par les apports en capitaux financiers ou en technologie.

Les apports en capitaux par le biais des IDE permettront aux pays hôte de mobiliser les capitaux nécessaires pour assurer le développement d'une filière économique. Ceci permettra non seulement une création de richesse mais sera pourvoyeuse d'emplois.

Les gouvernements des pays d'origine des investisseurs ont également un rôle important à jouer. Il leur faut notamment prendre en compte les conséquences de leurs politiques économiques nationales pour la capacité d'autres pays d'accueil potentiels à attirer les investisseurs étrangers du fait des politiques plus attractives de ces derniers.

Les IDE participent à la construction des avantages comparatifs d'une économie. Il est donc crucial pour les États d'éviter une "déconstruction" de ces avantages comparatifs en favorisant l'ancrage de ces investissements³, c'est-à-dire leur durabilité. Cela est possible en incitant à créer des interdépendances entre la firme étrangère et les producteurs locaux.

L'IDE est vecteur de transfert de technologie, ce qui est crucial pour le décollage et la remontée des filières vers des productions à plus fort contenu technologique ou de haut de gamme.

¹ OCDE, op.cit.p.20.

² B. BELLON ET R. GOUIA : investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen, édition economica, Paris, 1998, p. 9.

³ OCDE : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises Multinationales, 2008, p.40.

3.6.3. Evaluation des projets d'investissements

Certaines agences de promotion des investissements ainsi que beaucoup de bailleurs internationaux ont développé des outils d'évaluation de projets. Ces outils sont cependant difficilement transférables en l'état, dans la mesure où toute évaluation implique un jugement particulier assis sur des critères d'appréciation particuliers : priorités sectorielles, aménagement du territoire¹ (favorisant les zones moins avancées), stratégie générale de développement économique (interventionnisme vs. libéralisme, développement endogène ou exogène), et ressources fiscales, situation du marché de l'emploi, niveau d'avancement technologique, etc.

A l'heure de définir son degré d'implication souhaitable, une API retient fréquemment des critères souvent plus quantitatifs que qualitatifs. Au-delà des montants investis, et des emplois directs créés, l'intérêt d'un projet peut aussi s'apprécier en fonction du potentiel de développement d'un secteur économique, d'un territoire, mais aussi tout simplement de son état d'avancement (concept, études, autorisation...) et sa probabilité de réalisation² (le facteur humain, i.e. les affinités entre la personne du décideur et le territoire considéré ou la personnalité de son vis-à-vis au sein de l'API).

4. Mesure de la capacité d'attractivité des économies

Cette section est consacrée à la définition de la notion d'attractivité et à la présentation des indices servant de mesure de l'attractivité d'un pays.

4.1. La Notion d'attractivité

4.1.1. Définition de l'attractivité

L'attractivité peut être définie comme la capacité d'un pays à attirer les activités nouvelles et facteurs de production mobiles : capitaux, travailleurs qualifiés sur un territoire. Elle peut être définie aussi comme l'ensemble des dispositifs mis en place par l'Etat (code d'investissement, traitement juridique et fiscal de l'IDE, infrastructures publiques existant dans un pays hôte) dans le but d'attirer l'IDE³.

¹ OCDE. Op.cit.p.40.

² Ibid.

³ M. Touati, op.cit. p.73.

4.1.2. Les formes d'attractivité

La CNUCED définit deux types d'attractivité:

➤ **L'attractivité effective**

Pour déterminer le pays qui attire le plus d'IDE, on peut se limiter aux entrées réalisées. Cependant ce critère n'est pas très significatif. Il fait abstraction de la taille de l'économie. Il serait insensé de comparer les Etats-Unis à un petit pays comme la Suisse.

De ce fait, la CNUCED a défini l'attractivité effective qui indique la part d'un pays dans le total des flux d'IDE compte tenu de son poids économique. C'est un critère pertinent pour établir des comparaisons internationales.

➤ **L'attractivité potentielle**

Il arrive qu'une économie soit marginalisée par les investisseurs étrangers alors qu'elle cache d'importantes potentialités d'investissement. Pour ce type de pays, les entrées d'IDE seraient négligeables et insignifiantes. De ce fait pour ressortir les opportunités d'investissement de ces pays, il est nécessaire de mettre en valeur les opportunités d'investissements qu'il offre. Cette attractivité englobe tous les facteurs structurels sans prendre en ligne de compte les entrées d'IDE réalisées.

4.1.3. Classement des pays selon l'attractivité effective et l'attractivité potentielle

La combinaison des deux indices permet de répartir les pays en quatre groupes¹.

❖ **Les pays les plus dynamiques**

Ce sont les pays qui attirent beaucoup d'IDE (dont le classement est supérieur à la médiane de l'ensemble des pays) et qui ont un potentiel élevé. Cette catégorie est constituée de nombreux pays développés et de nouveaux pays industriels (France, Allemagne, Canada...).

❖ **Les pays dont les résultats sont supérieurs au potentiel**

Ce sont les pays qui attirent plus d'IDE que la médiane mais qui ont un faible potentiel. Parmi ces pays, on trouve le Maroc, la Tunisie et quelques pays d'Amérique Latine.

❖ **Les pays dont les résultats sont inférieurs au potentiel**

Ces pays offrent des opportunités d'investissements qui dépassent les entrées réalisées d'IDE. C'est principalement le cas du Japon, de l'Australie et de la Suède.

¹ M. PLAZZI: Politics of attractiveness of investment, Journal of Business Ethics, 2001, p. 56.

❖ Les pays les moins dynamiques

Ces pays enregistrent des indices d'entrées effectives et potentielles faibles. Ils sont essentiellement constitués de pays pauvres et instables. Cette classe de pays est constituée principalement de pays africains y compris l'Algérie¹.

4.2. Les déterminants de l'attractivité des IDE

Plusieurs classifications des déterminants des IDE ont été proposées. Pour mieux les cerner, il convient de les regrouper en deux grandes catégories, selon les liens qu'ils entretiennent avec l'action publique ou économique. Ainsi nous distinguerons :

- Les déterminants d'ordre économique.
- Les déterminants d'ordre institutionnel.

4.2.1. Les déterminants économiques

Les déterminants les plus importants pour l'implantation des investissements directs étrangers sont les considérations économiques, qui se manifestent de façon considérable dès qu'un cadre propice aux investissements directs étrangers est mis en place.

4.2.1.1. Le climat de l'investissement

Pour choisir le pays d'accueil, l'investisseur étranger a besoin d'une évaluation du climat de l'investissement. Ce dernier est évalué sur la base du niveau de stabilité des variables macroéconomiques suivantes : taux d'inflation, taux de chômage, l'investissement national et la croissance².

- **Le taux d'inflation** : C'est un indicateur de stabilité économique d'un pays, il peut renseigner sur la politique monétaire du pays. Un taux d'inflation élevé conduit à des restrictions de crédit, ce qui va rendre l'obtention des capitaux localement, plus difficile. Ce qui augmente l'incertitude et rend la situation moins attractive à l'investissement direct étranger.
- **Le taux de chômage** : Un faible taux de chômage annonce une tension sur le marché de travail qui est de nature à provoquer rapidement des hausses des salaires. Il informe également sur un état encore peu avancé des restructurations industrielles, ce qui

¹ M. PLAZZI. op.cit.p.58.

² W. ANDREFF : Les multinationales globales. Éditions la découverte. Paris. 2003. P. 85.

signifie que l'investisseur étranger pourrait faire face à des sureffectifs dans l'entreprise locale qu'il rachèterait dans le pays d'accueil. .

- **L'investissement national** : L'investisseur étranger considère que l'augmentation de l'investissement national est un signal de l'existence d'opportunités intéressantes dans le pays en question. Cela va l'encourager à s'y implanter.
- **La croissance** : La croissance d'une économie peut constituer un paramètre important pour l'investisseur étranger. Un faible taux de croissance indique une faible rentabilité de l'investissement du pays hôte. Par contre un développement rapide de l'économie du pays d'accueil représente une opportunité d'expansion supplémentaire pour l'investisseur étranger.

4.2.1.2. La taille du marché

La taille du marché est le premier paramètre que les investisseurs étrangers prennent en considération, lorsqu'ils décident de la localisation de leurs entreprises. Cependant, une taille de marché importante permet de générer des économies d'échelle et une spécialisation de la production ainsi qu'une utilisation efficace des ressources. Les FMN se délocalisent le plus souvent vers les pays offrant une forte demande. Cette dernière est déterminée par la taille du marché et le revenu moyen par habitant. Ainsi, selon Mayer, « les pays désirant accueillir des IDE doivent s'efforcer d'augmenter le niveau de revenu moyen et à pratiquer des politiques de restructuration visant à améliorer la demande. De même la croissance du marché, l'accès aux marchés régionaux et mondiaux, les préférences des consommateurs locaux et mondiaux, les préférences des marchés constituent également d'autres déterminants importants entrant dans les incitations des investisseurs à la recherche des marchés potentiels¹ »

4.2.1.3. La recherche des matières premières

Si les multinationales s'installent dans les pays d'accueil c'est parce qu'elles y trouvent les approvisionnements dont elles ont besoin ou les matières qu'elles exploitent déjà dans d'autres parties du monde. Les pays en voie de développement étant relativement plus dotés en matières premières que les pays développés, ces derniers se déplacent donc vers les PVD pour rechercher des inputs pour leurs firmes. Les pays en développements doivent donc mettre en valeur leur stock de matières premières disponibles en vue d'attirer les investisseurs.

¹ T. Mayer : Les frontières nationales comptent ... mais de moins en moins. Problèmes économiques. 2002. PP. 29-32

4.2.1.4. Les infrastructures

Les dotations en infrastructures du pays d'accueil et les services qui les accompagnent sont essentiellement recherchées par la firme pour l'implantation de son investissement. Ainsi lorsque, sur un territoire, l'infrastructure de base est développée, le coût de l'investissement est faible ainsi que son coût d'exploitation; ce qui augmente le rendement de l'investissement et donc stimule l'IDE. Selon la CNUCED (1998):« une condition indispensable pour les stratégies d'intégration complexes est la capacité à relier les filiales spécialisées dans des réseaux mutuels d'activités à travers des installations d'infrastructures adéquates. De telles installations comprennent des moyens de télécommunication de haute qualité ainsi que des systèmes de transport fiables, notamment pour les filiales étrangères qui font partie d'un processus de production en flux tendu mais aussi pour les sièges sociaux régionaux »¹.

4.2.2. Les déterminants institutionnels

Les déterminants d'IDE ne s'arrêtent pas au niveau économique, une grande partie est expliquée par l'environnement (cadre) institutionnel du pays d'accueil. Ainsi les déterminants institutionnels des IDE peuvent être résumés dans les points suivants :

4.2.2.1. La stabilité politique et sociale

Cette dernière constitue le plus souvent un des déterminants visé par les investisseurs, ces derniers se sentent rassurés d'investir dans des environnements économiques stables et promoteurs. Toutefois, étant donné les situations d'instabilités politiques et sociales qui prônent dans les PVD, la situation est loin d'être satisfaisante en matière d'attraction d'IDE. Car investir dans un pays instable avec un risque pays élevé n'est pas assez rassurant, d'où une forte nécessité d'amélioration des cadres politiques et sociaux dans les PVD. Lucas (1993) pense que l'instabilité politique est une préoccupation des investisseurs étrangers dans les pays en développement. Cette instabilité se manifeste souvent par la confiscation des biens, la dislocation des structures de production, le changement dans la gestion macroéconomique et surtout l'environnement réglementaire².

¹ CNUCED : Tendances et déterminants. Rapport sur l'investissement dans le monde, 1998. New York et Genève. PP 114-115.

² Ibid.

4.2.2.2. Le cadre juridique

La fiabilité, l'application et l'efficacité juridique d'un pays d'accueil, rassurent les investisseurs étrangers en leur proposant une protection crédible des droits de propriété et de respect des contrats. L'indépendance et la légitimité du système judiciaire local sont également des éléments susceptibles de compter parmi les facteurs importants d'attractivité d'un territoire¹.

4.2.2.3. Le degré d'ouverture

« L'attraction des IDE est aussi tributaire du degré d'intégration à l'économie mondiale. L'ouverture d'une économie sera mesurée par le volume des échanges en pourcentage du PIB, autrement dit, le ratio des échanges (exportations + importations) sur le PIB »². En effet, un niveau élevé d'importations renseigne sur l'absence de barrières tarifaires et non tarifaires à l'entrée des biens et services. De ce fait, pour ses besoins d'exploitation, l'investisseur étranger aura la possibilité d'importer sans avoir à respecter des quotas à ne pas dépasser, ni à supporter des tarifs douaniers exorbitants. Par conséquent, un degré d'ouverture peut influencer positivement sur la décision de l'investisseur.

4.2.2.4. Les politiques incitatives

Les incitations sont des avantages économiques mesurables accordés à des entreprises étrangères par un Etat ou par une entité publique afin d'attirer les investisseurs étrangers et de les inciter à modifier leur comportement et faire en sorte qu'ils contribuent plus spécifiquement à la réalisation de certains objectifs des politiques publiques. Fondamentalement, les incitations ont pour objectif d'accroître le taux de rentabilité de l'IDE et d'en réduire l'incertitude et le risque. On peut distinguer trois grandes catégories d'incitations, à savoir fiscales, financières et autres.

Il existe d'autres déterminants tels que le climat des affaires, le taux de change et le contrôle des flux de changes...

¹ OCDE. Op.cit. p.115.

² Z.EL AOUMARI. : Attractivité du Canada : l'investissement direct étranger et dynamique de la croissance.
Op.cit. P 22

Conclusion

A la fin de ce premier chapitre, on a pu à partir de la première section répondre aux interrogations liées aux firmes multinationales. On sait à présent que ce sont les motifs stratégiques défensifs ou offensifs qui incitent et motivent une entreprise à quitter son territoire national et à se délocaliser.

Cependant pour que la multinationalisation soit un succès, l'entreprise doit disposer d'avantages spécifiques qui vont lui permettre d'être concurrentielle et compétitive sur le marché étranger.

Quant à l'investissement direct étranger, on le distingue maintenant mieux des autres catégories d'investissements. On a déterminé les transactions qui font partie de l'IDE et celles qui en sont exclues. En résumé, on a présenté l'ensemble des notions générales qui vont permettre de mener aisément l'analyse approfondie de l'investissement direct étranger.

*Chapitre II : Le climat
d'investissement et les IDE en
Algérie*

Introduction

Aborder à l'heure actuelle le thème de l'attractivité des investissements directs étrangers (IDE) relève d'une préoccupation essentielle pour un pays comme l'Algérie, particulièrement à un moment où ce pays déploie de considérables efforts pour attirer l'investisseur étranger qui demeure insignifiant. Partant de cette situation, le but de ce chapitre est de déterminer les contraintes qui freinent les investissements directs étrangers à destination de l'Algérie.

Pour ce faire, nous allons tout d'abord dans une première section décrire le climat des affaires puis, présenter les indicateurs de mesures internationales. Ensuite, nous étudierons dans la deuxième section les tendances de l'investissement direct étranger dans le monde, pour la troisième section nous allons parler de l'évolution des IDE en Algérie face au climat d'affaire et déterminer les obstacles dissuasifs à l'implantation d'entreprises étrangères dans le pays. Pour enfin nous aborderons les pratiques des autorités algériennes à l'égard de l'investissement direct étranger, depuis la période post coloniale jusqu'à nos jours, discuter les évolutions récentes du cadre réglementaire et législatif.

1. Généralités sur le climat des affaires

Dans cette section, nous allons définir le climat d'affaire. Ensuite nous allons aborder les différents variables du climat. Enfin, nous allons passer aux indicateurs de mesures élaborer par un groupe de la banque mondiale.

1.1.Définition du climat des affaires

En termes simples, le climat des affaires peut être compris comme étant l'ensemble des facteurs politiques, juridiques, économiques, sociaux et même culturels qui poussent un investisseur à décider de d'installer dans un milieu ou dans un pays donné pour faire ses affaires.

Ces facteurs sont multiples, qu'il s'agisse de stabilité politique, de stabilité macroéconomique, de coût de la main d'œuvre, de régime fiscal, de qualité des services bancaires et autres intermédiaires financiers, de coûts opérationnels du business ou de coût de l'énergie et de la disponibilité de ressources énergétiques et de celle des ressources naturelles¹, etc.

Selon **Stern**, le Climat d'Investissement est constitué de l'environnement politique, institutionnel et comportemental présent et futur qui influencent les rendements et les risques associés à un investissement d'une firme. La notion de CI fait donc référence aux institutions, à la gouvernance, aux politiques publiques, à la stabilité macroéconomique et à la qualité des infrastructures, éléments qui affectent non seulement le niveau d'investissement en capital mais également la productivité totale des facteurs de production, et la volonté pour la firme de réaliser des investissements dans le futur²

D'après cette définition, le climat d'investissement s'articule sur trois axes

- La gouvernance et la politique publique: cet axe englobe le comportement du secteur public et des institutions publiques, la fiscalité, l'accès aux crédits de financement, les réformes économique et juridique
- La stabilité macro-économique: il s'agit de la politique de change, politique budgétaire
- Qualité des infrastructures: raccordement à l'électricité, à l'eau, infrastructures concernant le transport (aéroports, ports, autoroute...)

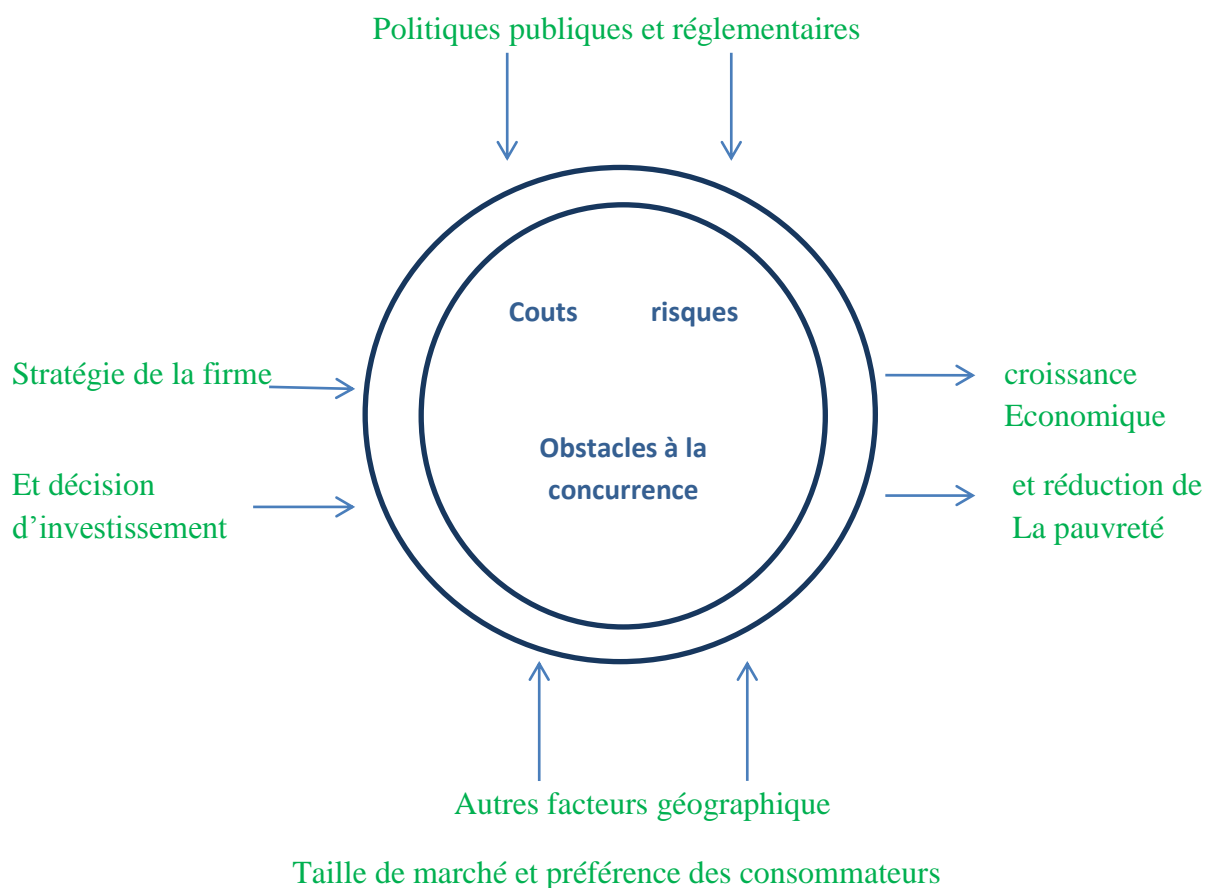
¹ J. Kiambu; Reformes relatives au climat des affaires et des investissements, 2013, p.4.

² Rapport sur le développement dans le monde : un meilleur climat de l'investissement pour tous, banque mondiale 2005.

La banque mondiale définit le Climat d'investissement comme un ensemble de facteurs spécifiques à un pays qui exercent une influence plus ou moins forte sur les opportunités et incitatifs encourageant une firme à investir, créer des emplois et croître. Les politiques publiques, notamment, exercent une forte influence sur l'activité des firmes, à travers un ensemble d'effets externes, qui peuvent être positifs ou négatifs.

Le climat de l'investissement est l'ensemble des facteurs propres à la localisation de l'entreprise, qui influent sur les opportunités de marché ou le désir des entreprises d'investir à des fins productives, de créer des emplois et de développer leurs activités. Les politiques et le comportement des pouvoirs publics ont une influence très importante en raison de l'incidence qu'ils ont sur les coûts, les risques et les obstacles à la concurrence¹.

Figure N°1 : la dynamique du climat d'investissement



Source rapport sur le développement dans le monde

¹ Rapport sur le développement dans le monde, op.cit. p.2.

Le plan horizontal de la figure ci-dessous représente les décisions d'investissement et les activités des firmes. L'entreprise décide si elle doit ou non supporter des coûts aujourd'hui afin de modifier ou d'augmenter sa production plus tard, par exemple en investissant dans des machines, des installations ou des activités de recherche et développement. Pour arrêter sa décision, elle s'appuie sur ses ressources productives et ses stratégies, qui diffèrent d'une entité à l'autre. Mais sa décision est motivée par la recherche du profit et la profitabilité est fonction des coûts, des risques et des obstacles à la concurrence associés à l'opportunité de marché qui se présente. Le volume et la productivité de l'investissement qui résulte de cette décision influent positivement sur la croissance et le recul de la pauvreté. Un bon climat d'investissement n'a pas seulement pour but de produire des profits pour les entreprises tel était le cas, il suffirait de chercher à minimiser les coûts et les risques. L'objectif visé en la matière est d'améliorer le sort de l'ensemble du corps social. Un grand nombre de coûts et de risques sont à juste titre supportés par l'entreprise. Et la réduction des obstacles à la concurrence élargit les opportunités de marché, stimule l'innovation et permet de s'assurer que les effets positifs des gains de productivité sont partagés avec les consommateurs et les salariés.

Le plan vertical de la figure représente le climat de l'investissement. Il est difficile pour les pouvoirs publics d'influer sur certains des aspects qui caractérisent le climat de l'investissement, tels que la géographie et les préférences des consommateurs. Mais ils peuvent agir plus efficacement sur tout un ensemble d'autres facteurs. Les éléments spécifiques qui influent sur les coûts, les risques et les obstacles qui sont analysés dans le rapport sont les politiques qui ont une incidence directe sur le comportement de l'investissement. Le caractère prospectif de l'investissement met donc en relief l'importance de la stabilité et de la sécurité, et des droits de propriété en particulier. Les réglementations et l'impôt restreignent ces droits de propriété et ont un impact déterminant sur les coûts, les risques et les obstacles à la concurrence. Les financements, l'infrastructure et la main-d'œuvre sont des éléments clés des activités d'investissement.

1.2. Les variables du climat d'affaires

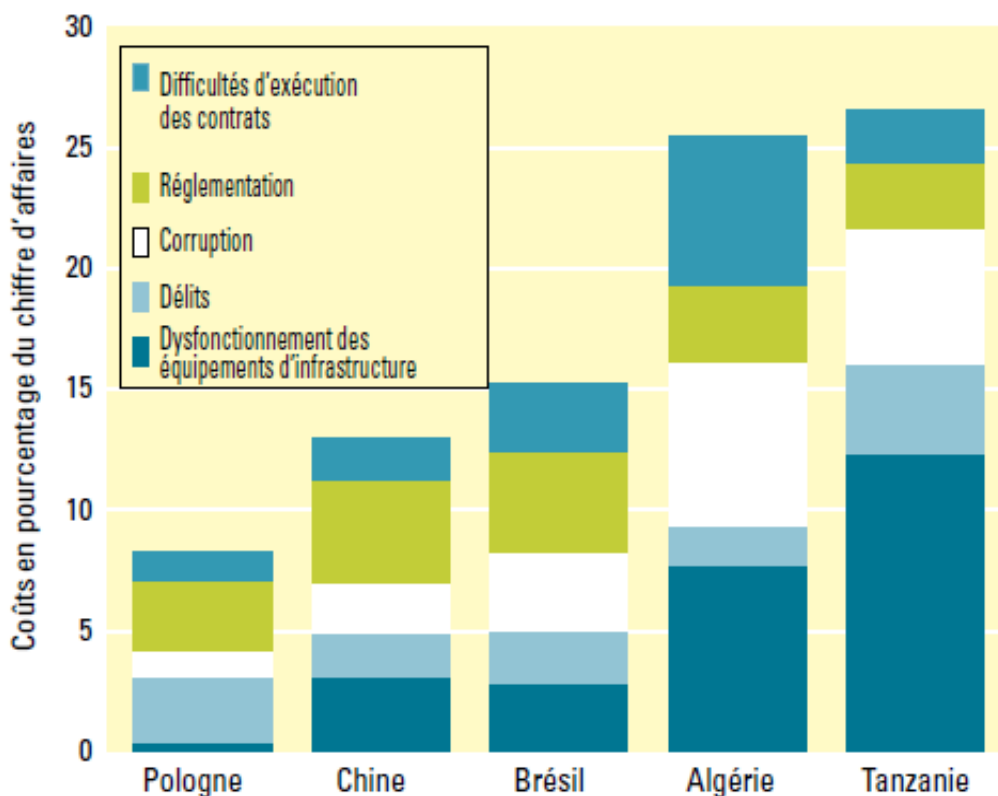
Les politiques et le comportement des pouvoirs publics influent sur les opportunités de marché et les incitations des entreprises par l'incidence qu'ils ont sur les coûts, les risques et les obstacles à la concurrence. Ces trois éléments sont importants pour les entreprises et ils le sont aussi pour la croissance et la pauvreté.

➤ **Les coûts**

Les salaires, les matières premières et autres moyens de production sont des coûts normalement associés à toute activité commerciale. Mais de nombreux coûts sont plus directement liés aux politiques et au comportement des pouvoirs publics. Les impôts en sont l'exemple le plus évident.

Toutefois, l'État a lui aussi un rôle important à jouer en remédiant aux défaillances du marché, en fournissant des biens publics et en finançant la fourniture d'équipements d'infrastructure. Les déficiences de son action dans ces domaines peuvent grandement alourdir les coûts supportés par les entreprises et rendre de nombreuses possibilités d'investissement non rentables¹.

Figure N°2 le niveau et la comparaison des coûts



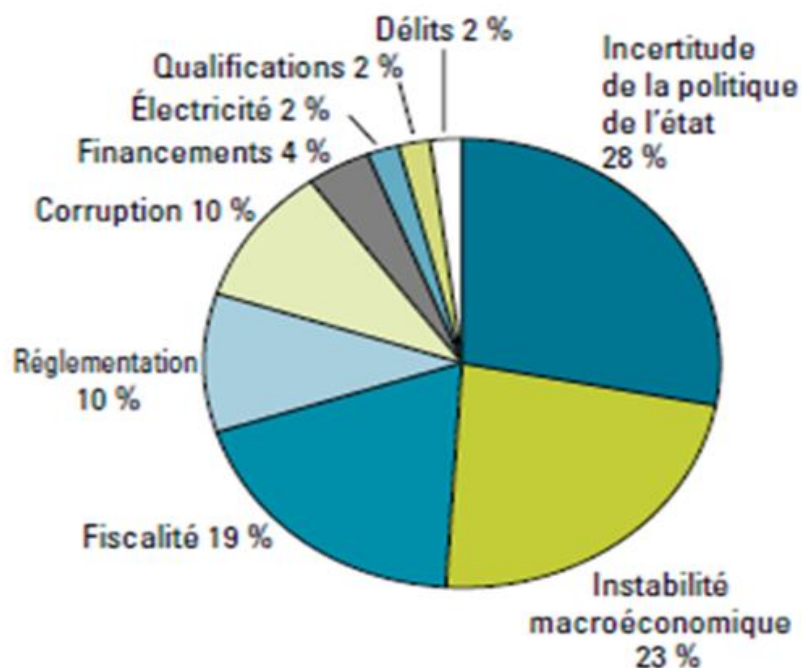
Source Rapport sur le développement dans le monde

¹ Rapport sur le développement dans le monde. Op.cit. p.03.

➤ **Les risques**

Comme les décisions d'investissement ont un caractère prospectif, l'appréciation que porte l'entreprise sur l'avenir est déterminante. Dans nombre de cas, les risques supportés par la firme, et en particulier les risques liés à l'incertitude de la réaction des clients et des concurrents, font normalement partie de l'investissement, et c'est à elle de les supporter. Mais l'État a un rôle important à jouer en instaurant un environnement stable et sûr et notamment en protégeant les droits de propriété. L'incertitude de la politique de l'État, l'instabilité macroéconomique et les réglementations arbitraires peuvent aussi hypothéquer les possibilités d'investissement et refroidir les investisseurs¹.

Figure N°3 Les risques liés à la politique de l'État sont le principal sujet de préoccupation des entreprises quant au climat de l'investissement



Source rapport sur le développement dans le monde

¹ Rapport sur le développement dans le monde. Op.cit. p.03

➤ **Les obstacles à la concurrence**

Les entreprises préfèrent moins de concurrence que plus. Mais les obstacles à la concurrence qui favorisent certaines entreprises signifient que les consommateurs et d'autres entreprises ne pourront profiter de certaines opportunités et qu'ils devront supporter des coûts plus lourds. Ces obstacles peuvent en outre réduire les incitations qu'ont les entreprises protégées d'innover et d'accroître leur productivité. Certains obstacles sont imputables à des caractéristiques naturelles, telles que la distance et les économies d'échelle produites par l'introduction de technologies déterminées. L'importance des coûts et des risques peut constituer un obstacle à l'entrée sur le marché. Les pouvoirs publics peuvent aussi influencer plus directement sur les obstacles, via les réglementations qui régissent l'entrée et la sortie et la politique qu'ils adoptent à l'égard des pratiques anticoncurrentielles des entreprises. Si la pression de la concurrence est difficile à évaluer globalement, les enquêtes auprès des entreprises montrent comment cette pression¹.

Le tableau ci-dessous représente les facteurs et le degré d'influence du gouvernement sur les coûts, les risques et les obstacles à la concurrence

¹Rapport sur le développement dans le monde: op.cit. p.03

Tableau N°1 : les politiques gouvernementales et les comportements qui exercent une influence sur la décision d'investissement des firmes.

		Facteurs qui exercent une influence sur les opportunités et incitatifs des firmes à investir	
		L'influence du gouvernement est forte	L'influence du gouvernement est faible
Coûts	Corruption Impôts Réglementation commerciale Infrastructure et coûts financiers Réglementation du marché du travail	Prix des impôts déterminés par le marché Distances géographiques aux marchés Economie d'échelle et d'envergure associées à une technologie spécifique	
Risques	Crédibilité des politiques publiques Stabilité Droits de la propriété Exécution des contrats Expropriation	Comportements des consommateurs et de la concurrence Chocs externes Désastres naturels Fiabilité des fournisseurs	
Barrière à la concurrence	Barrières à l'entrée et à la sortie Fonctionnement des marchés financiers Infrastructures Politique commerciale	Taille du marché Economies d'échelle et d'envergure dans un secteur d'activité particulier	

Source Rapport du développement dans le monde

1.3. Les indicateurs de mesure du climat d'affaire

1.3.1. Doing business de la banque mondiale

Dans les années 2000 le groupe de la banque mondiale a mis en place un certain programme transversal qui se base sur des enquêtes auprès des entreprises dans plusieurs pays et régions de monde, à titre d'exemple le rapport Doing Business qui est fondé sur le principe que l'activité économique, et plus particulièrement le développement du secteur privé, profite de règles claires et cohérentes. Des règles qui établissent et clarifient les droits de propriété, facilitent le règlement des litiges, améliorent la prévisibilité des interactions économiques et assurent aux parties contractantes des protections essentielles contre les abus et l'arbitraire¹.

Doing Business évalue les éléments de la réglementation des affaires concernant les entreprises locales sur une base objective. Le projet cible les petites et moyennes entreprises implantées dans la plus grande métropole d'affaires de l'économie. Sur la base d'études de cas types, Doing Business présente onze (11) indicateurs quantitatifs sur les réglementations applicables aux entreprises aux différents stades de leur cycle de vie. Les résultats pour chaque économie peuvent être comparés à ceux des 189 autres économies et dans le temps². (Voir annexe N°1)

1.3.2. Le rapport connecting to compete

Créé par le groupe de la banque mondiale, le rapport connecting to compete dans son dernière édition, note et évalue la performance logistique dans 160 pays.

L'évaluation présentée dans ce rapport se base sur l'indice de performance logistique. Cet indice apprécie l'efficacité des chaînes d'approvisionnement internationales sur la base d'informations fournies par plus de 1000 professionnels de la logistique dans le monde. L'indice de performance analyse les pays à travers 6 composantes³:

- efficacité des douanes et de la gestion du processus de dédouanement
- la qualité des infrastructures de commerce et de transport
- la facilité d'organiser des expéditions à des prix compétitifs
- la compétence et la qualité des services logistiques

¹ Doing business : égalité des chances pour tous, 14ème édition. Washington DC. 2017. P. 15.

² Ibid.

³ Connecting to Compete : Trade Logistics in the Global Economy, Washington DC. 2016.

- la capacité de suivre et de retracer les envois
- la fréquence à laquelle les expéditions atteignent leurs consignataires dans les délais de livraison prévus

2. Les IDE dans le monde

Au cours de cette section, nous essaierons de présenter les tendances de l'évolution de l'IDE dans le monde depuis les époques coloniales jusqu'à nos jours. Nous allons essayer de faire ressortir cette évolution dans le temps et les différentes périodes qui l'ont marquée.

2.1. Évolution récente des IDE dans le monde

2.1.1. Montée en puissance des IDE 1985-2000

Au cours de cette période, Les flux d'IDE ont évolué beaucoup plus vite que les flux commerciaux. Les pays industrialisés sont les principaux investisseurs et principaux pays D'accueil de capitaux. Leur part représentait 95%, du stock total d'investissement à l'étranger, dans les années 80, et 90% dans la décennie suivante. Depuis le milieu des années 80 jusqu'à la fin des années 90, l'IDE constituait l'élément le plus dynamique dans le processus de mondialisation.

A partir de 1991, les flux annuels d'investissements dans le monde, recensés par le FMI, revenaient à 181 milliards de dollars contre 237 un an auparavant. Les krachs boursiers de 1987 et 1989, la chute de la bourse de Tokyo, la diminution des profits, les difficultés de l'immobilier, tous ces facteurs, ont contribué à réduire les moyens d'actions de la plupart des firmes industrielles ou commerciales¹.

La baisse de l'IDE enregistrée au cours de cette période pourrait être qualifiée de pause du fait qu'elle n'a duré que deux années. En effet, l'IDE a repris sa croissance dès 1992, l'année qui correspond au début d'une explosion des IDE².

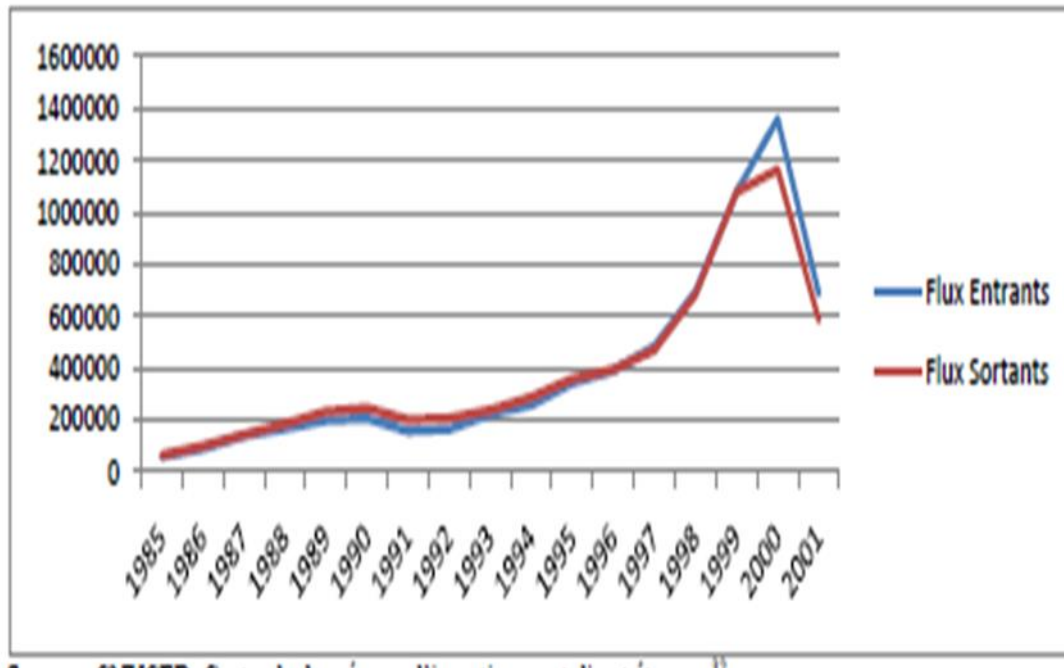
Selon la CNUCED, les investissements directs étrangers (IDE) augmentent d'une manière significative et donnent à la production internationale un rôle grandissant dans l'économie mondiale. Ils ont augmenté de 18 % en 2000, taux de croissance plus élevé que celui d'autres agrégats économiques tels que la production mondiale, la formation du capital

¹ D. Laubier : les investissements directs des pays industrialisés depuis 1980. Economie internationale. Paris. 1993

² M. Touati, op.cit. P. 36.

et le commerce, pour atteindre le montant record de 1 300 milliards de dollars. Les flux d'IDE devraient toutefois diminuer en 2001¹.

Figure N°4 Evolutions des flux d'IDE dans le monde entre 1984-2001 (en milliard de dollars)



Source <http://unctadstat.unctad.org/wds/TableView/tableView.aspx?ReportId=96740>

2.1.2. La fluctuation des IDE (2001- 2015) :

Pour la troisième année consécutive, les entrées d'investissement étranger direct (IED) ont diminué en 2003 dans le monde, et sont tombées à 560 milliards de dollars. Cette diminution a de nouveau tenu à une baisse d'IDE à destination des pays développés, à 367 milliards de dollars, il y a eu une régression de 25 % par rapport à 2002².

En 2004, les flux mondiaux d'IDE se sont légèrement redressés, les entrées d'IDE se sont donc élevées à 648 milliards de dollars. Les entrées d'IDE ont bondi de 40% dans les pays en développement, mais ont baissé de 14 % dans les pays développés en tant que groupe³.

Après quatre années consécutives de croissance, les entrées mondiales d'IED ont augmenté de 30 % pour s'élever à 1 833 milliards de dollars en 2007. Malgré la crise

¹ CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde. New York et Genève. 2001. P 1

² CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde. New York et Genève. 2004. P.1.

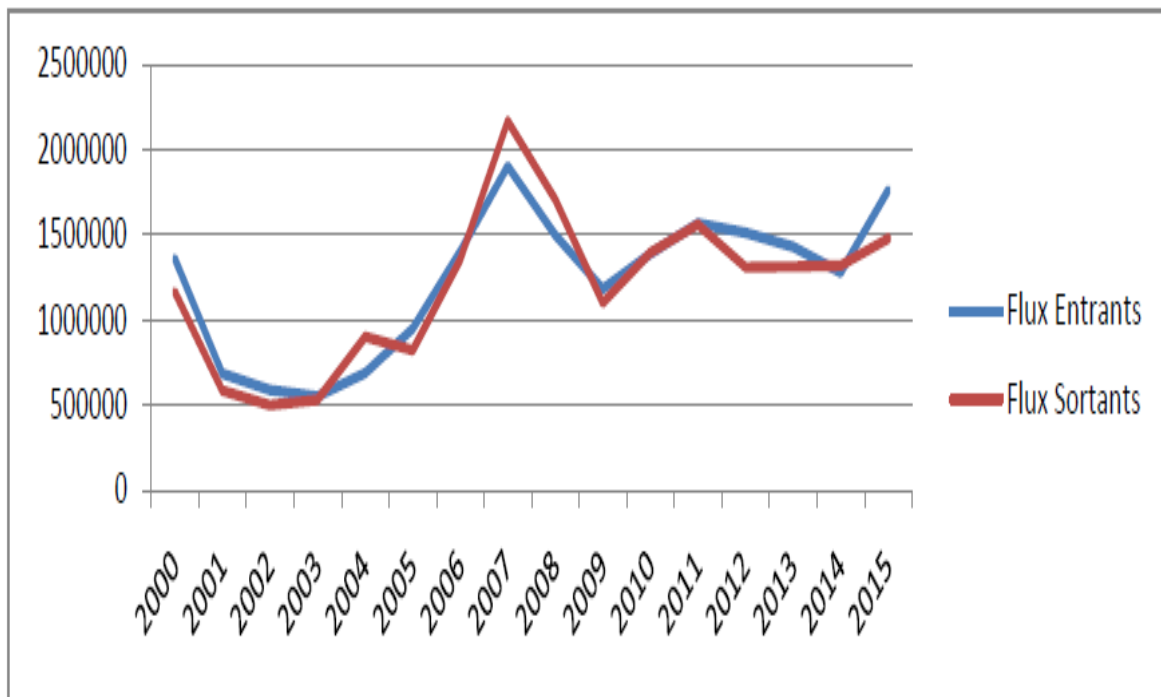
³ CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde. New York et Genève. 2005. P.1

financière et la crise du crédit qui sévissent depuis le deuxième semestre de 2007, les entrées d'IDE ont continué de progresser dans les trois grands groupements économiques que sont les pays développés, les pays en développement et les pays en transition de l'Europe du Sud-est et de la Communauté d'Etats indépendants¹. Avec l'aggravation de la crise économique et financière, les flux mondiaux d'IED ont diminué de 14 % en 2008. En 2009, cette baisse était de l'ordre de 37% pour les entrées, et d'environ 43% pour les sorties. Après les baisses de 2008 et 2009, les entrées mondiales d'IDE ont légèrement augmenté, une hausse de 5% en 2010, puis de 16% en 2011. Mais cette reprise n'a pas duré, car en 2012, les flux mondiaux d'IDE ont diminué de 18%. En 2013, ces flux ont enregistré une hausse de 9 %, avant de revenir à la baisse en 2014, pour diminuer de 16 % à cause de la fragilité de l'économie mondiale

La reprise de l'IED mondial est en vue. Les entrées mondiales d'IED devraient augmenter de 11 % à 1 400 milliards de dollars en 2015. Cette hausse devrait se poursuivre pour atteindre 1 500 milliards de dollars en 2016 et 1 700 milliards de dollars en 2017. Le modèle prévisionnel de la CNUCED sur l'IED et une enquête de conjoncture qu'elle a menée sur de grandes entreprises multinationales annoncent une hausse des flux d'investissement dans les années à venir. Le pourcentage d'entreprises multinationales qui prévoient d'accroître leurs dépenses d'IED pendant les trois prochaines années (2015-2017) est passé de 24 % à 32 %. Les fusions-acquisitions internationales devraient aussi reprendre en 2015. Toutefois, un certain nombre de facteurs économiques et politiques, notamment les incertitudes qui continuent de planer sur la zone euro, les possibles répercussions des tensions géopolitiques et certaines fragilités des pays émergents, pourraient remettre en cause la reprise attendue²

¹ CNUCED: Rapport sur l'investissement dans le monde. New York et Genève. 2008. p.1.

² CNUCED: Rapport sur l'investissement dans le monde. New York et Genève. 2015. p.3.

Figure N°5 : évolutions des flux d'IDE dans le monde 2000-2015 (en millions de dollars)

Source <http://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=96740>

2.2. Distribution géographique et sectorielle dans le monde

Cette partie sera consacrée à la détermination des principaux pays d'origine et d'accueil des investissements directs étrangers, et le secteur qui attire le plus ces investisseurs.

2.2.1. Répartition géographique

2.2.1.1. Les sorties d'IDE

Les flux d'IDE sortants dans le monde se caractérisaient par une forte concentration géographique.

Après trois années de repli, les flux d'IED en provenance des pays développés se sont accrus de 33 % pour atteindre 1 100 milliards de dollars. Ainsi, en 2015, 72 % des sorties mondiales d'IED provenaient des pays développés, contre 61 % en 2014. Cette augmentation a mis fin à la baisse quasi continue amorcée en 2007. Malgré cette hausse, les sorties d'IED des pays développés sont restées inférieures de 40 % au niveau record enregistré en 2007. En 2015, l'Europe est devenue la région du monde qui a le plus investi à l'étranger, avec 576 milliards de dollars de sorties d'IED. En revanche, les investissements des entreprises multinationales nord-américaines à l'étranger sont restés au même niveau, l'augmentation

sensible enregistrée au Canada ayant été contrebalancée par un recul modéré aux États-Unis. Ce pays reste néanmoins le premier investisseur mondial, suivi par le Japon¹.

2.2.1.2. Les entrées des IDE

La répartition géographique des investissements directs étrangers par pays destinataires révèle la forte proportion d'investissements localisés dans les pays développés. En 2003, ces derniers accueillent près de 66 % des courants d'IDE, ce qui laisse qu'une part de 32 % aux pays en développement et 4 % pour l'Europe centrale et orientale.

Si on met à part le Luxembourg, centre financier et véritable plate-forme de transit de flux d'investissements entrants et sortants, qui ne restent pas, avec une part de 21 %, la Chine devient la principale destination des IDE, suivie de la France qui occupe la deuxième place avec 49 milliards de dollars reçus, en 2003².

2.2.2. Répartition sectoriel

Dans les premières années 70, le secteur des services absorbait un quart seulement du stock mondial d'IDE, en 1990, cette proportion n'atteignait pas encore la moitié, et en 2002, elle était passée aux environs de 60 %, ce qui correspondait à un montant estimé à 4000 milliards de dollars. Au cours de la même période, la part du secteur primaire dans le stock mondial d'IDE a diminué, de 9 à 6 %, et celle du secteur manufacturier encore plus, de 42 à 34 %. En moyenne, les services ont absorbé les deux tiers des entrées totales d'IDE en 2001-2002, soit un montant de 500 milliards de dollars³.

L'évolution des investissements directs étrangers est accompagnée d'une modification de leur répartition sectorielle dans le temps. Selon la CNUCED⁴, L'IED en hausse dans le secteur manufacturier, les investissements directs étrangers dans le secteur manufacturier ont atteint une valeur absolue de 388 milliards de dollars en 2015, dépassant le précédent record enregistré en 2007. Aussi la part du secteur manufacturier dans ces opérations a dépassé 50 % en 2015. Concernant le secteur primaire, l'IED a baissé de la faiblesse des prix des produits de base, qui a non seulement donné lieu à une diminution des dépenses d'investissement prévues, mais également à une forte baisse des bénéfices réinvestis. À l'échelle mondiale, le

¹ CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde. Nationalité des investisseurs: enjeux et politiques. 2016. P3

² M. Touati. Op.cit. p. 49.

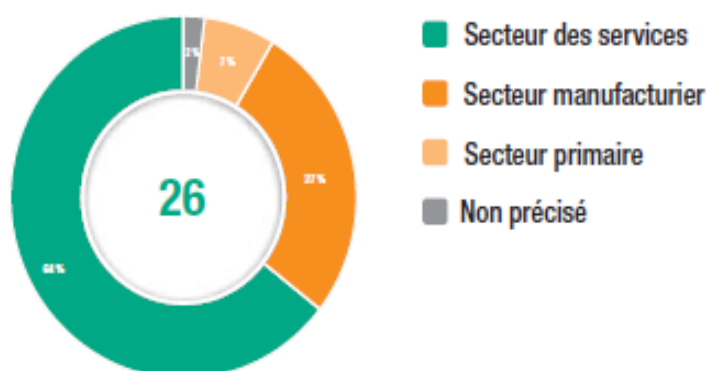
³ S. Bouri : Les déterminants des investissements directs étrangers. Université Abou BakrBellkaid Tlemcen. Thèse doctorat. 2015

⁴ CNUCED : rapport sur l'investissement dans le monde. Op.cit. P.7.

recul de l'IED dans les industries extractives a influé sur le montant total des flux, en particulier dans les pays en développement¹.

Au cours des dernières années, l'investissement a de plus en plus ciblé le secteur des services, en raison de la libéralisation de ce secteur et de la progression à long terme de la part des services dans tous les pays. En 2014, les services représentaient 64 % du stock mondial d'IED, soit plus de la moitié de la part du secteur manufacturier, qui était de 27 %, le secteur primaire représentait 7 % du total et les activités diverses 2 %.

Figure N°6 : Stock intérieur mondial d'IED par secteur, 2014 (En milliers de milliards de dollars et en pourcentage)



Source : CNUCED, base de données sur les IDE et les entreprises multinationales.
(www.unctad.org/fdistatistics)

3. Tendances globales des IDE et climat d'affaire en Algérie

Dans cette section nous allons traiter les principales politiques adoptées par l'économie Algérienne, l'évolution des IDE à travers les temps et les déterminants du climat d'affaire.

3.1. Spécificité sur l'économie Algérienne

Depuis l'indépendance, un événement qui a marqué l'histoire de l'Algérie, le nouveau processus de transformation de la structure économique nationale, une structure héritée d'une colonisation qui a laissé derrière elle un peuple pauvre et des inégalités immenses.

¹ CNUCED. Op.cit.p.07.

3.1.1. La politique restrictive de l'Algérie

Juste après l'indépendance, l'Etat algérien a procédé à la nationalisation des ressources naturelles.

En 1971, le président a annoncé la nationalisation partielle des hydrocarbures. La Sonatrach est devenue, avec ce processus, la seule maîtresse de toutes les opérations. Ces nationalisations ont engendré un départ massif des sociétés étrangères. Pour y remédier, l'Etat algérien a procédé à la mise en œuvre de la formule des sociétés mixtes, par l'adoption en 1982 de la loi n°82-13. Cependant cette organisation exigeait la détention de plus de 51% du capital social par la partie algérienne. Par ailleurs, la loi applicable en cas de litige était la loi algérienne. La compétence des tribunaux algériens ne laissait aucune place à l'arbitrage international, pour statuer sur les contentieux. Ces deux mesures sont perçues comme une entrave très contraignante pour les investisseurs étrangers, d'où leur réticence à investir en Algérie¹.

En même temps s'opère la prise en main des structures monétaires et le contrôle des circuits financiers. Ainsi, l'économie a enregistré la création de la Banque Centrale d'Algérie pour fonctionner effectivement en 1963, le contrôle des changes avec les pays de la zone Franc dès, la création du dinar algérien en 1964 et la nationalisation de diverses banques en 1966 et 1967.

A cette époque, l'industrialisation a été dès l'indépendance une ambition nationale, et l'élément catalyseur de la stratégie algérienne de développement. L'objectif était la restructuration de l'ensemble de l'économie par le biais de l'industrialisation. L'industrie lourde était alors le fondement de l'économie, selon l'idée que « le jeune Etat ne voulait rester ni une réserve de matières premières pour les pays industriels ni un comptoir destiné à l'écoulement de leurs produits ; il voulait, au contraire, devenir lui-même à son tour un pays industrialisé²».

Dans cette période, le pays a enregistré une augmentation de l'emploi, une baisse du taux de chômage et une amélioration des conditions de vie.

¹ <http://www.andi.dz/index.php/fr/>, consulté le 05/03/2017 à 21h04.

² G. Viratelle : L'Algérie algérienne, Edition Economie et Humanisme, Paris, 1971, p.185.

3.1.2. La politique d'ouverture

A partir de la loi 90-10, l'Algérie a commencé à alléger les procédures relatives à l'installation des investisseurs étrangers. C'est une nouvelle politique d'ouverture qui s'instaure graduellement. Trois grandes étapes peuvent être distinguées¹:

- La loi 90-10 du 14 avril 1990;
- Le code des investissements de 1993;
- L'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement

3.1.3. Les principales réformes

Le changement de ces politiques a fait naître des nouvelles réformes accordées à l'économie algérienne

➤ La libéralisation du commerce extérieur

Cette réforme est passée par deux politiques qui sont : une libéralisation restrictive et une libéralisation totale

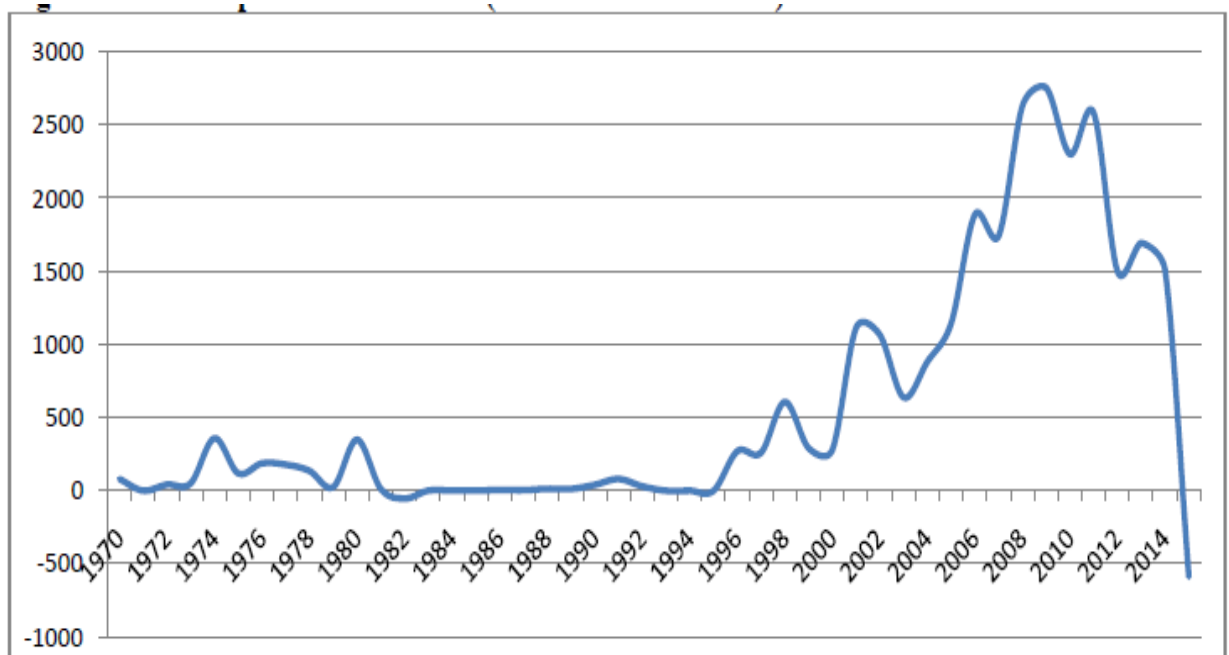
- Promotion de l'investissement et de l'environnement des entreprises
- Réformes liées au secteur bancaire et financier
- Privatisation

3.2. Évolution des IDE en Algérie

A travers l'analyse de l'évolution des flux d'investissement direct étranger entrant en Algérie durant la période 1970-2015, nous constatons que deux périodes caractérisent cette évolution : la première, de 1970 à 1994, et la seconde, de 1995 à ce jour c'est-à-dire avant et après les réformes de 1994.

¹ <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/evolution-loi-sur-l-investissement> publié juin 2013, modifier février 2017, consulté le 02/05/2017 à 13h42.

Figure N°7 : Évolution des flux d'investissements directs étrangers entrant en Algérie durant la période 1970-2015 (en millions de dollars)



Source CNUCED <http://unctad.org/fr/Pages/analysis.aspx>

3.2.1. La première période (1970-1994)

Cette période reflète l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures, suite à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir cette industrie aux capitaux étrangers ; ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel. L'attractivité de ce secteur s'est accrue suite aux chocs pétroliers des années 70 et 80. L'augmentation du prix du pétrole et l'interdiction faite aux grands groupes pétroliers de posséder des champs pétrolifères ont rendu d'autant plus intéressants les investissements dans les infrastructures pétrolières et gazières et permis par la même occasion de pallier le manque de ressources financières nécessaires pour l'entretien et la mise à niveau de celles-ci. Néanmoins, avant 1992, l'Algérie n'autorisait pas les sociétés étrangères à produire directement pour leurs propres comptes; elles pouvaient cependant bénéficier de contrats de partage de production ou autres contrats de prestation de service avec la Sonatrach.

La décennie 80 se caractérise par une quasi-absence de l'IDE. Durant cette période, l'Algérie ne représentait nullement le centre d'intérêt des investisseurs étrangers. Le choc pétrolier s'est accompagné d'une crise économique: augmentation du chômage, réduction de

l'activité... etc. Autant de facteurs qui ont fait de l'Algérie un environnement peu propice à l'investissement. Les IDE ont enregistré une stagnation dès le début des années 80. Le graphique au-dessus montre bien cette stagnation qui a duré plus d'une dizaine d'années¹.

3.2.2. A partir de 2000

Cette période est caractérisée par une reprise des flux d'investissements qui résulte principalement de la détérioration de l'économie induite notamment par la baisse du prix du pétrole. Le Gouvernement ne pouvait plus assurer à lui seul le fardeau économique causé par la détérioration de la dette et par l'inefficacité du système économique. Ainsi, la mise en place de réformes macroéconomiques viables a favorisé le désengagement progressif de l'État dans certains secteurs clefs de l'économie nationale et a permis l'émergence d'un secteur privé dont le poids s'est rapidement accru dans l'économie. Les IDE ont été encouragés dans une certaine mesure par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié. L'évolution favorable du flux des IDE en Algérie au cours des dernières années a renforcé la volonté politique des autorités : en effet, dans l'ambitieux Programme de soutien à la relance économique (PSRE) lancé en 2001 pour une période de trois ans, la politique relative à l'investissement occupe une place prépondérante. Par ailleurs, l'État algérien a pris des dispositions pour offrir un certain nombre de garanties aux investisseurs; c'est ainsi que de nombreuses conventions multilatérales et bilatérales en matière d'investissements ont été ratifiées. Cette volonté politique forte est l'un des déterminants qui a permis une reprise rapide des flux d'IED dans de nombreux secteurs et une amélioration de l'image de l'Algérie auprès du secteur privé international. Comme illustré par le graphique, les flux entrants des IDE en Algérie montrent un fléchissement à partir de 2009 après une décennie de croissance soutenue à part quelques exceptions pour les années 2003 et 2006. Selon les données de la CNUCED, une forte baisse d'entrées d'IDE a été enregistrée en 2015 par rapport aux dernières années, d'ailleurs c'est l'année qui marque le plus bas de la courbe avec des entrées d'investissements étrangers².

¹ <http://unctad.org/fr/Pages/analysis.aspx> , consulté le 28/04/2017 à 19h.

² CNUCED. Op.cit.

**Tableau N°2: état récapitulatif des projets d'investissement déclarés
période 2002-2015**

PROJETS D'INVESTISSEMENT	NOMBRE DE PROJETS %	MONTANT %	NOMBRE D'EMPLOIS %
INVESTISSEMENTS LOCAUX	59 563 99%	9 100521 79%	904 762 87%
INVESTISSEMENTS EN PARTENARIAT	676 1%	2 471 691 21%	129 254 13%
TOTAL	60 239	11 572 213	1 034 016

Source document interne ANDI

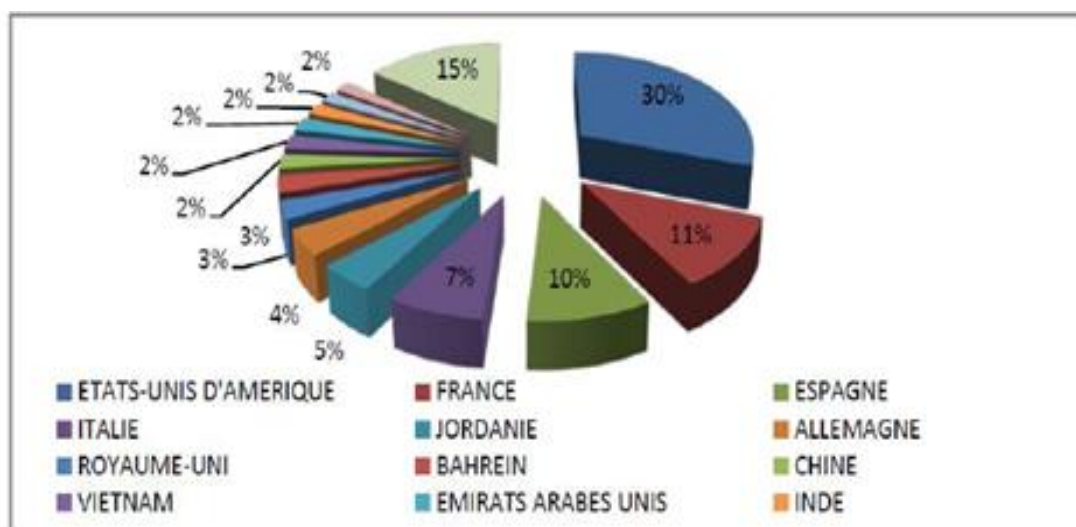
3.2.3. Répartition des IDE

❖ Répartition des IDE par région

Les principales firmes étrangères qui investissent en Algérie sont généralement de grande taille. Les investissements directs étrangers sont majoritairement originaires des pays développés. Cependant les pays en développement et en transition, notamment les pays arabes, la Chine et l'Inde investissent davantage en Algérie. En 2014, les États-Unis détenaient à eux seuls 30% des entrées d'IDE, suivis de la Chine à 15% et de la France à 11. En quatrième position vient l'Espagne avec une part de 10%. Ces pays constituent les principaux investisseurs en Algérie¹.

¹ <http://www.andi.dz/index.php/fr/bilan-des-investissements> , consulté le 13/04/2017 à 21h10.

Figure N°8 : les principaux pays investisseurs en Algérie en 2014



Source : élaboré par sois même sur la base des données de la Balance des Paiements. Banque d'Algérie

Tableau N°3 : la répartition des projets d'investissement declares en partenariat par région Période 2002-2015(montant : millions de DA)

Région	Nombre de projets	Montant	Nombre d'emplois
EUROPE	377	898 192	76 709
Dont UE	274	563 346	39 939
ASIE	68	119 506	8 607
AMERIQUES	16	65 636	3 346
PAYS ARABES	200	1 267 592	37 842
AFRIQUE	1	27 799	400
AUSTRALIE	1	2 974	264
MULTINATIONALE	13	89 992	2 086
TOTAL	676	2 471 691	129 254

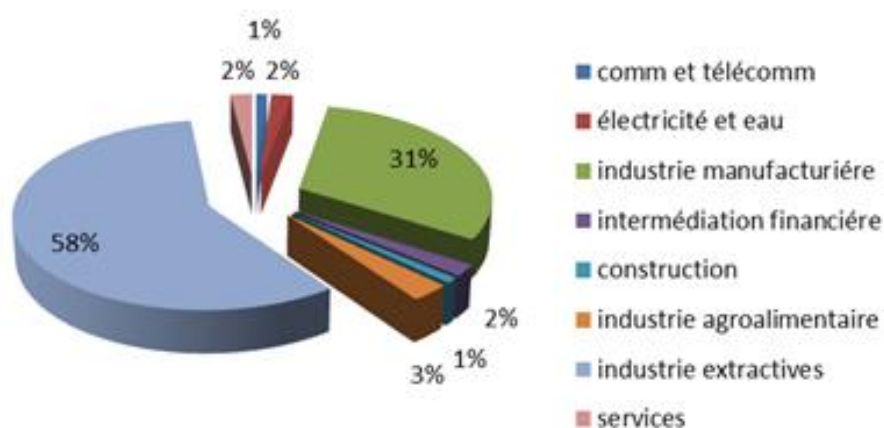
Source document interne ANDI

❖ Répartition des IDE par secteur d'activité

Il semble essentiel de noter que les projets d'investissements étrangers en Algérie se focalisent sur certains secteurs particuliers et spécifiques à l'économie nationale à savoir les hydrocarbures et l'énergie.

La ventilation des flux d'IDE reçus par secteur bénéficiaire dénote une certaine concentration dans l'industrie extractive avec 1 047 649 milliers USD, il absorbe près de 58% des entrées d'IDE enregistrées en 2015. Quoique l'industrie extractive détienne toujours le monopole, d'autres secteurs ont apparu sur le terrain. Les IDE portent désormais sur les secteurs manufacturier et agroalimentaire. Comme la montre la figure ci-dessous¹ :

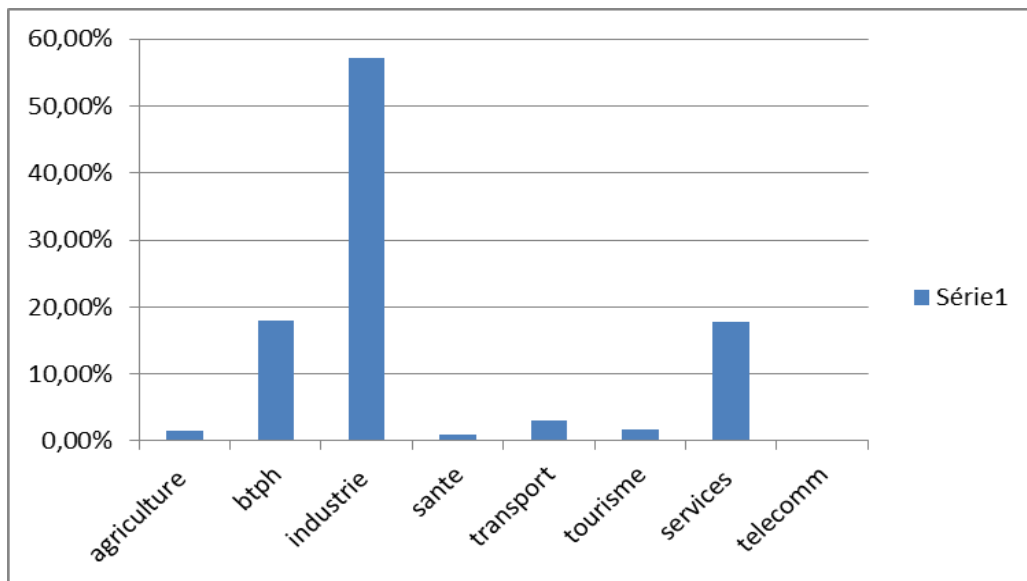
Figure N°9: la répartition des flux des IDE entrants en Algérie par secteur d'activité en 2015



Source : élaboré par sois même sur la base des données de la balance des paiements. Banque d'Algérie.

Toute fois ces dernières années, les IDE tendent à exploiter de nouveaux secteurs, selon le bilan annuel de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) présenté dans le la figure ci-dessous, on remarque que le secteur d'industrie vient en premier rang avec un taux de 57% suivie du secteur de BTPH et le secteur des services avec un taux de 17%.

¹ <http://www.andi.dz/index.php/fr/>, consulté le 05/03/2017 à 21h30.

Figure N°10 : répartition des projets d'investissement étrangers par secteur d'activité

Source: élaboré par soi-même sur la base des données de l'ANDI

3.3. Climat d'affaire en Algérie

Actuellement les économistes tendent à reconnaître les effets positifs de l'IDE sur la croissance et le développement des pays d'accueil, mais l'impact des IDE sur la croissance sera dépendant du climat d'investissement mis en place car les rendements des investissements sont plus importants là où la main d'œuvre est mieux qualifiée et les infrastructures sont plus développées.

Ce qui explique pourquoi les investisseurs choisissent tels pays au lieu de l'autre. Les investissements restent encore en deçà des opportunités offertes par le marché algérien, malgré les efforts de l'Algérie en termes de rationalisation, de modernisation et d'efficacité de son économie, les investisseurs étrangers sont peu nombreux à s'intéresser au marché algérien.

Les améliorations déjà introduites dans la législation relatives à l'investissement constituent un élément important, mais ne sauraient selon nombre d'économistes, à elles seules suffire pour hisser les investissements au niveau que peut atteindre l'Algérie eu égard à ses potentialités¹.

¹Direction générale de l'intelligence économique : les investissements directs étrangers dans le monde. 2010.

Par conséquent, l'Algérie devra doubler son énergie pour assouplir et rendre compétitif son climat d'affaire, et faire face aussi aux différents obstacles qui freinent le développement de son économie tout en mettant en valeur ses avantages comparatifs et mettre en œuvre des réformes de marketing efficaces pour améliorer l'image du climat d'affaire du pays et attirer de nouveaux flux de capitaux étrangers.

3.3.1. Les contraintes liées au climat d'investissement

Généralement, les obstacles à l'investissement sont les mêmes aussi bien pour les investisseurs nationaux et les investissements étrangers.

3.3.1.1. Barrières administratives

Le changement positif de politique de l'Etat vis-à-vis des investisseurs directs étrangers ne s'est pas accompagné d'un changement significatif dans l'attitude de l'administration publique. Les firmes étrangères citent souvent les barrières administratives comme l'un des principaux obstacles aux affaires en Algérie. Les entreprises se trouvent toujours confrontées à un comportement bureaucratique hostile, aux procédures fastidieuses, à la paperasserie et à des retards interminables pour obtenir des approbations et autorisations. Cette bureaucratie est omniprésente dans toutes les administrations.

3.3.1.2. La corruption

En Algérie, la corruption représente un sérieux problème pour les investisseurs étrangers. Ces derniers doivent payer des sommes importantes pour pouvoir bénéficier de certains services ou pour obtenir des contrats. Ce phénomène est principalement dû aux obstacles bureaucratiques et au manque de transparence dans la conclusion des contrats publics. Les bas salaires distribués par les administrations incitent les fonctionnaires à recourir à la corruption pour constituer une autre source de revenus. Actuellement, la corruption est devenue une pratique courante en Algérie¹.

3.3.1.3. L'accès à l'information

Les entreprises ont besoin d'accéder à une information fiable concernant les lois, réglementations, les indicateurs sectoriels et de marché pour gérer effectivement leurs affaires. Cependant, en Algérie, l'accès à l'information relève du défi. Ce manque d'accès à

¹ KPMG : investie en Algérie.2012.

l'information est dû en partie à la faiblesse des réseaux de communication. En effet, l'Algérie est très en retard en ce qui concerne l'utilisation de l'Internet à des fins administratives et commerciales. Bien que la plupart des administrations publiques aient créé leur propre site Web, il manque un portail unique permettant aux investisseurs d'accéder à l'ensemble de l'information.

3.3.1.4. Le secteur informel

Le secteur informel (économie souterraine, marché parallèle) est une composante majeure de l'économie algérienne. Profitant de la fragilité des institutions de l'Etat et tirant profit des failles de la législation, le secteur informel continue de prospérer en Algérie. Selon l'ONS (Office National des Statistiques), il représenterait environ 17% de la production algérienne. Ce phénomène n'épargne aucun secteur et il prend de plus en plus d'ampleur. Il est présent dans la construction (36% de l'emploi informel), suivi de près par le commerce et les services (environ 30% chacun) et de très loin par l'industrie¹.

Ce secteur informel représente une entrave de taille pour les investisseurs étrangers. En effet, les entreprises formelles se plaignent d'une concurrence déloyale de la part du secteur informel. Celui-ci est en mesure d'offrir de meilleurs prix, du fait qu'il n'a pas à prendre en compte dans ses coûts, le fardeau des impôts et des charges sociales, les réglementations en matière de salaire minimum et les coûts de recrutement et de licenciement du personnel.

3.3.1.5. Main d'œuvre non qualifiée :

La compétence de la main d'œuvre représente un élément pivot à la croissance, en ce qui concerne la main d'œuvre Algérienne comme est démontrée par la presse économique, montre une situation préoccupante du fait que d'un côté y'a une surabondance de la main d'œuvre qui souffre du chômage et d'un autre coté des entreprises qui peinent à trouver une main d'œuvre qualifiée. Cette situation peut s'apprécier en deux points : une inadéquation entre l'offre et la demande et mobilité externe des compétences²

¹ <http://www.ons.dz/>, consulté le 22/04/2014 à 18h20.

² Y.KALLOUCHE : Essaie d'analyser de l'impact du climat des affaires en Algérie sur l'investissement direct étranger. EHEC. Alger. 2015. p.37.

❖ Une inadéquation entre l'offre et la demande

Il existe un écart énorme entre l'offre et la demande de la formation, Le cursus offert par l'enseignement supérieur dans sa majorité ne correspond pas à la demande des entreprises, les compétences sont rares et les entreprises rencontrent d'énormes difficultés à recruter des jeunes¹.

Cette pénurie touche pratiquement tous les secteurs économiques, et en particulier le secteur de l'agriculture et le secteur BTPH que la main d'œuvre juge pénible, ce qui mène les entreprises nationales ou multinationales à recourir à la main d'œuvre étrangère pour répondre à leurs besoins.

❖ la mobilité externe des compétences

L'ampleur d'immigration des compétences Algérienne deviennent de plus en plus préoccupante et pose un véritable problème pour l'économie Algérienne, en effet cette tendance ne concernait que les étudiants en premiers lieu, elle intéresse maintenant les ingénieurs et les chercheurs qui ont abandonné leur carrière à la conquête de meilleurs opportunités, et cela dû à la mauvaise gestion des ressources humaines car la majorité des employés travaillent rarement dans leur domaine de compétence nonobstant leur formation².

3.3.1.6. Le système bancaire et la réglementation des changes

Le système bancaire algérien est unanimement considéré comme un maillon faible pour l'attractivité des investisseurs étrangers. Même si le paysage bancaire algérien est constitué en plus des six banques publiques d'un bon nombre de banques privées nationales et étrangères, les entreprises aussi bien nationales qu'étrangères, se plaignent d'un manque de financement et de la lenteur de l'exécution des opérations de la part du système bancaire³.

La lenteur des transferts des bénéfices est un élément majeur qui empêche la venue des investisseurs étrangers en Algérie. En effet, pour qu'un investisseur décide d'investir dans un pays donné, il faut qu'il soit assuré de la possibilité de rapatrier ses bénéfices et ses capitaux. C'est une condition nécessaire.

¹ Y.KALLOUCHE. op.cit.p.38.

² Ibid.

³ KPMG : investir en Algérie, édition 2013.

3.3.1.7. Contraintes du cadre juridique

M. Mohamed Bekhechi¹, a annoncé dans un article de presse: "un Etat de droit, c'est aussi un droit en bon état". Or, en Algérie, le cadre juridique est marqué par une certaine disharmonie. On continue toujours de trouver des lois qui ne sont toujours pas coordonnées avec d'autres lois, des décrets qui contredisent des lois. Ce sont des incohérences qu'il va falloir éviter dans le futur car elles mettent en doute la confiance des investisseurs.

A côté de cette dis concordance, le manque de transparence du cadre juridique et réglementaire est l'un des obstacles les plus cités par les investisseurs. Les lois et les réglementations changent constamment et les changements ne sont pas toujours annoncés d'une manière adéquate. Un autre problème est que les textes réglementaires sont interprétés différemment. Par conséquent, les entreprises demeurent dans le doute quant à leurs droits et obligations.

3.3.1.8. La difficulté d'accès au foncier industriel

La globalité des investisseurs trouvent des difficultés d'accès au foncier industriel, cette situation est perçu comme une contrainte majeure à l'investissement, tant qu'il y'a une absence de mécanisme de fixation des prix pour évaluer les projets d'investissement. Malgré la disponibilité des terrains potentiels à l'investissement dans le pays, il existe un manque de coordination et de visibilité sur ces derniers, ce qui à causer une difficulté pour acquérir une assiette foncière et par suite l'abondant des projets d'investissements²,

4. La promotion d'investissement direct étranger

4.1. L'encrage juridique

Plusieurs étapes ont marqué la mutation de l'économie Algérienne par des interventions successive du législateur algérien

Les premières lois en vigueur dans l'histoire de l'Algérie mettent un cadre juridique rigoureux en matière d'investissement³

- Code des investissements de 1963.
- Code des investissements de 1966.

¹ Conseiller en chef au département juridique et droit international de la banque mondiale.

² KPMG. Op.cit.

³ <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/evolution-loi-sur-l-investissement>, consulté le 23/04/2017 à 11h25.

- Loi relative à l'investissement privé national de 1982.
- Loi relative aux sociétés mixtes de 1986.
- Loi relative à la monnaie et au crédit de 1990
- Le code d'investissement et la libération de la politique d'investissement de 1993.
- Ordonnance n° 01-03 relative au développement de l'investissement de 2001.
- Ordonnance n°06-08 modifiant et complétant l'ordonnance 01-03, de 2006
- Loi N°16-09 du 3 Aout 2016 relative à la promotion de l'Investissement

Les principales lois qui ont apporté des nouveautés à l'économie algérienne sans a partie de l'année 2001

4.1.1. Ordonnance n° 01-03 relative au développement de l'investissement de 2001.

Cet ordonnance a compété et amélioré le code d'investissement et de la libéralisation pour le rendre plus attractif, son but est de fixé le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de concession et de licence

Selon l'article 02 l'investissement est défini comme : *« les acquisitions d'actifs qui entrent dans le cadre de création d'activités nouvelles ou qui sont susceptibles d'étendre les capacités de production, de réhabiliter ou de restructurer l'outil de production ; La participation dans le capital des entreprises (sous forme d'apports en nature ou en numéraire) ; les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation totale ou partielle¹ »*

Cette réglementation reconnaît la réalisation d'un investissement libre : *« les investissements sont réalisés librement sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement. Ils bénéficient de plein droit de la protection et des garanties prévues par les lois et règlements en vigueur. Les investissements bénéficiant des avantages fiscaux de la présente ordonnance font l'objet, préalablement à leur réalisation, d'une déclaration d'investissement auprès de l'Agence nationale de développement de l'investissement² »*

¹L'article 02 de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

²L'article 04 de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

4.1.2. Les nouvelles orientations dans le cadre de l'ordonnance du 15 Juillet 2006

Dans le souci d'une meilleure adaptation du cadre réglementaire de l'investissement au nouvel contexte économique et aux exigences des investisseurs existants et potentiels une nouvelle ordonnance modifiant et complétant celle de 2001, est mise en application par les autorités du pays.

L'ordonnance 06-08 du juillet 2006, modifiant et complétant l'ordonnance 01-03(du 20 août 2001) relative au développement de l'investissement a apporté une série de mesures nouvelles. Ces dernières ont un caractère organisationnel (réglementaire) ou fiscal.

Parmi les nouvelles modifications, nous pouvons citer ceux qui sont¹ :

- Une avancée sur le plan des délais puisque cet amendement réduit non seulement les délais de traitement des dossiers d'investissement, en passant du délai de trente jours à celui de soixante-douze heures pour ce qui est de la décision relative aux avantages prévus au titre de la phase de réalisation et celui de dix jours pour ce qui est de la décision relative aux avantages relevant de la phase d'exploitation;
- L'institution d'une nouvelle procédure de recours à la suite d'un refus de délivrance de la décision d'octroi d'avantages ou lors de son retrait;
- L'action est mise également sur les possibilités et conditions de négociation pour bénéficier du régime dérogatoire, qui accorde une série d'avantages et pour une période plus longue que celle du régime général.

4.1.3. Loi N°16-09 du 3 Aout 2016 relative à la promotion de l'Investissement

En Algérie les projets d'investissement peuvent bénéficier de multiples formes d'exonération et de réduction fiscale selon la localisation et l'impact économique ; ainsi l'octroi de ces avantages est subordonné à certaines conditions

La présente loi a pour objectif de fixer le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production des biens et des services (investissement défini par l'article 02 de l'ordonnance 01-03).

¹Ministère des finances : Rapports de Présentation de Loi de Finance 2006 Complémentaire.

4.1.3.1. Le régime général

Outre les incitations fiscales, parafiscales et douanières prévues par le droit commun, les investissements définis aux articles 1 et 2 ci-dessus bénéficient :

❖ Au titre de leur réalisation telle que visée ci-dessous, des avantages suivants¹ :

-Exonération de droits de douane pour les biens non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement,

-Franchise de la TVA pour les biens et services non exclus importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement,

-Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné,

❖ Au titre de l'exploitation, après constat d'entrée en activité établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur pour une durée de trois ans, pour les investissements créant jusqu'à 100 emplois :

-D'une exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, de la taxe sur l'activité professionnelle.

4.1.3.2. Régime dérogatoire

Bénéficiaire d'avantages particuliers : Les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'état, ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable.

Avantages accordés au titre de la réalisation de l'investissement: Les mêmes avantages que le régime général, on trouve aussi :

- Application du droit d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2‰), pour les actes constitutifs et les augmentations de capital;

¹ <http://www.mf.gov.dz/>, consulté le 04/04/2017 à 14h25.

- Prise en charge partielle ou totale de l'État, après évaluation de l'Agence des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement;

Avantages accordés après constat de mise en exploitation établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur :

- Exonération pendant une période de dix (10) ans d'activité effective, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;
- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix (10) ans ;
- A l'achèvement de la durée des avantages d'exploitation liés au régime général, seules les unités situés en zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat, continueront à bénéficier, pour le restant de la période de dix (10) ans, de l'exonération partielle de l'IBS et de la TAP au titre des investissements qui auront été réalisés pour leur constitution.

A côté des modifications apportées à la réglementation nationale, l'Algérie démontre son intérêt à l'égard des investissements directs étrangers par la signature et la ratification d'un nombre important de conventions et d'accords bilatéraux et multilatéraux. L'Algérie a ratifié des conventions et accords portant sur la promotion et la protection réciproques des investissements et des conventions et accords portant sur la non double imposition et prévention contre l'évasion fiscale.

4.2. Liberté d'investissement et partenariat algérien

4.2.1. La liberté d'investir

L'article 4 de l'Ordonnance précitée dispose que les investissements sont réalisés librement sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement. Ils bénéficient de plein droit de la protection et des garanties prévues par les lois et règlements en vigueur.

Les investissements bénéficiant des avantages fiscaux de la présente ordonnance font l'objet, préalablement à leur réalisation, d'une déclaration d'investissement auprès de l'Agence national est également introduit par la loi de finances pour 2014 l'encouragement des investissements étrangers qui contribuent au transfert du savoir-faire et/ou qui produisent

des biens avec un taux d'intégration supérieur à 40%, qui bénéficient d'avantages fiscaux et parafiscaux accordés par le Conseil national de l'investissement (CNI)¹.

4.2.2. Le partenariat

Dans une large mesure, l'ensemble des règles inscrivent le partenariat comme modalité unique pour tout établissement des investissements étrangers. Aux termes de l'article 4 bis, les investissements étrangers en vue de produire des biens ou des services ainsi que les activités de commerce extérieur (importation pour revente en d'état) et/ou de distribution, ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires. Le partenariat est applicable à tous les secteurs d'activité, y compris les activités bancaires et d'assurances².

4.2.3. Le droit de préemption de l'Etat

L'Etat et les entreprises publiques économiques disposent d'un droit de préemption sur toutes les cessions de participations des actionnaires étrangers ou au profit d'actionnaires étrangers.

Ce droit est étendu aux cessions initiées hors territoire algérien, par des sociétés détenant des actions ou des parts sociales dans des sociétés de droit algérien ayant bénéficié d'avantages ou de facilités lors de leur implantation, lesquelles sont subordonnées à la consultation préalable du Gouvernement algérien³.

4.3. Les organismes chargés de la promotion d'investissement

4.3.1. Le conseil national d'investissement (CNI)

Le CNI⁴ est créé auprès de l' ministre chargé de la promotion des investissements qui en assure le secrétariat. Il est placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement qui en assure la présidence. Ses travaux sont sanctionnés par des décisions, des avis et des recommandations. Le redéploiement institutionnel opéré en octobre 2006 a renforcé le CNI dans son rôle stratégique. Il a pour mission l'étude des questions liées à la stratégie des investissements et à

¹ KPMG : investir en Algérie. Edition 2016. P.43.

² KPMG: op.cit.p.44.

³ KPMG : op.cit.

⁴ Décret exécutif n°01-281 du 24 septembre 2001.

la politique de soutien aux investissements, de l'approbation des conventions portant sur les investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale et d'une manière générale, de toutes questions liées à la mise en œuvre des dispositions concernant la loi sur le développement de l'investissement¹.

Étudie toute proposition d'institution de nouveaux avantages ; Au titre des décisions que le CNI prend, celui-ci :

- examine et approuve la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour ;
- étudie et approuve les critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale ;

Il faut ajouter que le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion de l'investissement, encourage la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés et d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement. La composition, le fonctionnement et les attributions du conseil national de l'investissement sont fixés par voie réglementaire².

4.3.2. L'agence nationale de développement d'investissement

L'ANDI est un établissement public à caractère administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de la Promotion des investissements³.

L'ANDI exerce 07 missions: une mission d'information, une mission de facilitation, une mission de promotion de l'investissement, une mission d'assistance, une participation à la gestion du foncier économique, la gestion des avantages et une mission générale de suivi. S'agissant de l'information, on retiendra surtout que l'ANDI assure un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs, constitue des systèmes d'information et met en place des banques de données.

Pour ce qui est de la facilitation, l'ANDI met en place le guichet unique décentralisé (GUD), identifie les contraintes à la réalisation des investissements et s'efforce de proposer

¹ KPMG : op.cit. P.56.

² Ibid.

³ <http://www.andi.dz/index.php/fr/> consulté le 30/04/2017 à 18h23

un allègement des procédures et des réglementations relatives à la réalisation d'investissement¹.

Dans le domaine de la promotion de l'investissement, elle assure la mise en relation d'affaires des investisseurs non-résidents avec des opérateurs algériens et entreprend des actions d'information pour promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie. A cet effet, l'ANDI a créé une bourse de partenariat²² à l'intention de tout opérateur désirant investir en Algérie ou proposant un partenariat.

Sa mission d'assistance consiste à organiser un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs, leur accompagnement, la mise en place d'un service de vis-à-vis unique pour les investisseurs non-résidents et à les assister pour accomplir les formalités requises.

La participation à la gestion du foncier se traduit par l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité des assiettes foncières et la gestion du portefeuille foncier.

Concernant la gestion des avantages, l'ANDI est tenue d'identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale, de vérifier l'éligibilité aux avantages, de délivrer la décision relative aux avantages, d'établir les annulations de décisions et/ou les retraits d'avantages (totaux ou partiels)².

Enfin, à travers sa mission générale de suivi, l'ANDI a en charge le développement d'un service d'observation et d'écoute, doit assurer un service de statistiques, collecter les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite collaboration avec les investisseurs et enfin s'assurer du respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions (bilatérales et multilatérales) de protection des investissements.

Elle s'assure le respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.

4.3.3. Le guichet unique

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'elle doit accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissements.

Le guichet unique est une institution décentralisée (GUD), puisqu'il est créé au niveau de la Wilaya ou ensemble de Wilayas. Siègent en son sein, les représentants locaux de

¹ <http://www.andi.dz/index.php/fr/>

² KPMG.op.cit.p.57.

l'ANDI, un représentant du CNRC, un représentant des impôts, un représentant des domaines, un représentant des douanes, un représentant de l'urbanisme, un représentant de l'aménagement du territoire et de l'environnement, un représentant du travail ainsi qu'un représentant de l'APC du lieu où le guichet unique est implanté. Le décret n°06-356 impartit à chaque représentant des institutions citées ci-dessus une mission spécifique en liaison avec la nature de l'administration qu'il représente.

L'investisseur non résident fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur. En premier lieu, le Directeur du GUD constitue l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur non résident. En deuxième lieu, le directeur du GUD doit accompagner l'investisseur, établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des avantages. En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés par les membres du GUD et s'assurer de leur bonne finalisation, une fois acheminés vers les services concernés. L'ensemble des documents délivrés par le GUD faisant foi, toutes les administrations sont tenues de s'y conformer¹.

IL existe actuellement 48 guichets uniques décentralisés, implantés sur l'ensemble du territoire nation.

¹ KPMG.op.cit.p.58.

Conclusion

L'Algérie a modifié sa pratique à l'égard des investisseurs étrangers, elle a instauré une politique graduée d'ouverture et d'attractivité des IDE, en proposant des incitations fiscales, douanières et financières. Cependant, ce changement n'a pas eu de conséquences importantes sur les flux d'IDE entrants. Ceci s'explique par le fait que le pays présente un environnement peu propice à l'investissement.

Le climat des affaires étouffe les entreprises. Ces dernières sont confrontées à la bureaucratie, la corruption, le secteur informel et au manque d'accès à l'information. Par ailleurs, les investisseurs se plaignent du manque de qualification de la main d'œuvre et de l'accès difficile au financement. Ce sont autant d'éléments qui font de l'Algérie un pays peu attractif pour les investisseurs directs étrangers.

L'Algérie doit en premier lieu diversifier la structure de son économie, renforcer ses infrastructures et améliorer le climat des investissements avant d'accorder des incitations qui ne font qu'absorber des capitaux qui auraient pu être utilisés pour renforcer l'attractivité structurelle.

Chapitre III : Analyse de l'attractivité des IDE en Algérie

Introduction

Le but de ce chapitre est d'appliquer les concepts théoriques déjà traités précédemment sur un cas réel.

Nous allons donc présenter les différents motifs de l'attractivité des IDE et aussi mesurer son efficacité.

Afin d'enrichir cette étude et de compléter la réponse à notre problématique, nous allons également avoir le point de vue de certains investisseurs. Ensuite nous allons analyser et synthétiser leurs visions.

Pour ce faire, nous avons divisé ce chapitre en deux parties afin de présenter dans un premier lieu l'organisme d'accueil ainsi que le cas d'étude, puis faire dans la seconde partie une analyse de l'étude qualitative menées et finalement présenter les résultats obtenus.

1. Présentation de la direction d'accueil

Dans cette section il s'agira de présenter la DGREFE au première lieux puis, au deuxième lieux la Direction des Financements Extérieurs (DFE) au sein de laquelle nous avons effectué l'essentiel de notre stage et plus particulièrement la Sous-direction des Financements des Institutions Internationales (SDFII) qui est en charge des relations financières avec la Banque Mondiale. Cette sous-direction fera justement l'objet d'une présentation plus approfondie

1.1. La Direction Générale des Relations Economiques et Financières Extérieures

La (DGREFE) Direction Générale des Relations Economiques et Financières Extérieures est une des nombreuses structures du Ministère des Finances Algérien. Elle intervient pour coordonner les opérations économiques et financières entre l'Algérie et le reste du monde et participe au règlement des éventuels problèmes qui peuvent naitre durant la conclusion ou l'exécution des accords. La DGREFE occupe une place prépondérante au sein du ministère des finances, elle peut être considérée comme l'interface qui met en relation les structures et le reste du monde (l'organigramme en annexe N°2).

En 2007, l'organisation de la DGREFE a été complètement repensée, y incluant ainsi une nouvelle dimension concernant le volet de la coopération économique. La DGREFE assure donc deux fonctions : Economique qui consiste à jeter les axes de la coopération avec les institutions financières ou le reste du monde et Financière qui a pour objectif de définir les instruments financiers à appliquer à ces axes de coopération (Don, ATR, PRI...)

1.1.1. Missions et attributions de la DGRFE

La DGRFE s'est vue attribuer par le décret exécutif n° 07-364 du 28 Novembre 2007 portant attribution du Ministère des Finances dans son article 7 les missions suivantes:

- ❖ Proposer les éléments nécessaires à la définition de la stratégie d'endettement et du traitement des créances ;
- ❖ Examiner les demandes de financement émanant des secteurs, d'en étudier l'opportunité, de rechercher et de sélectionner les meilleures opportunités de financement et de mener la négociation des accords d'emprunts ;
- ❖ Promouvoir les relations de coopération financière ;

- ❖ Mener la négociation des accords et conventions relatifs à la promotion et la protection réciproque des investissements ;
- ❖ Mener la négociation des accords de prêts et de dons dans le cadre de la coopération internationale ;
- ❖ La mise en vigueur, de la mise en œuvre et du suivi des accords signés ;
- ❖ Représenter le ministère des finances aux commissions mixtes de coopération et autres organes bilatéraux de concertation et de consultation ;
- ❖ Assurer, au titre des relations avec les institutions et organisations financières internationales, la préparation des assemblées annuelles ou périodiques, l'examen de toute modification de statut ou de capital, l'étude de tout nouveau projet d'adhésion ainsi que la fonction d'ordonnateur pour le règlement des participations et contributions mises à la charge de l'Algérie ;
- ❖ Participer aux négociations des accords traitant des relations économiques avec les grands ensembles économiques régionaux et les organisations économiques et de développement ;
- ❖ Organiser et de suivre, les missions d'évaluation, ainsi que les revues initiées par les pays et les institutions et organisations financières internationales.

1.1.2 Organisation de la DGRFE

La DGRFE est composée de deux directions, chacune comprend des sous directions, dont l'organisation est définie par le décret exécutif n°07 – 364 du 28 novembre 2007 du Ministère des Finances (voir annexe N°3), comme suite :

1.1.2.1. La Direction des Financements Extérieurs (DFE), est composée de structures suivantes :

La Sous-Direction des Financement Bilatéraux (**SDFB**), comprend les bureaux suivants :

- Bureau : Pays de l'Union Européenne ;
- Bureau : Asie Amérique ;
- Bureau : Fonds Arabes, Moyen Orient ;

La Sous-Direction des Financements des Institutions Internationales (**SDFII**), composée d'un :

- Bureau des Institutions de Brettons Wood ;

- Bureau du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et autres Institutions Internationales ;
 - Bureau des organismes et institutions du Système des Nations Unies ;
- Cette sous-direction fera l'objet d'une présentation plus approfondie dans le chapitre suivant.

La Sous-direction des Financements des Institutions Régionales (**SDFIR**), comprend :

- Bureau de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et Fonds Européen d'Intégration des ressortissants de pays tiers (FEI) ;
- Bureau de la Banque Islamique de Développement (BIsD) ;
- Bureau de la Banque Africaine de Développement (BAfD).

1.1.2.2. La Direction de la Coopération et des Relations Economiques Internationales (DCREI)

Elle est composée de quatre sous directions :

La Sous-Direction de la Coopération et des Relations Economiques Bilatérales (**SDCREB**), comprend :

- Bureau Asie – Océanie – Caraïbes ;
- Bureau Amériques ;
- Bureau Afrique ;
- Bureau Europe Communautaire ;
- Bureau Europe non Communautaire ;
- Bureau Pays Arabes.

La Sous-Direction de la Coopération et des Relations Economiques avec les Ensembles Régionaux (**SDCRER**), comprend :

- Bureau de l'Union Européenne (UE) – Groupe 24– Groupe 77 ;
- Bureau de l'Union Maghrébin Arabe ;
- Bureau de l'Union Afrique, Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique et Comité Européenne d'Assurance ;
- Bureau de la Zones de Libre Echange et Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

La Sous-Direction de la Coopération et des Relations Economiques avec les Organismes Multilatéraux Spécialisés ou de Développement (**SDCREOMSD**), composée de :

- Bureau du Banque Arabe de Développement Economique en Afrique, Société d'Accompagnement à l'International ;
- Bureau du Agence multilatérale de garantie des investissements ;
- Bureau du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements et Projet des Nations Unies pour le Développement.

La Sous-Direction de la Coopération et des Relations Economiques avec les Institutions Financières Internationales (**SDCREIFI**), composée de :

- Bureau Fonds monétaire international (FMI), Fonds Monétaire Arabe (FMA), Fonds pour l'Environnement Mondial, Fonds International de Développement Agricole ;
- Bureau Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
- Bureau de la Banque Africaine de Développement ;
- Bureau de BIsD et Fonds Arabes.

Au niveau de chaque sous-direction est affecté un poste de « **Chargé d'Etude** ».la personne désignée sera chargée de s'occuper d'un dossier précis qui concerne la structure en question.

1.2. La Direction des Financements Extérieurs (DFE)

La Direction des Financements Extérieurs est l'une des deux directions qui composent la DGRFE, ses attributions et organisation sont définies par le décret 28 novembre 2007, portant organisation de l'administration natale du Ministère des Finances, dans son article 7.

1.2.1. Missions et attributions

Toute requête de financement extérieur que pourrait formuler un secteur est subordonnée à une demande préalable adressée à la DGREFE et plus précisément à la DFE. Elle traite les demandes émanant des secteurs et procède à la prospection et à l'évaluation des ressources mobilisables tant au niveau bilatéral que multilatéral.

Une fois avoir identifié les ressources, la DFE est chargée de mener les négociations avec les bailleurs de fonds, d'engager la procédure de ratification ou d'approbation selon le cas, des accords de financement signés, de suivre leur mise en vigueur et veiller à la mise en œuvre des conditionnalités contenues dans lesdits accords.

Lors de la phase d'exécution, la DFE intervient pour suivre la situation des engagements et des emprunts extérieurs contractés, ainsi que l'évaluation physique et financière des projets financés sur emprunts extérieurs. Elle s'occupe aussi de recueillir, de traiter et de diffuser les informations statistiques, concernant les engagements et les mobilisations des financements extérieurs.

Il est important de souligner que depuis 2005, l'Algérie a suspendu le recours au financement extérieur sous forme de prêts et a procédé au remboursement par anticipation de ses dettes, et ce grâce à l'embellie financière qu'a connue le pays depuis le début des années 2000 due principalement à l'évolution favorable des prix des hydrocarbures. Cette conjoncture favorable a permis à l'Algérie de financer les projets de développement sur les ressources propres de l'Etat sans pour autant rompre le lien que le pays entretient avec les institutions internationales ou régionales dont il est actionnaire. L'Algérie, via la DGRFE s'est tournée vers de nouvelles formes de coopération avec ses anciens bailleurs de fonds notamment à travers l'Assistance Technique Remboursable (avec la Banque Mondiale) ou sous forme de dons (à travers le Fonds d'Assistance Technique pour les Pays à Revenu Intermédiaire FAT-PRI de la Banque Africaine de Développement).

1.2.2. Organisation

Comme cité précédemment, la DFE est composée de trois sous directions chacune répartie en plusieurs bureaux.

1.2.2.1. La Sous-Direction des Financements Bilatéraux (SDFB)

Cette sous-direction est en charge des relations de financement au niveau bilatéral. Elle se charge entre autre de participer à l'identification des programmes et projets éligibles à financements extérieurs et à la définition des modalités d'utilisation des financements mis en place. Elle veille au maintien des relations financières de l'Algérie avec les autres pays et aide à la confection de tableaux de bords et autres instruments d'information sur les conditions d'octroi des crédits extérieurs.

1.2.2.2. La Sous-Direction des Financements des Institutions Régionales (SDFIR)

Cette sous-direction est chargée de la gestion des financements avec les institutions régionales, elle est répartie en plusieurs bureaux dont celui de la BEI, le FEI, la BAD et FAD.

En l'absence de recours aux emprunts extérieurs, cette sous-direction se charge actuellement d'assurer le suivi des fonds sous formes de dons (assistance technique sous forme de don) provenant de plusieurs organismes tels que la BAD à travers le FAT-PRI.

1.2.2.3. La Sous-Direction des Financements des Institutions Internationales (SDFII)

Cette sous-direction est chargée des opérations de prêts et de dons obtenus auprès des institutions internationales dont l'Algérie est actionnaire. Cependant la suspension du recours à l'endettement extérieur a limité les attributions de cette sous-direction. Celles-ci seront exposées de façon plus détaillée dans la section suivante.

1.3. Identification la sous-direction des financements des institutions internationales de la SDFII

La SSDFII est l'une des trois Sous-directions qui composent la DFE et au sein de laquelle nous avons choisi de concentrer l'essentiel de notre stage, principalement parce que cette sous-direction est en charge de la relation de l'Algérie avec les institutions internationales à l'exemple de la Banque Mondiale.

La DGRFE s'est dotée grâce à sa collaboration avec la Banque Mondiale d'un Système d'Information de Gestion Informatisé (SIGI) qui lui permet d'adopter de façon plus concrète une gestion axée sur les résultats. Notre choix pour cette sous-direction est aussi motivé par des raisons plus subjectives, le personnel de la DGRFE en général et de la SDFII en particulier a pris le soin de bien nous orienter et a toujours répondu présent. Nous avons pu observer au sein de cette sous- direction une atmosphère de travail plaisante et motivante, nous donnant ainsi envie de nous intéresser de façon plus approfondie au travail qui y est effectué

1.3.1. Missions, attributions et organisation

La Sous-Direction des Financements des Institutions Internationales s'est vue attribuer ses missions par le décret du 28 novembre 2007, portant organisation de l'administration centrale du Ministère des Finances, dans son article 7.

Elle participe à l'identification des programmes et projets éligibles à financements extérieurs, à la définition des conditions et modalités d'utilisation des financements extérieurs mis en place et à la levée des contraintes relatives à l'établissement et au maintien des relations financières. Elle confectionne aussi des tableaux de bord et autres instruments

d'information sur les conditions d'octroi des crédits extérieurs et de préparer et présenter les analyses et les synthèses ayant trait à l'exécution des différentes dispositions des protocoles, conventions et accords.

La SDFII est aussi chargée de suivre et de gérer les relations qu'entretient l'Algérie avec les bailleurs de fonds (en l'occurrence la Banque Mondiale, FMI, FIDA...) pour obtenir des financements adéquats en vue de la réalisation de projets de développement. Cependant, grâce à une gestion macroéconomique prudente et l'assainissement de la situation financière de l'Algérie depuis le début des années 2000, le pays a pu donner une autre orientation à ses relations avec les Institutions Internationales dont il est actionnaire et n'a désormais plus besoin de recourir à l'endettement pour financer ses projets de développement.

La situation financière saine de l'Algérie lui a permis de donner une nouvelle impulsion à ses relations avec les bailleurs de fonds faisant de l'Assistance Technique un instrument de coopération privilégié avec ces organismes, lui permettant ainsi de bénéficier d'un transfert de savoir-faire et de leur expertise en finançant ces opérations sur les ressources propres de l'Etat ou en les combinant à des dons.

A ce titre, nous nous sommes intéressés au sein de la SDFII au Bureau des Institutions de Bretton Woods qui s'occupe entre autres des opérations entre l'Algérie et la Banque Mondiale avec laquelle il a été mis en place un Cadre de Partenariat Stratégique (CPS) pour la période 2011/2015 se basant sur l'appui technique et le transfert de savoir-faire. Ainsi, la Banque Mondiale a arrêté conjointement avec l'Algérie ce nouveau cadre qui identifie les grands piliers sur lesquels devraient reposer leurs relations. Ces piliers représentent les axes prioritaires du programme du gouvernement, de ces axes et grâce à un travail multisectoriel, il a été identifié des actions d'appui technique permettant à la banque mondiale d'intervenir en Algérie dans le cadre de l'Assistance Technique Remboursable (ATR).

Comme nous l'avons cité plus haut, dans le cadre de sa coopération avec la Banque Mondiale, la DGREFE s'est dotée d'un instrument novateur, le SIGI, qui lui permet d'appliquer une Gestion Axée sur les Résultats (GAR) dans ses relations de coopération avec la Banque et ses autres bailleurs de fonds. L'Application de la GAR au sein de la DGREFE s'inscrit dans une volonté de rendre plus efficace l'évaluation et le suivi de ses opérations avec les bailleurs de fonds. Ces derniers entreprennent d'ailleurs des efforts en vue de la généralisation de cette technique dans l'aide au développement.

La SDFII est répartie en trois bureaux chacun s'occupant d'institutions bien définies. Cependant, pendant notre stage il nous a été donné de constater que dans la pratique les dossier traités étaient souvent liés faisant que les éléments de la structure étaient en constante interaction favorisant ainsi un meilleur suivi des opérations en cours et la mise à contribution des compétences de chacun sur les différents dossiers. On distingue ainsi :

- Bureau des Institutions de Brettons Wood ;
- Bureau du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et autres Institutions Internationales ;
- Bureau des organismes et institutions du Système des Nations Unies

1.3.2. Interactions des attributions de la SDFII avec les autres structures de la DGRFE

En mettant l'accent sur les attributions propres de la SDFII, il nous a été permis de relever que certaines tâches de cette structure sont partagées avec d'autres structures de la DGRFE. Pour comprendre le pourquoi de cette situation nous avons approché la chose sur le plan organisationnel, la SDFII a en partage plusieurs institutions telles que la Banque Mondiale, l'Association de Développement International (IDA), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le PNUD, avec la Sous-Direction de la Coopération et des Relations Economiques avec les Institutions Financières Internationales (SDCREIFI). Cela semble être une redondance dans les missions, cependant, la raison qui justifie la présence de ces institutions en partage entre plusieurs structures de la DGRFE s'explique par l'approche nouvelle adoptée dans la mise en place du nouvel organigramme de la DGRFE qui fait la distinction entre l'aspect économique dans les relations internationales et l'aspect financier de ces relations.

En effet au niveau de la SDFII, la gestion des relations de coopération en partage avec la (SDCREIFI) et la Sous-Direction de la Coopération et des Relations Economiques avec les Organismes Multilatéraux Spécialisés ou de Développement (SDCREOMSD) se base sur la gestion des projets engagés avec ces institutions sur le plan financier, laissant le soin aux autres de gérer les aspects relationnels comme la participation aux augmentations de capital, l'adoption de nouvelles résolutions, participation aux organes décisionnels (assemblées générales, conseils des gouverneurs).

Le travail entre structures se fait d'une manière concertée, car les interactions qui existent entre elles, obligent les structures à observer une certaine gestion commune des projets car la finalité est que l'économique ne peut être dissocié du financier et inversement.

Finalement, la SDFII dispose d'un instrument novateur qui lui permet d'assurer un bon suivi des dossiers traités à son niveau, il s'agit d'un Système d'Information de Gestion Informatisé (SIGI) qui produit des rapports important pour l'amélioration du travail.

2. Analyse de l'enquête qualitative

Dans cette section, nous allons présenter notre étude qualitative et la méthode adoptée pour l'analyse et l'interprétation des résultats.

Nous avons décidé de mener une étude qualitative sous forme d'entretiens, pour collecter des informations et tenter de répondre de manière générale à notre problématique.

2.1. Objectif de l'étude

Par cette étude, nous avons voulu collecter le maximum d'informations sur l'attractivité des IDE en Algérie.

Notre objectif principale est d'avoir une vision plus claire des facteurs déterminant le climat d'affaires et les critères que présente l'Algérie, c'est ce qui a éveillé notre motivation et nous a poussés à s'entretenir avec certain investisseurs afin d'avoir leurs avis et essayer de répondre à cette complexe question.

Cette étude alimentera notre travail et apportera des données importantes grâce a des réponses plus précises pour confirmer ou infirmer nos hypothèses.

2.2. Méthodologie de recherche

Une étude qualitative est une étude destinée à recueillir des éléments qualitatifs, qui sont le plus souvent nos directement chiffrables par les individus interrogés.

L'étude qualitative est souvent réalisée par des entretiens collectifs ou individuels ou par observations en situation menés auprès d'échantillons. Elle vise généralement à comprendre en profondeurs les attitudes et les points de vue.

Suite à la nature de notre recherche, nous avons opté pour le choix d'une méthode qualitative au premier lieu, sur la base d'entretien directifs. Ces entretiens ont été menés grâce

à un guide d'entretien (voir annexeN°4) envoyés aux participants par voix électronique et face to face.

Les entretiens ont été réalisés à partir d'un échantillon de 3 personnes avec un profil différent : directeur générale, manager associé, ingénieur opérateur

2.3. L'Entretien

L'entretien se caractérise par des processus fondamentaux de communication et d'interaction humaine. L'entretien engage deux personnes en vis-à-vis et à ce titre ne peut être considéré comme un simple questionnaire où on est dans une relation anonyme.

Les entretiens peuvent être réalisés en face à face, par téléphone, par Internet, etc... Sous un support qui peut être oral, textuel, etc.

Il faut envisager les entretiens dans le cadre de sa problématique et de ses hypothèses. Les entretiens ne sont pas construits sans relations avec les hypothèses et les contacts qui sont pris avec certaines personnes ne sont pas pris sans réflexion sur leur utilité et leur rapport avec l'objet de l'étude. Les entretiens ont pour fonction de recueillir des données et mettre au jour certains indicateurs qui permettront de vérifier ou non les hypothèses. Mais aussi de faire naître des hypothèses¹.

L'entretien présente plusieurs avantages selon les objectifs qu'on se fixe, il permet :

- L'analyse du sens que les acteurs donnent à leur pratique et aux événements auxquels ils sont confrontés : leurs systèmes de valeurs leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles etc.
- L'analyse d'un problème précis : ses données, ses enjeux, les différentes parties en présence, les systèmes de relations etc.
- La reconstitution d'un processus d'action, d'expériences ou d'événement du passé.

L'entretien présente des limite tels que :

- Il est difficile pour accéder aux entreprises étrangères.
- L'indisponibilité des personnes interrogées occupant des postes importants.
- Risque de réponses mensongères et d'autres loin du vif du sujet.

¹ N. LEFEVRE: Méthodes et techniques d'enquête, Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique de l'Université Lille 2, Lille, p.01

2.3.1. Les personnes interrogées

Afin de récolter les données nécessaires à notre étude, nous avons choisi de contacter des personnes qui connaissent le climat d'investissement, y ont a qui n'ont pas répondu et y ont a qui ont accepté facilement de nous répondre et nous aider de mener à bien notre étude.

2.4. Déroulement de l'étude qualitative

Au cours de notre étude qualitative on est passé par deux principales étapes, à savoir la préparation d'un guide d'entretien et les prises de contacts avec les concernés.

❖ Elaboration du guide d'entretien

Comme première étape, nous avons d'abord bien choisis nos questions de façon à traiter tous les aspects de ce mémoire de recherche.

Nous avons élaboré une version anglaise du guide d'entretien (voir annexe N°5), avec les mêmes questions.

❖ Prise de contact

Après avoir élaboré le guide d'entretien, nous avons essayé de contacter plusieurs professionnels et experts du domaine, nous avons reçu tout de même quatre réponses positives.

2.5. Résultat et analyse de l'étude

A présent, nous allons présenter les principales réponses qu'on a pu avoir de la part de nos intervenants, en regroupant ces réponses par axes chronologiques : les critères que présente l'Algérie et les facteurs d'attractivités, deuxièmement les secteurs que l'Algérie doit développer afin d'être plus attractifs, en suite le climat d'affaires et les obstacles qui empêchent la localisation des IDE, enfin vision globale du climat d'affaire dans les années à venir.

2.5.1. Les critères présentés par l'Algérie

Nous pouvons conclure, à travers les entretiens quel l'Algérie est un pays attractif malgré le recul que le climat d'affaire connaît. Les critères qui motivent les investisseurs pour s'installer sont :

La taille de marché, la faible concurrence, la situation économique favorable, la non qualification des entreprises présentent sur le marché local et la main d'œuvre non qualifiée

Après en abordera les facteurs d'attractivité : le PIB, incitation à l'investissement, accords internationaux, taux de risque faible, la stabilité socio-économique, politique et sociale, la disponibilité des ressources naturelles, la jeunes populations et la proximité géographique de marchés potentiels sont les plus principaux motifs de l'investissement étranger, ce qui nous le confirme le site internet de l'ANDI à propos de richesses naturelles tel que nous avons pu tirer les données suivantes :

Véritable géant énergétique, l'Algérie, forte de 50 % des réserves, de 48 % de la production totale et de l'impressionnant taux de 94 % des exportations de gaz naturel, n'a pas de rivale dans la Méditerranée, où elle est classée premier producteur et exportateur de pétrole et de gaz naturel. L'Algérie est le troisième fournisseur de l'Union Européenne en gaz naturel et son quatrième fournisseur énergétique total. Outre ces deux richesses, l'Algérie recèle dans son sous-sol d'immenses gisements de matériaux métalliques. Ainsi, l'Algérie est 3ème plus gros détenteur de réserves d'or dans la région MENA, après l'Arabie saoudite et le Liban.

2.5.2. Les secteurs que l'Algérie doit développer

Les secteurs phares sont l'agriculture, le tourisme et l'énergie renouvelable.

Au premier lieu le secteur de l'agriculture c'est l'un des secteurs le plus riche et le plus abandonné par l'état.

Dépendance aux importations de produits alimentaires, mauvaise gestion et vétusté des systèmes d'irrigation, dégradation des infrastructures, pénuries de produits de large consommation, détresse des agriculteurs, etc. Tels sont les maux qui rongent l'agriculture algérienne, engouffrée dans une sorte de somnolence et pesant pour 11% du PIB.

Le pilotage inadapté des politiques publiques n'épargne pas le domaine de l'agriculture dans le pays le plus vaste du monde arabe, d'Afrique et du pourtour méditerranéen ayant fait de son principal atout – la superficie des terres – un véritable fardeau.

L'Algérie dispose d'un réel potentiel agricole qui pourrait offrir d'importantes perspectives de développement vers l'autosuffisance alimentaire et être générateur d'emplois pour un segment considérable de la population (actuellement 20% de l'emploi total provient du secteur agricole). Mais le problème du foncier agricole, des ressources en eau, les difficultés

de gestion et le manque de volonté politique l'en empêchent durablement. Les filières agricoles à développer sont :

- La mise en valeur des terres agricoles
- Le développement des fermes intégrées
- L'encouragement du partenariat public-privé dans le cadre de fermes pilotes
- La valorisation de la production agricole dans les filières ovine, bovine et caprine, les viandes blanches, fruits et légumes ainsi que la filière lait

L'investissement dans l'industrie agro-alimentaire :

- Création d'unités de production d'engrais
- Fabrication de produits pour la médication vétérinaire

Au deuxième lieu c'est le secteur du tourisme car l'Algérie est le deuxième pays du continent africain par sa superficie! Le pays s'étend en effet sur près de 1600 kilomètres le long de la côte méditerranéenne et s'enfonce à l'intérieur des terres au-delà du désert du Sahara jusqu'à toucher le Niger et le Mali.

L'Algérie après huit longues années de guerre civile qui ont largement porté atteinte à la sécurité et mis un frein à l'afflux touristique commence à nouveau à ouvrir ses portes au tourisme.

L'Algérie entend donner au secteur du tourisme une dimension à la mesure de ses potentialités et de ses atouts. Il s'agit désormais de développer le tourisme national, un des moteurs de développement durable et de soutien à la croissance économique.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre d'une politique globale d'aménagement du territoire qui s'est traduite par l'adoption d'un cadre stratégique de référence et d'une vision à l'**horizon 2030**, à travers la mise en place d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire, institué par Loi n° 01-20 du 29 juin 2010, portant approbation du SNAT².

Ce schéma vise d'assurer un équilibre de localisation de la population, mis en œuvre des mécanismes qui permettront de diffuser la croissance et des activités sur l'ensemble du pays ainsi que la mise en attractivité des territoires.

² <http://www.andi.dz/index.php/fr/secteur-du-tourisme>, consulté le 28/05/2017 à 13h53.

L'Algérie est confrontée à des difficultés croissantes compte-tenu de la baisse notable de sa rente pétrolière, cette chute est due également à la baisse constante de sa production d'hydrocarbures.

Pour ces raisons, l'état algérien devrait intégrer des énergies renouvelables dans le mix énergétique national. Cela constitue un enjeu majeur dans la perspective de préservation des ressources fossiles, de diversification des filières de production de l'électricité et de contribution au développement durable.

Ces énergies se placent au cœur des politiques énergétiques et économiques menées par l'Algérie, notamment l'introduction des filières de la biomasse (valorisation des déchets), de la cogénération et de la géothermie, et le développement du solaire thermique.

Nous avons tiré de l'ANDI les informations suivantes : l'Algérie a adopté une stratégie de développement des énergies renouvelables, cette stratégie est accompagnée par la mise en place d'un Programme national de recherche (PNR) en Energies Renouvelables(ER) dont les principaux objectifs scientifiques consistent à évaluer les gisements énergétiques renouvelables et à maîtriser les procédés de conversion, de transformation et de stockage de ces énergies et à développer un savoir-faire nécessaire, allant de l'étude jusqu'à la réalisation des installations sur site.

2.5.3. Le climat des affaires et les obstacles qui empêchent la localisation des IDE

La majorité des personnes interrogées disent que le climat d'affaire en Algérie est favorable par rapport aux critères présentés par le pays.

Malgré des avantages comparatifs certains, l'Algérie rencontre toujours des obstacles qui sont de nature à décourager les IDE désireux de venir s'implanter en Algérie, les obstacles les plus principaux sont récapitulés comme suit :

La bureaucratie, la corruption, le marché informel, le cadre juridique (la règle 49/51), l'accès au foncier. Sans épargner le manque d'information et le système bancaire et la réglementation des changes qui préoccupent aussi les investisseurs.

Créer sa propre entreprise dans le pays relève toujours du parcours du combattant par le fait qu'il faut passer par de nombreuses procédures qui coûtent beaucoup de temps et d'argent.

13procédures, 22 jours, un coût représentant 11% du revenu par habitant et un capital minimum de 24,1% de revenu par habitant sont nécessaires pour créer une entreprise³.

2.5.4. Stratégie d'amélioration du climat des affaires

Il faut que les autorités algériennes négocient une ouverture graduelle de leur économie. L'État doit également mettre en place un environnement des affaires qui permettra l'essor d'un secteur privé compétitif. Il est à ce propos indispensable que les lois et réglementations soient appliqués de manière rationnelle, ce qui permettra de réduire l'incertitude du secteur privé dans ce domaine et réduira donc ses coûts de transaction. D'autre part, la mise en place d'une économie compétitive implique également de favoriser le développement d'un secteur privé compétitif aux dépens des entrepreneurs qui vivent surtout des rentes du système.

Autre problème récurrent déjà évoqué, le sous-développement du système financier algérien

L'économie algérienne, si elle veut à l'avenir développer une économie moins dépendante des hydrocarbures et un secteur privé compétitif, a structurellement besoin d'un secteur bancaire capable de sélectionner les projets d'investissement les plus efficaces.

La privatisation des banques publiques pourrait être une solution à condition qu'elle s'accompagne d'une véritable évolution des modes de gestion qui favoriserait l'absence de prise de risque et privilégierait les allocations de financement aux grandes entreprises du secteur public. Peut-être plus important que la privatisation du secteur bancaire est la mise en place d'un système d'évaluation des risques qui permette de développer les crédits aux PME du secteur privé et aux consommateurs.

Nous semble évidons que chaque pays nécessite un ensemble des infrastructures efficaces, pour cela nous proposons les éléments suivants :

- Mettre en œuvre un plan national de transport et de logistique multimodale, pour planifier et optimiser l'utilisation des modes de transports (routier, ferroviaires, maritime, aérien) et une bonne combinaison entre ces derniers ;
- Donner une priorité absolue à la sécurité routière, car le niveau d'insécurité des routes Algérienne exige une action stratégique et urgente ;

³ Doing business, op.cit.

En conclusion, il faut souligner qu'aborder la question des réformes visant à rendre l'économie algérienne plus compétitive avec un rôle plus important du secteur privé implique aussi d'aborder les questions de clientélisme et du manque d'indépendance du système économique par rapport au système politique. Le développement implique aussi une diminution des rentes de situation dans le secteur privé et donc des possibilités de collusion entre les secteurs public et privé.

Conclusion

Ce chapitre nous a permis d'expliquer les motivations et les obstacles de l'investissement en Algérie en analysant les résultats de notre étude qualitative.

Nous pouvons conclure que l'Algérie présente un ensemble de critères qui motivent l'installation des investissements directs étrangers ce qui confirme notre première hypothèse selon laquelle L'Algérie offre des opportunités intéressantes pour les investisseurs étrangers tels que les richesses naturelles, l'abondance des ressources humaine, etc.

Concernant le climat d'affaire, notre analyse nous a permis de conclure que le climat est défavorable, cela confirme notre deuxième hypothèse disant que le climat des affaires n'est pas propice et connaît un recul considérable à cause d'une économie fragile, l'absence de vision à long terme etc.

Notre synthèse nous a confirmé la troisième hypothèse dans laquelle les IDE connaissent des freins à l'accueil tel que les barrières administratives, système bancaire et la corruption

Finalement, cette étude nous permettrons d'infirmer la dernière hypothèse qui dit que le cadre législatif présente des conditions favorables à la localisation des IDE en Algérie.

Conclusion Générale

Conclusion générale

Depuis les années 80, le processus de la mondialisation a fait de l'investissement direct étranger un catalyseur du développement économique, notamment via leur contribution à la création de richesses. Il participe notamment à la croissance de l'investissement privé dans le pays d'accueil, favorise par ailleurs le transfert de technologie, contribuent à la formation et à l'amélioration du capital humain. Ces effets positifs ont incité les pays à améliorer les facteurs attractifs des investisseurs étrangers et à mettre en place des politiques incitatives.

Néanmoins, ces flux diffèrent d'un pays à un autre, ce qui repose essentiellement sur un ensemble de déterminants qui influencent le choix des firmes multinationales pour leur implantation. Ainsi, et en fonction de leurs stratégies, les firmes décident d'investir à l'étranger lorsqu'elles trouvent que les avantages offerts par les pays d'accueil sont aussi favorables. De ce fait, deux grandes catégories de déterminants, sur lesquels se basent les firmes dans leur choix de localisation, ont été relevées, en distinguant les déterminants économiques et les déterminants institutionnels.

Dans un contexte national, l'Algérie dispose d'une stabilité politique et sociale, et d'une situation macroéconomique avantageuse marquée par une croissance stable du PIB, une maîtrise du taux d'inflation, une baisse du taux de chômage. Ainsi qu'un ensemble d'atouts susceptible d'attirer de nombreux investisseurs étrangers,

Cependant plusieurs inquiétudes doivent être soulignées, malgré avoir enregistré ces dernières années des agrégats macroéconomiques importants, cela ne doit pas cacher la fragilité des secteurs économiques hors hydrocarbures car l'industrie d'hydrocarbures occupe désormais 97,2% des recettes du pays ce qui qualifie l'économie Algérienne par une économie de consommation, le secteur industriel continue à décroître en raison du climat des affaires qui reste non favorable à l'investissement, un climat d'affaires marqué par la lourdeur bureaucratique (au niveau de la création de l'entreprise et les crédits de financement), la corruption ainsi que l'insuffisance des infrastructures de base, on rajoute à cela la loi de finance 2009 (règle des 51/49) qui ne permet un investissement direct étranger que sous forme de partenariat avec un taux minoritaire de 49%. Tout ça explique la diminution des projets d'investissement au niveau national.

Pour cela notre pays s'est engagé dans la concurrence pour attirer les investissements directs étrangers. A cet effet, l'Algérie déploie beaucoup d'efforts pour attirer les capitaux étrangers. L'Algérie a créé des organes chargés de la promotion de l'investissement, le gouvernement a mis en place de différentes formes d'incitations ainsi que les accords conclus avec d'autres pays dans le cadre de la protection de l'investissement. Cependant, ce changement n'a pas eu de conséquences importantes sur les flux d'IDE entrant en Algérie. Ceci s'explique par le fait que l'Algérie présente un environnement peu propice à l'investissement.

Pour répondre à notre question centrale qui consiste en : *«Comment peut-on évaluer l'attractivité des IDE en Algérie par rapport à la réglementation interne du pays ? »*

Nous avons recouru à une étude documentaire qui nous a permis de conclure que l'enjeu de l'évolution des IDE dans le monde est l'attractivité des nations auprès de ces derniers ce qui montre qu'il est nécessaire pour chaque pays d'être compétitif en matière d'attractivité

La recherche documentaire nous a permis aussi d'établir un état des lieux des IDE en Algérie, d'analyser le climat d'investissement et étudier l'impact sur notre économie.

Dans le troisième chapitre, après avoir fait tout le tour de l'étude, et en se basant sur les données qualitatives collectées, nous sommes arrivés à confirmer partiellement l'ensemble de nos hypothèses :

Notre étude à travers les différents entretiens nous a permis de comprendre que l'Algérie est un pays attractifs et offre des opportunités pour les investisseurs étrangers comme la stabilité sociale et politique du pays, la position géographique, les ressources naturelles que présente l'Algérie. Nous confirmons donc notre première hypothèse.

Cependant, le climat des affaires est entravé par des contraintes importantes, il a connu un recul considérable. Au regard de ces résultats, nous pouvons confirmer partiellement la deuxième hypothèse selon laquelle le climat n'est pas favorable.

Au fait, les principaux obstacles à l'investissement directs étrangers tiré par l'enquête, consistent plutôt en lourdeurs bureaucratiques, en difficulté d'accès au foncier industriel qu'en système bancaire et la réglementation des changes. D'après ces résultats nous confirmons la troisième hypothèse de notre plan de travail.

Instabilité juridique : les investisseurs sont soucieux de la non transparence et l'imprévisibilité des lois algériennes, et plus exactement la règle 49/51. cette réglementation risque de n'attirer que peu d'investisseurs, ils sont devenus réticents à venir en Algérie avec cette règle restrictive qui répond plus à de l'idéologie qu'à de la logique économique. Au regard de ces résultats, nous pouvons infirmer la dernière hypothèse.

A la lumière de ce qui précède, nous pouvons conclure que l'Algérie doit en premier lieu diversifier la structure de son économie, renforcer ses infrastructures et améliorer le climat des investissements avant d'accorder des incitations qui ne font qu'absorber des capitaux qui auraient pu être utilisés pour renforcer l'attractivité structurelle

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

- AMELON J-L ET CARDEBAT. J-M.: Les nouveaux défis de l'internationalisation, édition De Boeck, 1^{er} édition, Bruxelles, 2010.
- ANDREFF.W : Les multinationales globales, éditions la découverte. Paris. 2003.
- BELLON.B ET GOUIA.R: investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen, édition economica, Paris, 1998.
- BENISSAD. M.E.: Economie internationale, édition OPU-PUBLISUD, Alger, 1983.
- BONDY.K, MATTEN.D AND MOON.J: Internationalization of companies, Strategy of investment, Journal Compilation, 2008.
- CHAIB.B : Les firmes multinationales, Editions HOUMA. Alger. 2014.
- Conseiller en chef au département juridique et droit international de la banque mondiale.
- DUPHIL.F et alii : exporter, édition Foucher, 24^{ème} édition, Vanves, 2013, p. 126
- EILBERT.H ET PARKET.I: Basic concept of investment, Business Horizons, August 1973.
- KIAMBU.J : Reformes relatives au climat des affaires et des investissements, 2013.
- LAUBIER. D : les investissements directs des pays industrialisés depuis 1980. Economie internationale. Paris. 1993
- LEHMANN-ORTEGA. L: Strategor, toute la stratégie d'entreprise, édition Dunod, Paris, 2013.
- MARKUSEN. J-L: The Boundaries of Multinational Enterprises and the Theory of International Trade, 1955
- Mayer. T : Les frontières nationales comptent ... mais de moins en moins, problèmes économiques. 2002.
- MEIER.O et SCHIER.G : Entreprises multinationales, édition Dunod, Paris, 2005.
- MUCCHIELLI. J-L : Multinationales et Mondialisation, édition du seuil, paris, 1998.

- PLAZZIM: Politics of attractiveness of investment, Journal of Business Ethics, 2001.
- TERSON D ET BRICOURT.J-L investissement international, collection U économie, Edition Armand colin, Paris, 1996.
- VIRATELLE.G : L'Algérie algérienne, Edition Economie et Humanisme, Paris, 1971,

Rapports

- CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde. Nationalité des investisseurs: enjeux et politiques. 2016.
- CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde. New York et Genève. 2001.
- CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde. New York et Genève. 2004.
- CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde. New York et Genève. 2005
- CNUCED : Tendances et déterminants. Rapport sur l'investissement dans le monde, New York et Genève.
- CNUCED: Rapport sur l'investissement dans le monde. New York et Genève. 2015.
- CNUCED: Rapport sur l'investissement dans le monde. New York et Genève. 2008
- Connecting to Compete: Trade Logistics in the Global Economy, Washington DC. 2016
- Doing business : égalités des chances pour tous, 14ème édition. Washington DC. 2017.
- FMI, Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition, 2009.
- KPMG : investir en Algérie, édition 2013.
- KPMG : investir en Algérie. Edition 2016.
- Ministère des finances : Rapports de Présentation de Loi de Finance 2006 Complémentaire.
- OCDE : Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, quatrième édition, 2008.
- OCDE : L'investissement direct étranger au service du développement, 2002.
- OCDE : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises Multinationales, 2008.
- Rapport sur le développement dans le monde : un meilleur climat de l'investissement pour tous, banque mondiale 2005

- Rapport sur le développement dans le monde : un meilleur climat de l'investissement pour tous, banque mondiale 2005.

Travaux universitaires

- BOURI.S : Les déterminants des investissements directs étrangers. Université Abou BAKRBELLKAID Tlemcen. Thèse doctorat. 2015
- EL AOUMARI.Z : Attractivité du Canada : l'investissement direct étranger et dynamique de la croissance. Thèse de magistère.2010.
- HADAD.D : L'attractivité des investissements directs étrangers ; mémoire de licence des études bancaires supérieure, école supérieure des banques d'Alger, 2005
- HAID.Z : la politique d'attractivité des IDE en Algérie cas de la banque BNP Paribas, thèse de Magister en science économique, université Abou-bakr BALKKAID Tlemcen, 2010.
- KALLOUCHE.Y : Essai d'analyser de l'impact du climat des affaires en Algérie sur l'investissement direct étranger. Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de master en sciences commerciales. HEC. Alger. 2015.
- Touati. M : L'attractivité des investissements directs étrangers, école supérieure des banques d'Alger : Cas Algérie 2005.

Articles et Revues

- Décret exécutif n°01-281 du 24 septembre 2001
- Direction générale de l'intelligence économique : les investissements directs étrangers dans le monde. 2010.
- C-AMECHALET : Capitalisme Mondial, presses universitaires de France, Paris, 1976.
- L'article02 de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.
- L'article04 de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

Sites web

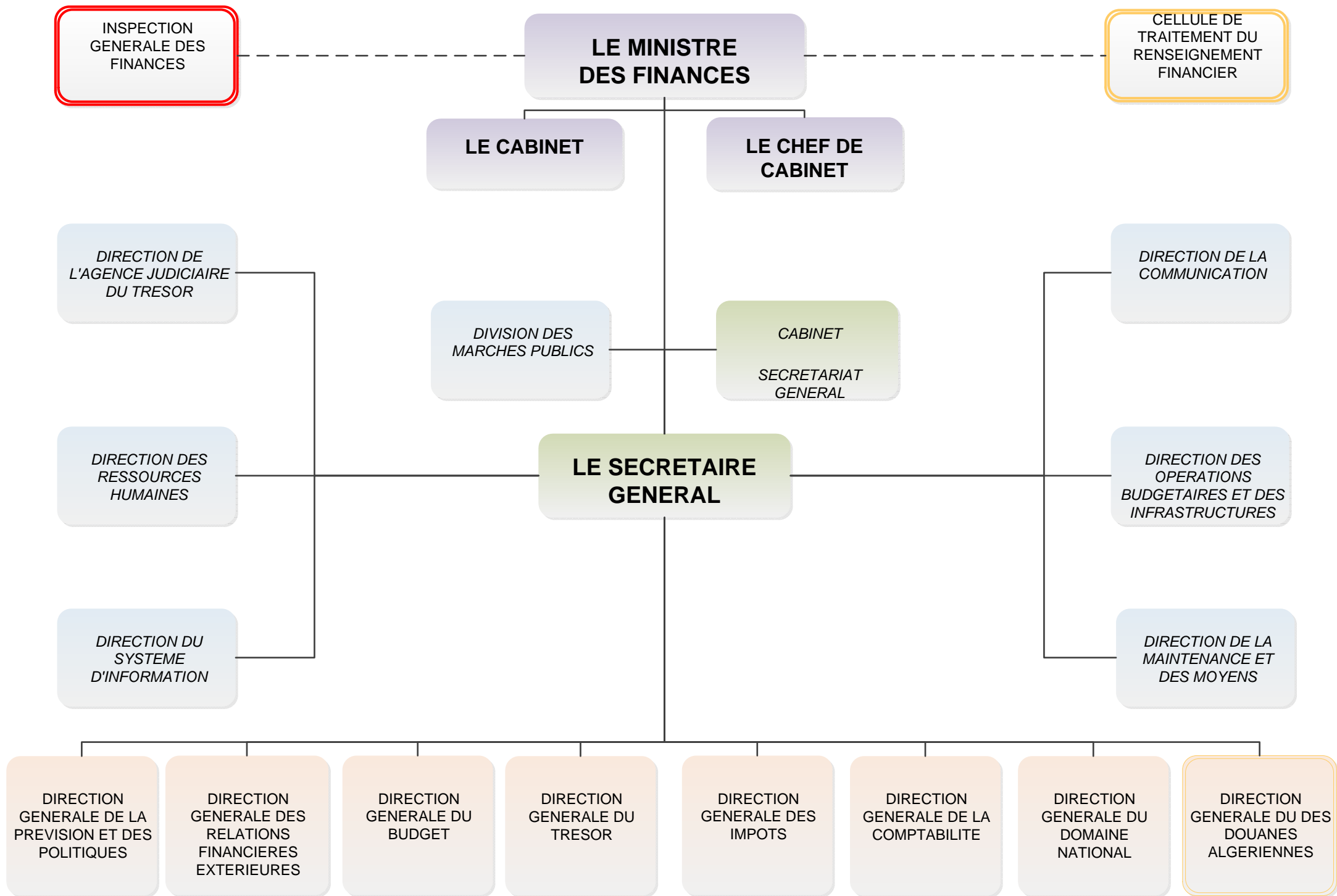
- <http://unctad.org/fr/Pages/Home.aspx>
- <http://ses.webclass.fr/notion/investissement-portefeuille>
- <http://www.ons.dz/>
- [http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/evolution-loi-sur-l-investissement,](http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/evolution-loi-sur-l-investissement)
- [http://www.mf.gov.dz/,](http://www.mf.gov.dz/)
- <http://unctad.org/fr/Pages/analysis.aspx>
- [.http://www.blog-gestion-de-projet.com/quest-ce-quun-projet-dinvestissement-et comment-les-classifier/.](http://www.blog-gestion-de-projet.com/quest-ce-quun-projet-dinvestissement-et-comment-les-classifier/)

Annexes

Annexe N°1

TABLEAU 2.1 Domaines couverts par *Doing Business*—11 aspects de la réglementation des affaires

Série d'indicateurs	Ce qui est évalué
Création d'entreprise	Procédures, délais, coûts et apport en capital minimum requis pour créer une société à responsabilité limitée
Obtention d'un permis de construire	Procédures, délais et coûts liés à l'exécution de toutes les formalités requises pour construire un entrepôt, et dispositifs de contrôle de qualité et de sécurité dans le système d'obtention d'un permis de construire
Raccordement à l'électricité	Procédures, délais et coûts de raccordement au réseau électrique, fiabilité de l'approvisionnement en électricité et prix de l'électricité
Transfert de propriété	Procédures, délais et coûts de transfert du titre de propriété, et qualité du système d'administration foncière
Obtention de prêts	Lois sur le nantissement de biens meubles et systèmes d'information sur la solvabilité
Protection des investisseurs minoritaires	Droits des actionnaires minoritaires dans les opérations entre parties liées
Paiement des taxes et impôts	Paiements, délais et total à payer pour une entreprise qui applique intégralement la législation fiscale
Commerce transfrontalier	Délais et coûts associés à l'exportation du produit présentant un avantage comparatif et à l'importation de pièces automobiles
Exécution des contrats	Délais et coûts de règlement d'un litige commercial et qualité des procédures judiciaires
Règlement de l'insolvabilité	Délais, coûts, résultats et taux de recouvrement dans les cas d'insolvabilité et solidité de la législation dans ce domaine
Réglementation du marché du travail	Souplesse de la réglementation du travail et aspects de la qualité de l'emploi



LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES EXTÉRIEURES

La Direction des Financements
Extérieurs

La Direction de la Coopération et des
Relations Économiques Internationales

La sous –
direction des
finances
bilatérales

La sous –
direction d des
financements
des institutions
internationales

La sous –
direction des
financements
des institutions
régionales

La sous –
direction de la
coopération et
des relations
économiques
bilatérales

La sous – direction
de la coopération
et des relations
économiques avec
les ensembles
régionaux

La sous – direction de
la coopération et des
relations économiques
avec des organismes
multilatéraux
spécialisés ou de
développement

Annexe N°4

Le guide d'entretien

Je suis étudiante à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales d'Alger « HEC » stagiaire au ministère des finances direction général des relations économiques, financières extérieur « DGRFE »; je prépare une thèse de master en sciences commerciales (Option : Affaires Internationales).

Pour accomplir mes recherches je fais recours à cet entretien qui me permettra d'avoir les informations les plus pertinentes auprès des investisseurs et des managers Algérien et Etrangers de tous secteurs.

L'objectif de cet entretien est de mesurer la perception du climat des affaires du pays et par conséquent dégager une lecture sur les éléments qui influent sur le développement économique et quelles sont les principales difficultés que rencontrent les investisseurs.

Votre contribution m'est précieuse pour l'aboutissement de cette recherche. Merci de répondre à toutes les questions.

Les questions

- ✚ Présentez votre organisme?
- ✚ Quelles est la situation socio-économique du secteur de votre activité?
- ✚ Quels sont les attraits de l'Algérie qui motivent votre implantation dans le pays?
- ✚ Quelles est la perception que vous avez de l'attractivité locale du pays en matière d'investissement et quels sont les facteurs d'attractivités?
- ✚ Selon vous, quels changements doit apporter l'Algérie en vue d'être plus attractive?
- ✚ Comment trouvez-vous le climat des affaires en Algérie?
- ✚ Quels sont les obstacles qui empêchent la localisation des IDE en Algérie?
- ✚ Que pensez-vous de la réglementation algérienne?
- ✚ Comment imaginez-vous le climat en Algérie dans les années à venir?

Annexe n°5

The maintenance guide

I am a student at the Ecole des Hautes Etudes Commerciales in Algiers "HEC" trainee at the Ministry of Finance Directorate General for Economic, External Financial Relations "DGRFE"; I am preparing a master's thesis in commercial sciences (Option: International Affairs).

To carry out my research I make use of this interview which will allow me to have the most relevant information with investors and Algerian and foreign managers of all sectors.

The objective of this interview is to measure the perception of the country's business climate and thus to make a reading on the elements that influence economic development and what are the main difficulties encountered by investors.

Your contribution is valuable to me for the completion of this research. Thank you for answering all questions.

- ✚ Present your organization?
- ✚ What is the socio-economic situation of the sector of your activity?
- ✚ What are the attractions of Algeria that motivate your establishment in the country?
- ✚ What is your perception of the country's attractiveness for investment and what are the attractiveness factors?
- ✚ In your opinion, what changes should Algeria have to make it more attractive?
- ✚ How do you find the business climate in Algeria?
- ✚ What are the obstacles preventing the location of FDI in Algeria?
- ✚ What do you think of the Algerian regulations?
- ✚ How do you imagine the climate in Algeria in the years to come?

Annexe N°6

Les entretiens

1^{er} entretien

1. L'entretien s'est déroulé avec le directeur générale d'une SARL nommé Delhi construction est une entreprise indienne en phase de construction. Le directeur était un ex manager comptable dans une entreprise indienne présente dans le marché depuis fin 2012
2. Les statistiques montrent que le secteur de la construction est un secteur porteur forte demande
3. Après la décennie noire, l'état algérienne a adopté des politiques de changement, et développé l'aide sociale donc elle est entraîné de se reconstruire ce qui explique les grands projets de construction comme les hôpitaux les grandes cités tels que AADL sociale...
À cet effet, l'état encourage le développement de ce service par des facilitations financières et juridiques, cela justifie notre choix
4. A partir de la loi 90-10, l'Algérie a commencé à alléger les procédures relatives à l'installation des investisseurs étrangers jusque-là L'Algérie est un marché vierge et aussi très intéressant par rapport a :
 - La position géographique du pays
 - Faible concurrence
 - La non qualifications des entreprises présentent sur le marché, non qualité, pas de respect du délai
 - La main d'œuvre non qualifie
5. les facteurs d'attractivité que présente le pays sont :
 - Les ressources naturelles du pays
 - Population jeunes
 - La taille du marché
 - Les facteurs de demande et d'accessibilité des marchés : taille du marché du pays
 - d'accueil, proximité géographique
 - la stabilité socio-économique, politique et sociale
 - incitation à l'investissement
 - accords internationaux
 - taux de risque est faible
6. Les secteurs que l'Algérie doit développer sont :

Au premier lieu le secteur de l'agriculture c'est un secteur laissé pour compte malgré Le réel potentiel agricole qui pourrait offrir d'importantes perspectives de développement vers l'autosuffisance alimentaire, une agriculture modernisée ; et être générateur d'emplois pour un segment considérable de la population

Au deuxième lieu c'est le secteur du tourisme car l'Algérie est le deuxième pays du continent africain par sa superficie! Le pays s'étend en effet sur près de 1600 kilomètres le long de la côte méditerranéenne et s'enfonce à l'intérieur des terres au-delà du désert du Sahara jusqu'à toucher le Niger et le Mali.

7. Le climat d'affaire en Algérie est un climat stable, propice, favorable et sûr

8. La réglementation algérienne favorable,

Les procédures d'implantation en Algérie sont plus faciles par rapport à d'autres pays tels que mon pays l'Inde,

Le groupe Delhi Construction est très reconnaissant à l'état algérienne de lui donner l'opportunité pour s'installer dans son territoire

Nous sommes redevables à l'état l'Algérienne notre but n'est pas seulement gagner de l'argent mais aussi contribuer dans l'économie du pays répondre à la demande et diminuer le taux de chômage

2^{ém} entretien

1. Je me présente je suis un associé manager Nous sommes une société chinoise investie dans le secteur des services domaine restauration,
La forme juridique est une SARL
On est installé en Algérie depuis presque 3 ans
2. Le secteur dans lequel on est présent est secteur porteur
3. L'Algérie pour nous est un marché vierge, forte demande, demande faible,
4. Les secteurs que l'Algérie doit développer c'est le secteur de l'agriculture, tourisme et service
5. Les obstacles qui empêchent la localisation des IDE : cadre juridique, barrière administrative, manque d'information, partenariat (la règle 49/51), la politique financière, fiscale...
6. Selon les obstacles cités avant le climat d'affaire est défavorable
7. le climat d'affaire dans les années à venir : prospère, propice, l'Algérie doit s'ouvrir au marché international, l'état encourage l'investissement pour ne plus dépendre

3^{ém} entretien

1. nous sommes un ingénieur opérateur au sein d'une entreprise de services et équipements pétroliers. Installé en Algérie depuis 2014
2. le secteur des hydrocarbures est principale secteur en Algérie
3. l'Algérie est un marché très important
4. les secteurs à développer sont : l'agriculture, le tourisme, le secteur de service et l'énergie renouvelable
5. les obstacles qui empêchent l'installation : cadre juridique, barrière administrative, système financier, l'accès à l'information etc.

6. le climat est défavorable
7. l'Algérie doit revoir son système économique et politique, s'ouvrir à l'international pour améliorer sans classement mondiale

Tables des matières

Table des matières

Résumé

Dédicaces

Remerciement

Liste des tableaux

Liste des figures

Liste des annexes

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale..... 02

**Chapitre I : les firmes multinationales et les investissements directs étrangers
..... 07**

1. les firmes multinationales..... 08

1.1. définition d'une firme multinationale.....08

1.2. Mesure des firmes multinationales..... 08

1.2.1. Le degré de multinationalisation..... 09

1.2.2. Le degré d'internationalisation..... 09

1.2.3. Le degré de dispersion géographique..... 09

1.3. Les avantages de la multinationalisation 10

1.3.1. Des meilleures conditions au niveau de l'offre 10

1.3.2. L'amélioration des conditions liées à la demande 10

1.3.3. Le renforcement des positions concurrentielles 10

1.4. L'impact des firmes multinationales sur les pays d'accueil..... 11

2. généralité sur l'investissement 12

2.1. Définition de l'investissement..... 12

2.2. Caractéristiques des projets d'investissement..... 12

2.2.1. Les dépenses d'investissement.....12

2.2.2. Les dépenses d'exploitation..... 12

2.2.3. Les recettes d'exploitation..... 12

2.2.4. Le facteur temps..... 12

2.2.5. Le facteur risque..... 13

2.3. Classification des projets d'investissement..... 13

2.3.1. Classification selon la nature de l'investissement..... 13

2.3.1.1.les investissements sur biens et services.....	13
2.3.1.2.les investissements financiers.....	14
2.3.1.3.Les investissements stratégiques.....	14
2.3.2. Classification selon l'objectif de l'investissement.....	14
2.3.2.1.Les investissements de remplacement.....	14
2.3.2.2.Les investissements d'expansion.....	15
2.3.2.3.Les investissements de modernisation.....	15
2.3.2.4.Les investissements de création.....	15
2.3.3. Classification selon le niveau de dépendance du projet avec d'autres projets.....	15
2.3.3.1.Les projets indépendants.....	16
2.3.3.2.Les projets mutuellement exclusifs.....	16
2.3.3.3.Les projets dépendants ou complémentaires.....	16
2.4. Autres formes d'investissement.....	16
2.4.1. Investissement de portefeuilles.....	17
2.4.2. Investissement de portefeuilles.....	17
3. Revue général sur les investissements directs étrangers.....	17
3.1. Définition des investissements directs étrangers.....	18
3.2. Typologies des investissements directs étrangers.....	19
3.2.1. Les investissements Greenfield.....	19
3.2.1.1.Définition d'une filiale.....	19
3.2.2. Les investissements Brownfield.....	20
3.2.2.1.La joint-venture.....	20
3.2.3. Les fusions- acquisitions.....	21
3.3. Les stratégies des investissements directs étrangers.....	21
3.3.1. Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement.....	21
3.3.1.1.Les investissements horizontaux.....	22
3.3.1.2.Les investissements verticaux.....	22
3.3.2. Approche cycle de vie.....	23
3.3.3. La stratégie d'accès aux ressources.....	24
3.4. Les modes de mesure de L'IDE.....	25
3.4.1. Flux d'investissement direct.....	25
3.4.2. Stock d'investissement direct.....	25
3.5. IDE et la croissance.....	25
3.5.1. Commerce et investissement.....	26
3.5.2. Transferts de technologie.....	26
3.5.3. Amélioration du capital humain.....	26
3.5.4. Concurrence.....	27
3.5.5. Développement des entreprises.....	27
3.6. Les enjeux des IDE.....	28
3.6.1. Pour les pays d'accueil.....	28
3.6.2. Pour les pays hôte.....	28
3.6.3. Evaluation des projets d'investissements.....	29

4. Mesure de la capacité d'attractivité des économies.....	29
4.1. La Notion d'attractivité.....	29
4.1.1. Définition de l'attractivité.....	29
4.1.2. Les formes d'attractivité.....	30
4.1.3. Classement des pays selon l'attractivité effective et l'attractivité potentielle.....	30
4.2. Les déterminants de l'attractivité des IDE.....	31
4.2.1. Les déterminants économiques	31
4.2.1.1. Le climat de l'investissement.....	31
4.2.1.2. La taille du marché.....	32
4.2.1.3. La recherche des matières premières.....	32
4.2.1.4. Les infrastructures.....	33
4.2.2. Les déterminants institutionnels.....	33
4.2.2.1. La stabilité politique et sociale.....	33
4.2.2.2. Le cadre juridique.....	34
4.2.2.3. Le degré d'ouverture.....	34
4.2.2.4. Les politiques incitatives.....	34
 Chapitre II : le climat d'investissement et les IDE en Algérie	37
 1. généralités sur le climat des affaires.....	38
1.1. Définition.....	38
1.2. Les variables du climat d'affaires.....	40
1.3. Les indicateurs de mesure du climat d'affaire	45
1.3.1. Doing business de la banque mondiale.....	45
1.3.2. Le rapport connecting to compete	45
2. les IDE dans le monde	46
2.1. Évolution récente des IDE dans le monde.....	46
2.1.1. Montée en puissance des IDE 1985-2000.....	46
2.1.2. La fluctuation des IDE (2001- 2015).....	47
2.2. Distribution géographique et sectorielle dans le monde.....	49
2.2.1. Répartition géographique.....	49
2.2.1.1. Les sorties des IDE.....	49
2.2.1.2. Les entrées des IDE.....	50
2.2.2. Répartition sectoriel.....	50
 3. Tendance global des IDE et du climat d'affaire en Algérie	51
3.1. Spécificité sur l'économie Algérienne.....	51
3.1.1. La politique restrictive de l'Algérie.....	52
3.1.2. La politique d'ouverture.....	53
3.1.3. Les principales réformes.....	53
3.2. Évolution des IDE en Algérie.....	53
3.2.1. La première période (1970-1994).....	54
3.2.2. A partir de 2000.....	55
3.2.3. Répartition des IDE.....	56

3.3. Climat d'affaire en Algérie	59
3.3.1. Les contraintes liées au climat d'investissement.....	60
3.3.1.1. Barrières administratives	60
3.3.1.2. La corruption.....	60
3.3.1.3. L'accès à l'information.....	60
3.3.1.4. Le secteur informel.....	61
3.3.1.5. Main d'œuvre non qualifié	61
3.3.1.6. Le système bancaire et la réglementation des changes.....	62
3.3.1.7. Contraintes du cadre juridique.....	62
3.3.1.8. La difficulté d'accès au foncier industriel.....	63
4. la promotion d'investissement direct étranger.....	63
4.1. L'encrage juridique.....	63
4.1.1. Ordonnance n° 01-03 relative au développement de l'investissement de 2001.....	64
4.1.2. Les nouvelles orientations dans le cadre de l'ordonnance du 15 Juillet 2006.....	64
4.1.3. Loi N°16-09 du 3 Aout 2016 relative à la promotion de l'Investissement.....	65
4.1.3.1. Le régime général.....	65
4.1.3.2. Régime dérogatoire.....	66
4.2. Liberté d'investissement et partenariat algérien.....	67
4.2.1. La liberté d'investir.....	67
4.2.2. Le partenariat.....	67
4.2.3. Le droit de préemption de l'Etat.....	67
4.3. Les organismes chargés de la promotion d'investissement.....	68
4.3.1. Le conseil national d'investissement (CNI).....	68
4.3.2. L'agence nationale de développement d'investissement.....	69
4.3.3. Le guichet unique.....	70
Chapitre III : Analyse de l'attractivité des IDE en Algérie.....	72
1. Présentation de la direction d'accueil	73
1.1. La Direction Générale des Relations Economiques et Financières Extérieures.....	73
1.1.1. Missions et attributions de la DGRFE.....	73
1.1.2. Organisation de la DGRFE.....	74
1.1.2.1. La Direction des Financements Extérieurs (DFE), est composée de structures suivantes :.....	74
1.1.2.2. La Direction de la Coopération et des Relations Economiques Internationales (DCREI)	75
1.2. La Direction des Financements Extérieurs (DFE)	76
1.2.1. Missions et attributions.....	76
1.2.2. Organisation.....	77
1.2.2.1. La Sous-Direction des Financements Bilatéraux (SDFB).....	77

1.2.2.2. La Sous-Direction des Financements des Institutions Régionales (SDFIR)	78
1.2.2.3. La Sous-Direction des Financements des Institutions Internationales (SDFII)	78
1.3. Identification la sous-direction des financements des institutions internationales de la SDFII	78
1.3.1. Missions, attributions et organisation	79
1.3.2. Interactions des attributions de la SDFII avec les autres structures de la DGRFE	80
2. Analyse de l'enquête qualitative	81
2.1. Objectif de l'étude	81
2.2. Méthodologie de recherche	81
2.3. L'Entretien	82
2.3.1. Les personnes interrogées	83
2.4. Déroulement de l'étude qualitative	83
2.5. Résultat et analyse de l'étude	83
2.5.1. Les critères présentés par l'Algérie	84
2.5.2. Les secteurs que l'Algérie doit développer	85
2.5.3. Le climat des affaires et les obstacles qui empêchent la localisation des IDE	87
2.5.4. Stratégie d'amélioration du climat des affaires	87
Conclusion générale	91

Bibliographie

Annexe